

LA JUSTICE ET SES SOURIRES

PAR

GEO LONDON

ILLUSTRATIONS DE M^{me} FAVROT HOULLEVIGUE



A. DURAND-AUZIAS, 20, rue Soufflot, PARIS (VI^e)

DU MÊME AUTEUR

Les Atrocités Allemandes (*épuisé*).

Elle a dix ans la Russie rouge.

Lévy-Pendules.

Les Grands Procès de l'année 1927.

Les Grands Procès de l'année 1928.

Les Grands Procès de l'année 1929.

Les Grands Procès de l'année 1930.

Les Grands Procès de l'année 1931.

Les Grands Procès de l'année 1932.

Les Grands Procès de l'année 1933.

De Pie IX à Pie XI.

Roman d'un crime (en collaboration avec André
SALMON et Fernand DIVOIRE).

Aux portes du bagne.

Deux mois avec les bandits de Chicago.

L'Humour au Tribunal.

Comédies et Vaudevilles judiciaires.

Les Gaietés du Prétoire.

EN PRÉPARATION

Les Grands Procès de l'année 1934.

T 120 39
GEO LONDON

LA JUSTICE ET SES SOURIRES

Illustrations de M^{me} Favrot-Houllevigue



PARIS

LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE DROIT ET DE JURISPRUDENCE

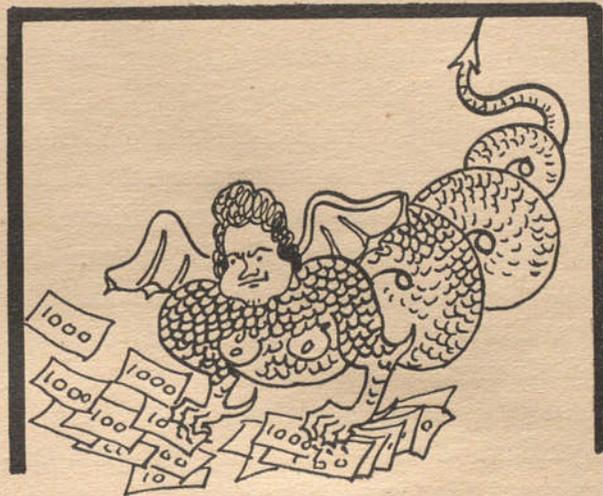
Ancienne Librairie Chevalier-Marescq et C^o et ancienne Librairie F. Pichon réunies

R. PICHON ET R. DURAND-AUZIAS, ADMINISTRATEURS

Librairie du Conseil d'Etat et de la Société de Législation comparée

20, RUE SOUFFLOT (5^e ARR^t)

1934



LE SYNDICAT DES « ENTOLÉS »

Ils sont cinq au banc de la partie civile, à la 12^e Chambre correctionnelle ; cinq gaillards à l'air à la fois hilare et vexé...

Ils n'ont qu'un seul et unique conseil, Me Louis Cournet, jeune avocat à la silhouette de footballeur, à l'esprit prompt et alerte. S'ils ont ainsi groupé leurs intérêts, c'est que ces intérêts sont iden-

tiques : chacun d'eux a été « entôlé » à l'hôtel de la Toison-d'Or.

L'hôtel de la Toison-d'Or n'est point un de ces palaces au bar desquels on ait quelque chance de rencontrer Pierre de Régnier. C'est un garni de la rue des Mauvais-Garçons, voie crasseuse du IV^e arrondissement. On y loge à pied, à cheval et à l'heure. A l'heure surtout.

Au vrai, les cinq plaignants forment un « syndicat d'entôlés ». Ce n'est pas évidemment le syndicat des Argonautes. D'abord les Argonautes, qui étaient cinquante et non cinq, s'appelaient Jason, Hercule, Castor, Pollux, Orphée, etc., etc., tandis que les entôlés s'appellent plus prosaïquement Dutorot, Falmuchin, Popozoff, Thomas et Sanmely. Ensuite les Argonautes de l'histoire grecque conquièrent la Toison d'or, alors que dans cette histoire parisienne c'est la Toison-d'Or qui a eu les Argonautes. Et comment !...

Comment ? Je vais précisément vous le dire après vous avoir présenté les inculpées.

Ces inculpées sont : en premier lieu, le dragon de la Toison-d'Or, je veux dire la tenancière de l'hôtel, M^{me} Pauldet, qu'assiste l'excellent M^e Jacques Rosenthal, ardent et convaincu comme s'il défendait une oie blanche. En second lieu, Mireille Talbon, péripatéticienne fraîche, sinon joyeuse, professionnelle habile à se donner des airs de vierge. Elle a pour avocat M^e André Lejeune, sceptique et souriant.

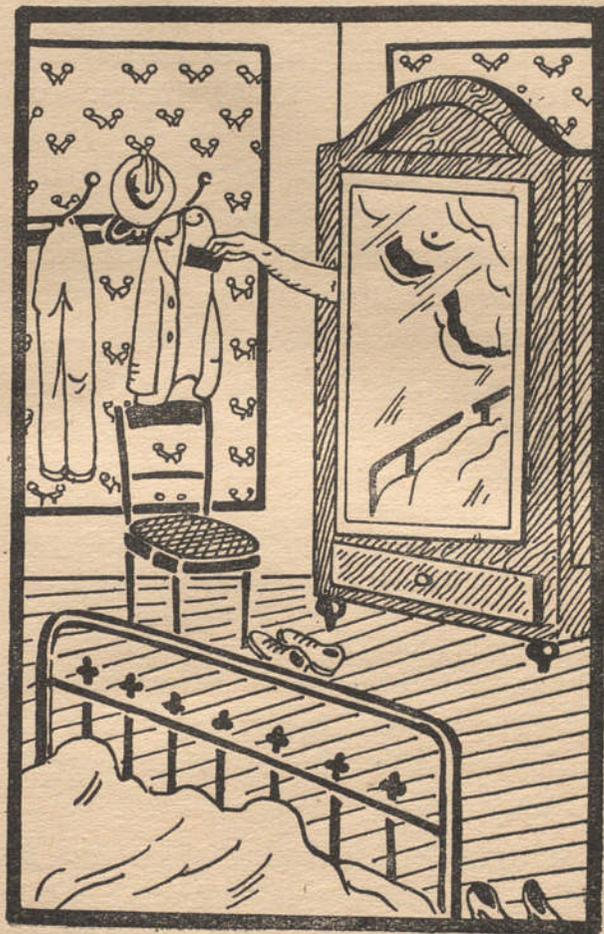
C'est le président Dullin qui, à l'audience, nous fait les honneurs de l'hôtel de la Toison-d'Or. Il expose que, dans cette demeure, existe une chambre vouée plus spécialement aux voluptés. Dans cette chambre, il y a une armoire à glace et, dans cette armoire à glace, il y a parfois, secrètement enfermée, M^{me} Pauldet, la tenancière de l'hôtel. Oui, M^{me} Pauldet, cette robuste Arverne dont nous contemplons les formes plantureuses et qui doit se trouver bien mal à l'aise dans l'armoire à glace.

Bah ! comme dit l'autre, dans les affaires il faut savoir se plier à tout.

L'inculpation précisément reproche à M^{me} Pauldet de se « replier » dans l'armoire à glace aux instants précis où Mireille Talbon ou quelqu'une de ses collègues du trottoir, tout proche de la rue de Rivoli, ramènent à l'hôtel les passants subjugués par leurs charmes.

Mais l'inculpation n'insinue pas du tout que M^{me} Pauldet s'enferme dans son armoire par vice. Ah ! Dieu non ! M^{me} Pauldet est... vertueuse. Enfin elle possède certaines vertus. Pas toutes évidemment : ce serait trop beau. Mais elle a aussi ses faiblesses. La plus blâmable est celle qui la pousse à fouiller les poches des clients de la chambre aux voluptés tandis que Mireille Talbon ou une autre font... ce qu'il faut pour faire plaisir à ces messieurs.

Sachez que ces messieurs accrochent leurs vêtements à l'unique portemanteau de la chambre, lequel est précisément situé tout près de l'armoire. Il suffit d'étendre le bras... et M^{me} Pauldet a le bras long !



Bref, l'inculpation reproche à M^{me} Pauldet d'avoir commis des entôlages dont le total s'élève à 60.000 francs. Pas moins !...

Les cinq victimes sont maintenant appelées à préciser leurs griefs.

POPOZOFF est le plus éloquent du quintette. Malgré son nom russe, il s'exprime avec l'accent de Rosny-sous-Bois.

POPOZOFF. — Dans cette histoire, il y a bien des choses qui m'ont épaté. D'abord la demoiselle a manifesté en ma compagnie une joie excessive. Je pouvais me croire don Juan. Elle poussait des cris de plaisir, elle appelait sa mère...

LE SUBSTITUT RIBES. — Elle faisait le plus de bruit possible, évidemment, pour que vous n'entendiez pas la propriétaire ouvrir la porte de l'armoire à glace. (*Rires.*)

POPOZOFF, *clignant malicieusement de l'œil.* — *Natürlich*, mais moi je ne savais pas et j'étais bougrement fier. (*Nouveaux rires.*) J'ai été encore plus fier lorsque la

petite m'a dit quand j'ai voulu lui faire son petit cadeau : « Pour toi, chéri, c'est à l'œil, tu as été tellement épatant ! (*Les rires redoublent.*) Oui, rigolez si vous voulez, mais en réfléchissant, ça m'a paru trop beau pour être honnête : j'ai vérifié mon argent. Il me manquait quatre billets. V'lan !...

LE SUBSTITUT RIBES. — La Toison d'Or vous avait tondu ! (*Rires.*)

Les autres plaignants ont été dépouillés de la même manière.

Un inspecteur de police vient expliquer que, depuis longtemps, les clients de passage, de l'hôtel de la Toison-d'Or se plaignaient d'être entôlés.

L'INSPECTEUR. — Nous avons invité la propriétaire à ouvrir l'œil et à nous prévenir le cas échéant. Elle n'en a rien fait.

LE SUBSTITUT RIBES. — Et pour cause.

M^{me} PAULDET. — Tout ça ch'est des hichtoires et des inchinuachions. Che n'est pas ma faute che qui che pache dans les poches.

Raisonnement qui ne convainc pas le tribunal. Il condamne M^{me} Pauldet à six mois de prison avec sursis et au remboursement des 60.000 francs détournés par voie d'entôlage.

Par contre, considérant qu'un doute subsiste quant à la complicité de Mireille Talbon, il l'acquitte.

Mireille Talbon est grandement émue. Elle inonde le box de ses larmes. Du moins, M. le greffier Gigaroff m'a-t-il affirmé que c'étaient bien des larmes...



LES GRAISSEURS DE SAINTE-OPPORTUNE

Couchés dans le foin
Avec la lune pour témoin.
(Air connu).

Si le tribunal correctionnel de Pont-Audemer est en passe de devenir célèbre, ce n'est certes point que les charmants et consciencieux magistrats qui le composent soient atteints du prurit de la publicité.

Je ne sais point juges aussi modestement discrets dans l'accomplissement d'une tâche écrasante.

La faute — j'allais écrire le mérite — de cet état de choses revient à ses justiciables, décidément fertiles en inventions joyeuses mais illégales.

Naguère, je vous contai l'aventure de la « négresse de Pont-Audemer », une négresse blonde qu'eût aimé à chanter Fourest.

Oyez aujourd'hui celle qui conduit devant le bon président Olivier et ses assesseurs quatre prévenus, à savoir trois gars du village de Sainte-Opportune-la-Mare, près Quillebœuf, dont l'âge s'étage entre quinze et quarante ans, et une quinquagénaire mariée, inassouvie et inflammable, Marie Marouard.

Marie Marouard, toute villageoise qu'elle soit, connaît les usages. Comme Maud Loty, elle se présente nu-tête devant l'aréopage judiciaire. Cela permet qu'on admire, au sommet d'une tignasse raide aux multiples reflets, un amour de petit

chignon qui eût fait envie à feu Arthur Meyer.

Or donc, rappelle le président Olivier, le jour où le délit fut consommé on battait les grains chez M. Maurice Paysant, conseiller municipal de Sainte-Opportune-la-Mare... et, malgré cette dignité, l'un des inculpés dans cette affaire.

Les fermes normandes sont hospitalières aux gars de batterie qui ont bien travaillé. M. Paysant offrait, ce jour-là, à ses ouvriers, bonne chère, bon cidre (bon *bère*, comme on dit en termes du cru), et bon *calva*... Ah ! ce *calva* !

LE PRÉSIDENT OLIVIER. — Votre mari, madame Marouard, ayant participé au battage, se trouvait parmi les convives. Vous n'étiez pas invitée, mais vous êtes venue au milieu des agapes, moins semble-t-il dans l'intention de chercher votre mari que dans celle d'avoir votre part des réjouissances.

UN DES PRÉVENUS, *interrompant*. — Et c'te dame était déjà fine saoule.

Le chignon de Marie Marouard tressaille d'indignation.

MARIE MAROUARD. — Dis donc, *toué*, j'étais point saoule du tout. A preuve qu'au moment du trou normand, j'ai chanté. Oui, mon juge, j'ai chanté vu qu'j'ai eune belle *voué*, à c'qu'on me dit, et qu'mon mari m'a dit : « Dis *vouer* à en pousser une pour les copains ».

LE PRÉSIDENT OLIVIER. — Qu'avez-vous chanté, madame ?

MARIE MAROUARD. — Ah ben, mon fameux air, pardi : *Les Dragons de Villars*... Vous savez ben : « *Espouer* charmant, Sylvain m'a dit je t'ai...ai...me ».

LE PRÉSIDENT OLIVIER. — C'est classique et louable. En tout cas, votre chant semble avoir eu des effets singuliers : votre mari a quitté précipitamment la ferme, et vous, bercée par votre propre musique, et peut-être aussi par des libations trop copieuses, vous vous êtes endormie sur la table.

Pauvre Marie Marouard... Profitant de son sommeil et de l'absence de son protecteur naturel, elle subit un douloureux outrage... Sur son corps de quinquagénaire respectable, deux commis de M. Paysant : le jeune Lebreton, âgé de quinze ans, et Tournache, qui en a trente,



se livrèrent à une plaisanterie dont on ne peut dire qu'elle fut de « haulte gresse ».

LE PRÉSIDENT OLIVIER. — Vous, jeune Lebreton, vous vous êtes fauflé sous la table et vous avez barbouillé les cuisses de cette femme âgée, avec de la graisse consistante.

LEBRETON. — Oh ! j'suis franc, moué, j'y ont pas barbouillé qu'les cuisses !

LE PRÉSIDENT OLIVIER. — Par décence, je n'ouvre qu'une partie du dossier.

LEBRETON. — Oh ! moué, j'veux tout dire... Et j'dis qu'c'est mon patron, M. Paysant, qui m'avait commandé de faire cela.

M. PAYSANT. — C'est des *mentes* (sic).

LE PRÉSIDENT OLIVIER. — En tout cas, monsieur Paysant, cette odieuse plaisanterie a eu des suites graves pour vous. M. le maire de Sainte-Opportune-la-Mare, estimant que votre conduite était de nature à jeter le discrédit sur le conseil municipal, a exigé votre démission. Vous avez refusé de la donner. Là-dessus, le conseil municipal tout entier a menacé de se retirer.

M. Paysant répond qu'il a, en effet, subi les conséquences extraordinaires du « graissage de Marie Marouard ».

M. PAYSANT. — Et j'y suis pour rien de rien.

Le président Olivier explique ensuite que si M^{me} Marouard, bien que victime, est également poursuivie, c'est que sans rancœur contre ses... agresseurs... et graisseurs, elle leur accorda sur-le-champ et dans les champs, le plus tendre et le plus public des pardons... Couchés dans le foin, avec la lune pour témoin.

Le barreau de Pont-Audemer tout entier a été mobilisé pour la défense du quatuor. Il forme un front unique contre l'habile et spirituel procureur de la République, M. Maurice. Il y a là M^e Deschamps et M^e Grégoire. Il y a aussi, M^e Onfroy, avoué, qui, plaidant pour M. le conseiller municipal Paysant, évoque Flaubert et Zola, sans compter Virgile, Bacchus, Eros et Vénus.

Marie Marouard, qui l'écoute bouche bée, l'interrompt soudain.

MARIE MAROUARD. — Tout ça c'est des gens que j'connais seulement point.

Le jeune Lebreton, bien qu'il ait prouvé par un double exploit que la valeur n'at-

tend pas le nombre des années, est acquitté comme ayant agi sans discernement.

Tous les autres inculpés sont condamnés à 50 francs d'amende.

LE PRÉSIDENT OLIVIER. — Le tribunal inflige à Marie Marouard une amende supplémentaire de cinq francs pour ivresse.

MARIE MAROUARD. — N'en v'là des manigances... j'avais presque rien bu...
Jamais le petit chignon n'a paru si agité...



J'AI DEUX AMOURS

Ni Molière, ni Courteline, ni M. Crommelynck n'avaient prévu cette vengeance de celui qu'on pourrait appeler « le cocu ingénieux ».

A l'appel de son nom, Ernest Vaudelas s'avance d'un pas ferme vers le banc des prévenus libres, gonfle ses joues et, avant de s'asseoir, souffle sur le bois de chêne qu'il essuie ensuite minutieusement

avec un mouchoir aubergine. C'est visiblement un homme soigneux.

Un homme bien poli aussi, qui répond avec onction au président François lui demandant sa profession :

— Je suis été longtemps ordonnateur des pompes funèbres. Au jour d'aujourd'hui, je suis dans les vins. Courtier, comme on dit.

LE PRÉSIDENT FRANÇOIS. — Vous êtes prévenu d'extorsion de fonds.

VAUDELAS, *avec un sourire plein de mépris*. — J'ai rien *extorsé (sic)* du tout...

LE PRÉSIDENT FRANÇOIS. — Nous allons voir ça. D'après le dossier, vous vous seriez vengé d'une manière bien singulière d'un certain Willy Imenestky, jeune danseur mondain, qui vous avait trompé avec votre maîtresse, M^{lle} Lily Bastein.

VAUDELAS. — Il m'a trompé deux fois, monsieur le président. Mon amie me l'a avoué. Voilà pourquoi qu'c'est que je me suis *revenge*.

LE PRÉSIDENT FRANÇOIS. — Une vengeance qui se traduit par une demande comminatoire d'argent n'est pas digne d'un honnête homme.

Vaudelas a l'air un peu vexé.

LE PRÉSIDENT FRANÇOIS. — Vous n'avez pas d'avocat ? Expliquez-vous.

Nous apprenons alors que Vaudelas avait vu sans méfiance le jeune Willy sortir fréquemment avec sa maîtresse.

VAUDELAS. — Elle me disait : « Tu sais, avec lui, aucun danger. Les femmes ne l'intéressent pas... » Même qu'elle ajoutait : « S'il sortait avec toi, je ne serais pas tranquille ; mais moi avec lui, oh ! alors, tu peux dormir sur tes deux oreilles ! » Là-dessus, v'là que je pars pour Lyon ; je reviens un jour plus tôt que je ne pensais. J'avais à la main un beau saucisson. Qu'est-ce que je vois ? M. Willy et mon amie dans mon lit ! Mon amie me dit : « Tu sais, il était venu pour m'apprendre à jouer à la belote. Seulement, comme le

chauffage central marche mal, on a eu froid et on s'est couché ».

LE PRÉSIDENT FRANÇOIS. — En tout bien tout honneur.

VAUDELAS. — C'est ce qu'ils m'ont dit tous les deux. Moi, comme une bonne poire, je les ai crus. Mais v'là que deux jours après, entre deux visites à des clients, je remonte à la maison, et qu'est-ce que je retrouve dans le lit ?...

LE SUBSTITUT JOPPE. — Les joueurs de belote. (*Rires.*)

VAUDELAS, *du ton lugubre dont il devait dire* : « Ces messieurs de la famille ». — ...Vous avez deviné juste. Seulement, ce coup-là, cela n'a pas pris. Je me suis précipité sur le danseur et je lui ai dit...

LE PRÉSIDENT FRANÇOIS. — Vous lui avez dit : « Donnez-moi cinq cents francs ou je vous brûle la cervelle ».

VAUDELAS. — J'ai dit cela, façon de causer. J'avais pas d'arme sur moi.

LE PRÉSIDENT FRANÇOIS. — Il pouvait

croire que vous en portiez une, et cela constitue l'extorsion de fonds. Je vous répète que l'argent ne lave pas l'honneur, même l'honneur extra-conjugal.

VAUDELAS. — D'accord, mais je n'ai pas de raison pour abriter sous mon toit un monsieur qui n'a rien à y faire que du mal et des cochonneries. Et le linge qu'il use, les draps et tout, c'est-il pas juste qu'il les paye ?

A demi tourné vers le fond du tribunal, Vaudelas semble en appeler « à tous les honnêtes gens qui sont dans cette salle ».

Willy, le danseur, qui, pendant tout l'interrogatoire, a esquissé des entrechats à la barre des témoins, roulé des yeux langoureux et poussé de petits gloussements, a maintenant la parole.

M. WILLY, *la main sur la hanche gauche*. — Mon Dieu, je n'ai pas très bien agi envers monsieur, mais monsieur n'a pas été très correct en voulant me tuer. (*Rires.*)

LE PRÉSIDENT FRANÇOIS. — C'est évident, si tant est qu'il ait voulu vous tuer.

VAUDELAS, *avec un haussement d'épaules.*
— Pensez-vous...

M. WILLY. — En tout cas, monsieur, vous avez été très méchant avec moi.

VAUDELAS. — Chochote, va !

LE PRÉSIDENT FRANÇOIS. — Pas d'altération ! Témoin, adressez-vous au tribunal.

M. WILLY. — Monsieur m'a dit : « Vous allez me verser 500 francs à titre de compensation ou je vous brûle. » J'ai été chercher mon portefeuille dans mon veston et je le lui ai tendu.

VAUDELAS. — Et moi, je ne l'ai pas pris, parce que je me suis douté qu'il n'y avait rien dedans.

M. WILLY. — Effectivement, monsieur m'a rendu le portefeuille et m'a demandé de lui remettre un gage valant au moins 500 francs. Il m'a suggéré de lui laisser ma pelisse ou mon bracelet en or. J'étais très ennuyé. Ce jour-là, il faisait froid, mon Dieu, c'était fou... Quant à mon

bracelet, c'était un souvenir auquel je tenais.

VAUDELAS. — Le cadeau d'un petit ami, sans doute.

M. WILLY, *l'air vexé.* — Non, monsieur, d'un impresario américain... J'ai laissé tout de même le bracelet.

A M. Willy, le danseur, succède, à la barre, la volage Lily, qui réprime visiblement une violente envie de rire.

Elle jure de dire la vérité, et la vérité, à son sens, n'est point aussi tragique que l'a peinte M. Willy.

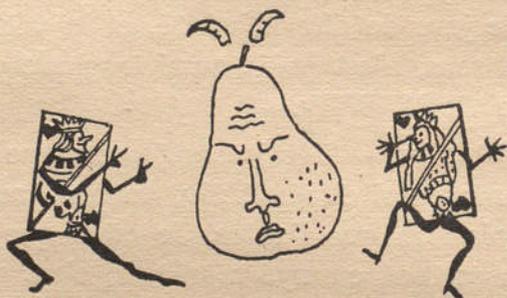
M^{lle} LILY. — C'était plutôt comique de voir mon ami et M. Willy, au fond aussi effrayés l'un que l'autre. Je crois que ce qui a surtout ennuyé mon ami, c'est que M. Willy s'était revêtu d'un de ses pyjamas de soie.

LE PRÉSIDENT FRANÇOIS. — Le bracelet a-t-il été restitué ?

Du banc où il s'est assis, M. Willy agite son poignet gauche et l'on entend tinter le joyau.

Condamné à huit jours de prison avec sursis, M. Vaudelas sort avec la solennité lugubre qui constituait l'essentiel de ses anciennes fonctions.

M^{lle} Lily le suit à deux pas, et M. Willy vient par derrière, évidemment.



LA VERTU D'ALINE ET LA SOUFFRANCE DE JEAN

M. Jean Guilpin est un charmant jeune homme. En vérité, il a l'air d'un tableau préraphaélite. Mais les tableaux préraphaélites ne sont point d'ordinaire encadrés... de gardes municipaux.

M. Jean Guilpin, lui, l'est... et si solidement qu'il éveille, à première vue, un sentiment de pitié réelle parmi l'assistance qui se presse à la 14^e chambre.

— Quel beau gosse ! murmure à mes côtés M^e X..., qui, je m'empresse de l'ajouter, est une gracieuse avocate.

Beau gosse, certes, mais vilain monsieur. Il a mérité le *carcere duro* pour deux méfaits. En premier lieu, il a « livré à la prostitution » une jeune fille mineure, Aline Brouchet, à qui il avait probablement procuré de faux papiers d'identité.

En second lieu, il a frappé, chez elle, une autre « jeune fille », M^{lle} Laroche, et a exigé d'elle 1.500 francs d'indemnité sous prétexte qu'au cours d'un entretien qui n'était pas exactement un tête-à-tête, elle lui avait communiqué, outre ses impressions, un mal qui fera des ravages parmi les hommes tant que les hommes ne cesseront pas d'aimer...

Comme Jean Guilpin est d'une beauté assez délicate et assez chétive, il s'était fait accompagner, lors de sa visite comminatoire chez M^{lle} Laroche, par un costaud qui, s'il se nomme exactement Lacaille, ne se prénomme pas Jésus, mais Jules.

Prévenu libre, Jules Lacaille ne cesse d'agiter dans un grand mouvement de désolation deux bras interminables que prolonge encore une paire d'immenses battoirs.

Le président François interroge durement Guilpin sur la première affaire, non sans avoir condamné préalablement à une amende la « victime », Aline Brouchet, témoin défaillant.

LE PRÉSIDENT FRANÇOIS. — Vous avez subjugué cette enfant et vous l'avez envoyée, avec l'acte de naissance d'une autre personne, dans une maison de tolérance située 4, rue des Cordeliers, à Rouen.

Guilpin se lève pour répondre. Il appartient à la catégorie de gens dont l'abbé Bremond disait : « Tant qu'ils se taisent, on peut les croire distingués. » Sa voix est traînante, ses liaisons hasardeuses.

GUILPIN. — Donc, monsieur le juge, je voudrais un peu discuter le coup sur quoi que c'est qui est marqué sur le papier du machin... du truc... du dossier, quoi,

vu que c'est pas moi que j'ai-z-engagé c'te fille dans une maison. J'ai conduite au bar des Cascades où c'est qu'c'est que j'ai mise en rapport avec deux placeurs. Elle s'est débrouillée avec eux.

LE PRÉSIDENT FRANÇOIS. — Elle eût été incapable d'agir sans votre assistance. C'était une bonne à tout faire...

Me PIERRE DOUBLET, *défenseur de Guilpin*. — Une bonne à tout faire qui ne faisait rien... hormis le trottoir. Je puis le proclamer sans manquer à la galanterie, puisqu'elle l'a elle-même écrit dans une lettre que j'ai à mon dossier. Dois-je en donner connaissance au tribunal ?

LE PRÉSIDENT FRANÇOIS. — Volontiers.

Me PIERRE DOUBLET, *lisant*. — *Madame la patronne, 4, rue des Cordeliers, Rouen. Ayant entendu parler de votre maison, donc je désirerais une place comme pensionnaire chez vous. Je me défend (sic) à Paris sur les boulevards... Je m'arrête là. (Rires).*

LE PRÉSIDENT FRANÇOIS. — Mme de Sévigné écrivait évidemment mieux.

Paraît ensuite la deuxième victime de Guilpin, Mlle Laroche. Une grande brune élégante et tragique. Un peu poseuse, de surcroît.

LE PRÉSIDENT FRANÇOIS. — Quelle est votre profession ?

Mlle LAROCHE. — Vendeuse en chômage. (*Rires.*)

LE PRÉSIDENT FRANÇOIS. — Ah ! qu'en termes galants... Faites votre déposition...

Mlle LAROCHE. — Eh bien ! M. Guilpin est entré chez moi avec l'autre monsieur. Il m'a donné un coup de poing sous prétexte que je lui avais donné une sale maladie... (*Elle pleure.*)

LE PRÉSIDENT FRANÇOIS. — Que s'est-il passé ensuite ?

Mlle LAROCHE. — Il a tiré de sa poche...

Me PIERRE DOUBLET. — Un revolver ?

Mlle LAROCHE. — Non, une feuille de papier timbré et il m'a dit : « Signe-moi

une reconnaissance de dette de 1.500 francs. Ça me coûtera au moins cela pour me soigner ». Même qu'il a ajouté : « Saloperie ! » Quant à l'autre monsieur, il crachait partout et il a brûlé le tapis avec un mégot.

Aubaine inespérée, les deux « placeurs » qui ont veillé sur le sort de la victime n° 1, M^{lle} Aline Brouchet, viennent déposer tour à tour. Le premier, M. Rodolphe, petit, chauve et ventru, est réticent jusqu'à la mutité. Le second, M. Jost, dit Tutu, dit Néné, dit Papou, est avantageux, loquace, empressé. Il porte des lunettes cerclées d'or et un parapluie d'ordonnateur des pompes funèbres.

M. Jost. — J'exerce un métier comme qui dirait officiel. Le tribunal me doit censément des félicitations vu que j'ai été correct et régulier.

LE PRÉSIDENT FRANÇOIS. — Ne comptez pas là-dessus.

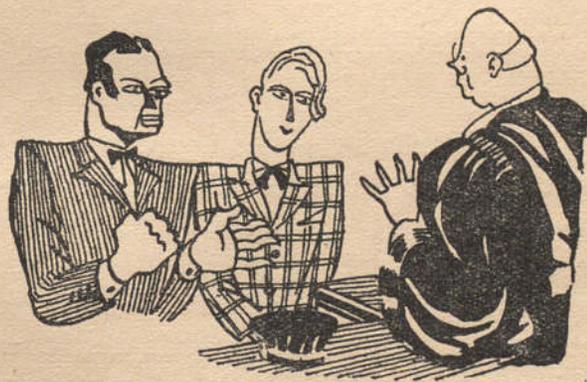
M. Jost, *s'animant*. — Comment que vous voulez que je sache si une fille est

mineure ? Question de climat, question de race. Je voudrais vous y voir.

LE PRÉSIDENT FRANÇOIS. — C'est bon. Retirez-vous.

Absous du délit de souteneur, Guilpin est condamné pour le reste à trois ans de prison et cinq ans d'interdiction de séjour ; Lacaille à treize mois de prison.

M^{lle} Laroche, à la sortie, doit être protégée par la garde : Guilpin et Lacaille ont des amis fervents !





DERRIÈRE LA CASERNE

Michel Barbasse, en comparaisant devant les juges de la 12^e Chambre correctionnelle, paraît être dans l'état d'esprit de ce veuf, qui répondait à l'ordonnateur des pompes funèbres insistant pour qu'au retour du cimetière où il venait d'enterrer sa femme, il montât dans la même voiture que sa belle-mère :

— Je veux bien, mais vous me gêtez toute ma journée.

Michel Barbasse, vigoureux gaillard, avant même de répondre à l'interrogatoire du président Dullin, exhale de profonds soupirs qu'on peut traduire ainsi :

« J'ai pourtant bien rigolé cette nuit du 22 au 23 mai. Dommage que cela finisse ici ! »

Michel Barbasse n'est pas seul à répondre du délit d'outrage public à la pudeur qui lui est reproché. Ce satyre, taillé en démenageur, est accompagné de deux nymphes fluettes. L'une d'elles, si l'on en juge par son embonpoint, n'en était pas à ses débuts, la nuit fatale. Gênée, elle pose sur son ventre encombrant, deux petites mains diaphanes...

LE PRÉSIDENT DULLIN. — Votre aventure est inconcevable.

Le satyre et les nymphes approuvent d'un identique mouvement de tête.

LE PRÉSIDENT DULLIN. — Voyons Bar-

basse, expliquez-nous exactement ce qui s'est passé.

MICHEL BARBASSE, *se dandinant*. — Oh ! j'ose pas.

LE SUBSTITUT RIBES. — Pudeur tardive.

LE PRÉSIDENT DULLIN. — Voyons, je vais vous aider : vous aviez fait ce qu'on appelle la bombe toute la nuit avec ces deux dames, qui sont d'ailleurs mariées.

MICHEL BARBASSE. — Mais, moi aussi, je suis marié.

LE PRÉSIDENT DULLIN. — Vous me paraissez avoir les uns et les autres une singulière conception des devoirs familiaux. Enfin, ceci est en dehors de l'affaire.

MICHEL BARBASSE. — Je peux-t'y causer ?

LE PRÉSIDENT DULLIN. — Je ne demande que ça.

MICHEL BARBASSE. — Eh bien ! j'entre dans la voie... j'y entre...

LE PRÉSIDENT DULLIN, *à l'assesseur de droite*. — Qu'est-ce qu'il dit ?

MICHEL BARBASSE. — J'entre dans la voie, dans la voie des aveux. Faut vous dire que ce fameux soir, c'était la fête à ma femme, qui est une appelée Julie.

LE PRÉSIDENT DULLIN. — C'est en l'honneur de sa fête que vous êtes allé la faire, la fête, avec deux femmes mariées ? C'est original...

MICHEL BARBASSE. — Faut vous dire que ma femme n'était pas là. Elle était partie au Mans chez sa grand'mère. Alors, le soir, je me dis : « Si elle était là, on boirait un vieux coup ». Je vais inviter mes deux voisines, en tout bien tout honneur. Leurs hommes sont commis-voyageurs. Elles sont seules, ça va les distraire un peu.

Michel Barbasse explique ensuite que les deux femmes ayant exprimé le désir de

prendre l'air, il leur fit faire en auto la tournée des grands-ducs.

MICHEL BARBASSE. — On est allé voir les luttes féminines à Tabarin. De d'là je les mène à la Boule-Noire, de d'là sur la Butte. Après cela, on redescend place Clichy.

LE PRÉSIDENT DULLIN. — Et partout, naturellement, vous buviez.

Michel Barbasse a l'air profondément offensé par cette remarque.

MICHEL BARBASSE. — Mon président, on peut dire de moi ce qu'on voudra, mais comme gentleman j' crains personne. J'ai fait les choses proprement : cinzano, souper, et puis après, champagne jusqu'à la gauche...

LE PRÉSIDENT DULLIN. — Ces libations expliquent bien des choses.

LE SUBSTITUT RIBES. — Sans les justifier.

Michel Barbasse raconte que, vers cinq

heures du matin, il eut l'idée d'emmener ces dames faire un tour à la campagne.

Pourquoi choisit-il comme lieu d'excursion Gennevilliers, qui n'est pas un cadre spécialement idyllique et où flottent :

Ces lourds parfums qu'épanchent sur la plaine
Les fabriques de suif et de noir animal.

...comme eût dit Tailhade ? Mystère d'amoureux... ou de poivrot... Des deux, sans doute !

LE PRÉSIDENT DULLIN. — Arrivé à Gennevilliers avec vos compagnes, vous êtes descendus de voiture tous les trois. Il faisait grand jour et là, sans vous soucier d'être vus, vous avez ensemble fait certaines choses sur lesquelles il est inutile d'insister.

MICHEL BARBASSE, *avec quelque ostentation.* — Je ne voulais désobliger aucune de ces dames, et comme toutes deux m'avaient demandé, j'étais forcé... enfin vous comprenez. (*Rires.*)

LE PRÉSIDENT DULLIN. — Malheureusement pour vous, l'endroit que vous aviez

choisi est situé juste derrière la caserne de gendarmerie...

La salle s'esclaffe. Elle rit de plus belle quand Barbasse avoue avec ingénuité :

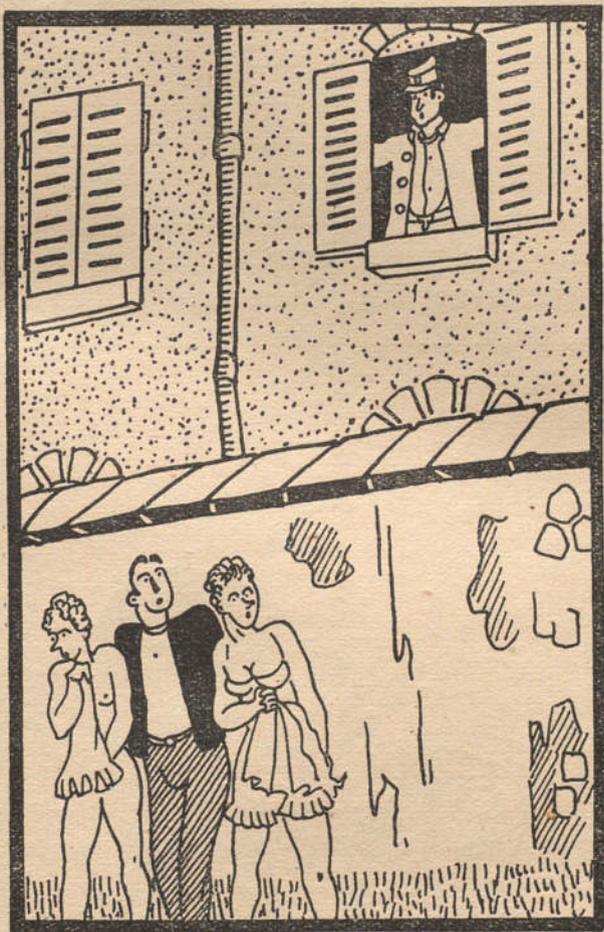
— Je n'avais pas fait attention. Sans cela, vous pensez bien que nous nous serions mis ailleurs...

LE PRÉSIDENT DULLIN. — Un gendarme vous a vus, est sorti et vous a arrêtés.

Le voici précisément à la barre des témoins, ce brave pandore vengeur de la morale.

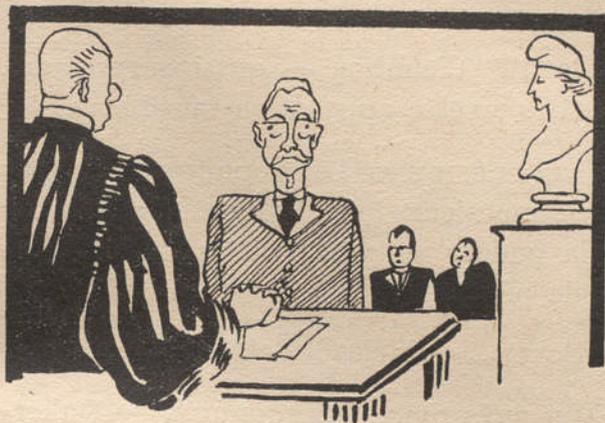
LE GENDARME. — Je venais de me lever. J'ouvre mes volets pour voir s'il faisait beau et j'aperçois monsieur et ces dames à demi déshabillées et tranquillement en train de... enfin de faire des choses pas à faire. Quand le soleil s'est levé on ne se couche pas comme cela... enfin.

LE PRÉSIDENT DULLIN. — Le tribunal a compris et vous remercie.



M^e Victor Marie défend en une unique plaidoirie le satyre et les nymphes, qui sont condamnés chacun à un mois de prison avec sursis et 25 francs d'amende.

A la sortie, le satyre et les nymphes font assaut de politesse avec le gendarme pour qu'il passe devant eux. On entend le gendarme dire gaiement : « Les dames d'abord ». Et les « dames » sourient sans rancune.



LE NUDISTE AU BALCON

J'imagine que M. Athanase Bover a copieusement lu Dickens ou quelque auteur britannique mettant en scène des magistrats. Comment expliquer autrement qu'ayant à comparaître pour la première fois devant un tribunal répressif, il use à l'égard du président de cette étonnante expression : « Votre Honneur ».

Le président, c'est le sympathique et spirituel M. Delegorgue — nous sommes

à la 12^e Chambre — aussi surpris que flatté de cette appellation inusitée.

LE PRÉSIDENT DELEGORGUE. — Vous êtes, monsieur, inculpé d'outrages publics à la pudeur, en vertu de l'article 330 du Code pénal.

BOVER. — Hélas ! Votre Honneur.

LE PRÉSIDENT DELEGORGUE. — Qu'est-ce que vous dites ?

BOVER. — Je dis, hélas ! Votre Honneur.

Ce disant, Bover contemple de son œil droit Son Honneur, M. Delegorgue, tout en contemplant de l'œil gauche les appas de la République en plâtre le long du mur. C'est là un des rares avantages du strabisme.

LE PRÉSIDENT DELEGORGUE. — Ce que vous avez fait est particulièrement répugnant.

BOVER. — C'est tout à fait mon avis, Votre Honneur.

LE PRÉSIDENT DELEGORGUE. — Alors pourquoi l'avez-vous fait ?

BOVER. — Votre Honneur, je revenais d'un baptême. J'avais déjeuné trop copieusement.

LE PRÉSIDENT DELEGORGUE. — Vous avez des digestions immorales.

Pour préciser la nature du délit commis par Bover, le président Delegorgue lit un rapport de police. Il y est constaté que « vers seize heures de relevée », M. Bover est apparu tout nu à une des fenêtres de son appartement de la rue de Vaugirard, et qu'avisant à une des fenêtres de la maison d'en face une petite fille de dix ans, il l'a invitée à se dévêtir également, ce que fit l'enfant. Après quoi, et malgré la distance, Athanase Bover donna à la petite une preuve visible de sa satisfaction.

LE PRÉSIDENT DELEGORGUE. — C'est inimaginable. Comment avez-vous décidé cette enfant à retirer ses vêtements ?

BOVER. — Votre Honneur, je lui ai promis une poupée.

LE PRÉSIDENT DELEGORGUE. — Vous l'avez donc interpellée à travers la rue ?

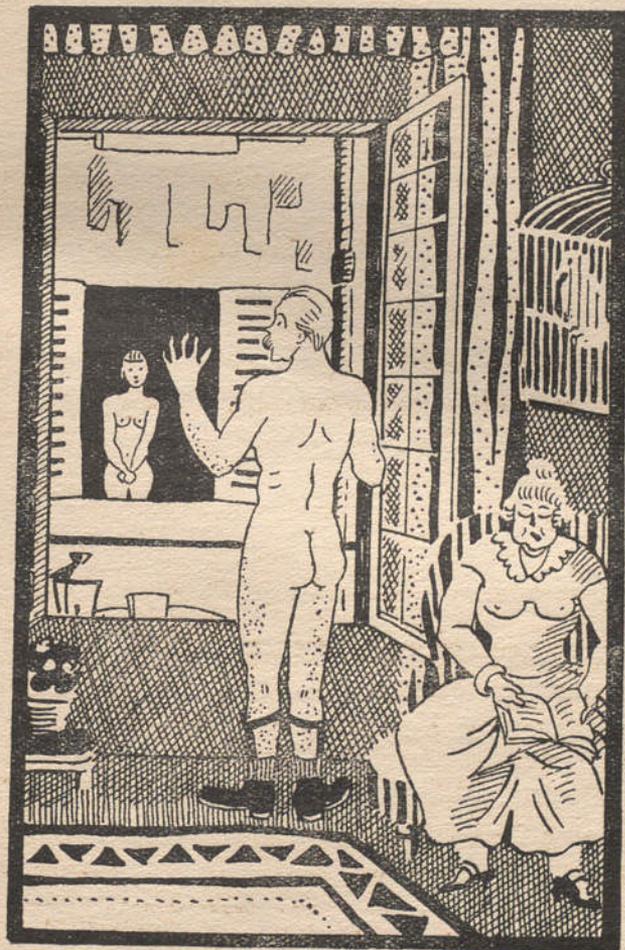
BOVER. — Non, Votre Honneur, j'ai fait cela par gestes.

LE SUBSTITUT HURLAUX. — Voilà donc un outrage à la pudeur d'un genre particulier : par télévision. (*Rires.*)

LE PRÉSIDENT DELEGORGUE. — Il est réellement attristant de voir des enfants mêlés à de telles turpitudes, et, en cette matière, Bover, vous n'innovez malheureusement pas. Tout à l'heure comparaisaient devant nous le père et la mère de onze enfants qui avaient, de concert, abusé de leur jeune bonne en présence de trois de leurs bébés.

BOVER, *presque enthousiaste.* — Je le sais, Votre Honneur, j'étais dans la salle.

LE PRÉSIDENT DELEGORGUE. — De telles choses dépassent l'imagination.



BOVER, *dans un grand geste de conciliation*. — C'est mon avis, Votre Honneur.

M. Athanase Bover s'il n'est pas marié vit depuis longtemps avec une maîtresse dont les renseignements de police disent qu'elle est tout à fait honorable. Le président Delegorgue le constate.

LE PRÉSIDENT DELEGORGUE. — Je présume que, tandis que vous vous livriez à vos étranges ébats, elle était absente.

BOVER. — Excusez-moi, Votre Honneur, elle était là. Elle lisait. Elle adore la lecture...

LE PRÉSIDENT DELEGORGUE. — Il est dommage que vos distractions soient moins anodines.

BOVER. — Oh ! Votre Honneur, pour une petite fois où j'ai perdu la tête...

LE PRÉSIDENT DELEGORGUE. — Et toute pudeur... Enfin qu'a dit votre femme devant vos exploits ?

BOVER. — Rien du tout. Que vouliez-vous qu'elle dise ?

LE SUBSTITUT HURLAUX. — Elle pouvait dire bien des choses en somme. (*Rires.*)

LE PRÉSIDENT DELEGORGUE. — N'insistons pas, monsieur le substitut, Monsieur nous indique que sa femme a trouvé cela tout naturel. (*Rires.*)

Il n'y a qu'un seul témoin, la mère de la petite fille.

Une brave femme très nature, et dont le manque d'indignation surprend un peu.

LA MÈRE DE LA PETITE FILLE. — Je revenais du marché. J'ai trouvé ma petite Yvonne complètement nue devant la fenêtre ouverte. Je lui ai dit : « Que fais-tu ? » Elle me répondit : « Je fais comme le monsieur d'en face qui est sans chemise et sans pantalon ».

LE PRÉSIDENT DELEGORGUE. — Vous connaissiez cet individu ?

BOVER, *vexé*. — Oh ! Votre Honneur...

LA MÈRE DE LA PETITE FILLE. — J'ai rencontré deux ou trois fois monsieur chez l'épicier. Il était toujours très correct.

LE PRÉSIDENT DELEGORGUE. — Je pense bien qu'il ne se déshabillait pas dans la boutique.

Bover est assisté d'un jeune et très brillant avocat, M^e Basdevant, fils de l'éminent jurisconsulte international.

M^e BASDEVANT. — Messieurs, je n'hésite pas à vous dire que vous vous trouvez en présence d'un détraqué...

BOVER. — Charmant.

M^e BASDEVANT. — D'un demi-fou.

BOVER. — Oh ! alors...

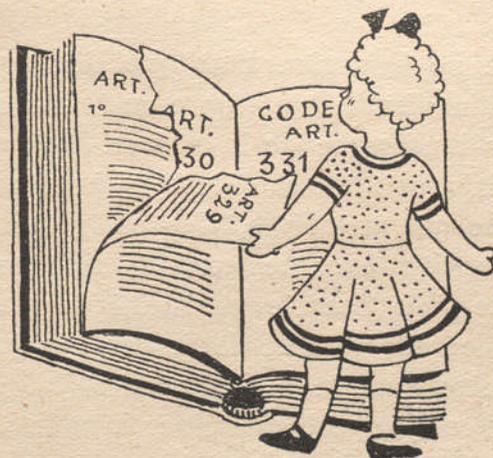
L'opinion de M^e Basdevant est celle du tribunal qui condamne seulement le nudiste de la rue de Vaugirard à un mois de prison avec sursis et 25 francs d'amende.

BOVER. — L'amende, la paierai-je, Votre Honneur ?

LE PRÉSIDENT. — Evidemment. Le tribunal s'est d'ailleurs montré extrêmement indulgent parce qu'il a été frappé par les arguments de votre avocat. Mais tout de même, votre pose académique ne méritait pas les palmes *ad hoc*. (Hilarité.)

BOVER. — Je le comprends, Votre Honneur, et je me retire.

Il s'en va d'un pas solennel regardant à la fois le substitut Hurlaux et le banc des détenus.





LES DUETTISTES DU BAIN DE VAPEUR

Je ne hais rien tant que l'étalage de certaine érudition, propre surtout à masquer l'indigence de la pensée.

Mais pour la meilleure compréhension de ce qui va suivre, il m'est propice de placer en exergue certain dialogue de Platon où Socrate et Alcibiade s'entretenaient doctement de la possibilité pour un être humain de se procurer lui-même tout ce qui peut constituer la volupté de l'esprit... et du corps.

...Et maintenant que j'ai esquissé un sujet ressortissant — Platon *dixit* — à la maïeutique, plongeons-nous dans l'hydrothérapie.

M. Désiré Confession — ah ! l'adorable nom ! — et M. Wladimir Zoredzky, ont été surpris dans la « chambre des aromates » d'un établissement de bains de vapeur au moment où discutant peut-être la question qui jadis passionna Socrate et Alcibiade, ils en étaient arrivés visiblement à cette conclusion qu'il faut s'aider mutuellement. Corydon chez les Turcs, évidemment.

Pour cet outrage aux bonnes mœurs ils comparaissent devant la 12^e Chambre correctionnelle où les assiste M^e J.-L. Tixier, jeune avocat dont le réel talent surpasse celui de pas mal de réclamisistes du barreau.

Je ne suis pas assez compétent pour dire si ces messieurs (si j'ose ainsi m'exprimer) ont le physique de leur emploi. Je constate seulement que M. Désiré Confession, qui a trente-sept ans, en paraît vingt-cinq, et que M. Wladimir

Zoredzky, solide gaillard, possède la voix acidulée de M^{lle} Parisys.

Le président Dullin interroge les deux personnages d'un air absolument dégoûté. Mais ceux-ci répondent avec un sourire qui ne se tarira pas. Un sourire un peu pincé et qui masque peut-être un légitime embarras. Mais enfin un sourire quand même.

M. Désiré Confession est un récidiviste du genre. Il a déjà été condamné pour des faits analogues.

LE PRÉSIDENT DULLIN. — Le tribunal a eu pitié de vous. Il vous a accordé le sursis et vous avez recommencé.

M. Désiré Confession pourrait répondre que le sursis signifie : « Un coup pour rien ». Il se tait et baisse la tête.

LE PRÉSIDENT DULLIN. — Voyons, expliquez-vous.

M. DÉsirÉ CONFession. — Oh ! monsieur le président, quand on m'a con-

damné il y a un an c'était beaucoup plus grave.

LE PRÉSIDENT DULLIN. — Plus grave ? Mais qu'aviez-vous donc fait ?

M. DÉsirÉ CONFession. — Oh ! la même chose, mais dans la rue. (*Rires.*)

M. LE PRÉSIDENT DULLIN. — Eh bien, j'espère que la prochaine fois vous resterez chez vous.

M. DÉsirÉ CONFession. — Oh ! monsieur le président, ça a été un pur hasard. (*Montrant son co-inculpé*)... Si je n'avais pas rencontré monsieur.

M. Wladimir Zoredzky se fâche en entendant ces mots.

M. WLADIMIR ZOREDZKY. — Oh ! jé vous *prié*, monsieur, *né* dites pas ça. C'est vous qui le premier m'avez mis la main...

LE SUBSTITUT DEMANGEOT, *interrompant*, à la déception de l'auditoire. — Veuillez vous taire, messieurs, pas de détails, c'est inutile.

M. WLADIMIR ZOREDZKY. — Moi, *je* né jamais été condamné ni à Paris, ni à Berlin, ni à Varsovie, où j'ai habité.

LE PRÉSIDENT DULLIN. — Vous auriez dû y rester.

L'INSPECTEUR de police qui a constaté le délit arrive à la barre des témoins.

L'INSPECTEUR. — L'établissement en question est bien connu de nos services. Des scènes scandaleuses s'y déroulent parfois et une surveillance étroite est exercée dans cet endroit. Ce jour-là je me trouvais de service à la salle des aromates...

Me J.-L. TIXIER. — En quelle tenue étiez-vous ?

L'INSPECTEUR. — Tout nu, comme de bien entendu. Autrement on m'aurait remarqué. (*Rires.*)

LE PRÉSIDENT DULLIN. — Continuez, monsieur l'inspecteur...

L'INSPECTEUR. — Eh bien ! j'ai vu ces messieurs assis l'un à côté de l'autre sur un coussin. Je les observai et alors...

LE PRÉSIDENT DULLIN. — Inutile de répéter publiquement les constatations précises de votre rapport. Et ensuite...

L'INSPECTEUR. — Ensuite je me suis rhabillé rapidement et dehors j'ai guetté ces messieurs. Quand ils sont sortis, je les ai priés de me suivre au commissariat.

Me J.-L. TIXIER. — Vous procédez toujours ainsi ?

L'INSPECTEUR. — Oui, pour éviter le scandale, nous n'arrêtons pas à l'intérieur de l'établissement.

Me J.-L. TIXIER. — Reconnaissez-vous donc facilement, lorsqu'ils sont vêtus, des délinquants que vous avez vu à p..., pardon... dévêtus ?

L'INSPECTEUR. — Parbleu, on reconnaît bien ces lascars, allez. (*Rires.*)

Me Tixier arguë que les apparences sont parfois trompeuses et que, par exemple, M. Désiré Confession, qui a l'air ici d'un gringalet, est un vigoureux gail-lard. On croit sans peine l'avocat étant

donné le genre d'exercices reproché à son client. Mais au surplus le délit n'est pas contesté.

M. Désiré Confession a fait venir — ô dérision ! — un « témoin de moralité ».

C'est un pâle vieillard qui a l'air en déposant d'exhaler dans un dernier soupir ses suprêmes volontés.

LE PALE VIEILLARD. — C'est un malheureux, un malade. Il fut orphelin de bonne heure et a été élevé par une tante. (*Rires.*)

LE PRÉSIDENT DULLIN. — Je vous remercie, monsieur.

LE PALE VIEILLARD, *s'inclinant à la ronde.* — Messieurs, bien l'honneur de vous saluer.

Délinquant primaire, M. Wladimir Zoredzky bénéficie de l'indulgence du tribunal. Il est condamné à un mois de prison avec sursis.

Quant à M. Désiré Confession, il est frappé d'une peine de deux mois ferme.

Alors il se penche vers Me J.-L. Tixier et lui dit :

— Mon Dieu, je vais aller en prison, mais on va me faire du mal là-bas !

Exhale-t-il sa crainte ou clame-t-il son espérance ?





QUAND LA PRISONNIÈRE VEUT S'ÉCHAPPER

Thérèse Saturnin, vieille fille quadragénaire, a frappé de deux coups de couteau sa jeune amie Marguerite Varenne. Drame de la jalousie dont ne connaîtront pas les jurés, parce que les blessures de la victime furent légères. Tant mieux, évidemment, pour Marguerite Varenne ;

tant pis pour Thérèse Saturnin, qui pourra clamer en vain : « Je l'aimais... je l'aimais ». Le tribunal correctionnel ignore, en pareille matière, les acquittements triomphants.

Comme les sœurs Vatard, Thérèse Saturnin et Marguerite Varenne sont des brocheuses, mais là s'arrête la ressemblance avec les héroïnes de Huysmans.

Thérèse Saturnin est une grande fille osseuse, charnue, aux membres forts. Elle s'exprime d'une voix de basse chantante, avec une verdeur qui atteint vite au cynisme, malgré elle, peut-être. Elle n'a cure des rires ou des murmures indignés provoqués par certains de ses propos.

THÉRÈSE SATURNIN. — Que voulez-vous que je vous dise, monsieur le juge ? Il y a quatre ans que je vivais avec mon amie. Elle s'est détachée de moi. Elle s'est moquée de moi. Elle a voulu me quitter. Je me suis vengée.

Le bon président François, qui en entend pourtant de toutes les couleurs, est

légèrement abasourdi par cette déclaration faite sur le ton le plus naturel du monde, comme si son auteur avait conscience de parler le langage de la saine raison, de la morale conformiste.

LE PRÉSIDENT FRANÇOIS. — Enfin, tout de même, mademoiselle, vous n'aviez aucun droit de vous venger. Vous n'étiez pas mariées toutes deux devant M. le maire. (*Rires.*)

Sincèrement sûre de son bon droit, Thérèse Saturnin a un geste qui signifie clairement : « C'était tout comme... ».

LE PRÉSIDENT FRANÇOIS. — J'espère que vous ne recommencerez pas.

THÉRÈSE SATURNIN. — Je ne pense pas. Elle a prononcé ces mots d'un ton assez indécis.

Maintenant sa victime s'avance à la barre des témoins. Marguerite Varenne est une assez jolie petite blonde. Elle s'explique sans fausse pudeur mais non pas sans rancœur. Curieuse confession qui

fait planer sur la salle un de ces lourds silences marquant les instants les plus captivants d'un procès.

MARGUERITE VARENNE. — C'est elle qui m'a débauchée, il y a quatre ans. Pendant un an, je lui ai résisté et j'ai eu pour elle une amitié très pure. Elle avait dix-sept ans et demi de plus que moi. Elle avait beaucoup d'ascendant sur moi et elle a tant, tant insisté. Elle m'a possédée par la peur... J'ai ensuite été un jouet entre ses mains. Je travaillais pour elle. La seule chose qui l'intéresse, c'est l'argent.

LE PRÉSIDENT FRANÇOIS, *avec émotion.* — Vous entendez ce que dit cette jeune fille. Vous l'avez entraînée, débauchée.

THÉRÈSE SATURNIN, *gouailleuse.* — Oh ! là, là, faut pas croire que je l'ai prise de force. (*Hilarité et rumeurs.*)

LE SUBSTITUT DELRIEU. — En tout cas, vous êtes bien l'homme du ménage ; l'homme avec tous ses défauts et aucune de ses qualités.

THÉRÈSE SATURNIN, *très raide*. — Ça se peut.

LE SUBSTITUT DELRIEU. — Et votre idylle s'apparente plus aux *Innocents* de Carco qu'aux *Chansons de Bilitis* de Pierre Louys.

THÉRÈSE SATURNIN, *même jeu*. — Ça se peut.

La mère de Marguerite Varenne est ensuite entendue. C'est une pauvre brave femme, qui n'a évidemment pas lu les deux livres précités, pas plus que *La Religieuse* de Diderot.

LA MÈRE. — Je ne me suis jamais aperçue de rien. Tenez, le samedi soir, Thérèse venait coucher à la maison. Nous étions toutes les trois dans le même lit. Je n'ai rien entendu, jamais, jamais.

LE PRÉSIDENT FRANÇOIS. — Vous avez peut-être le sommeil lourd.

LA MÈRE. — Non. Même que je vais vous dire, mon président, lorsque je dis que je n'entendais jamais rien, c'est pas

tout à fait ça. Il y avait des fois où ma fille pleurait.

LE SUBSTITUT DELRIEU. — Ma pauvre dame, êtes-vous bien sûre que c'étaient des pleurs ? (*Hilarité.*)



THÉRÈSE SATURNIN, *riant elle aussi*. — C'était pas ça, bien sûr !

LE SUBSTITUT DELRIEU. — C'était autre chose, exactement ce qu'entendait le facteur dans un conte fameux de Guy de Maupassant.

THÉRÈSE SATURNIN, *même jeu que précédemment*. — Ça se peut.

LA MÈRE. — En tout cas, ce que je peux ajouter encore, c'est que cette femme était devenue pour ma fille comme qui dirait un souteneur, et même un souteneur exigeant...

Me PIERRE LEHMANN, *défenseur de Thérèse Saturnin*. — Opinion d'une belle-mère. (*Explosion de rires*).

Après la sœur de la victime, voici son frère, jeune homme aux allures extrêmement correctes, qui commence par proclamer son horreur profonde pour les émigrés de l'île de Mitylène.

LE FRÈRE. — Les mœurs de ma sœur me dégoûtaient tellement que je ne lui adressais pas la parole. Mais son amie ne lui était attachée que par intérêt et si elle a voulu la tuer, c'est que la rupture dont elle était menacée lui aurait fait perdre son bifteck.

Me Pierre Lehmann prononce, dans cette affaire... spéciale, une plaidoirie qui est un petit chef-d'œuvre de discrète et juste émotion en même temps que de

tact. Tous ses confrères présents à la barre viennent le féliciter et c'est justice.

Son talent, joint à l'évidente franchise de sa cliente, induisent les juges de la 14^e Chambre à une exceptionnelle indulgence : ce drame passionnel n'est sanctionné que d'une peine de quatre mois de prison.



L'AVENTURE DE M. LE MARQUIS

M. Joseph Kanfrer, « commerçant » au commerce incertain et M^{lle} Balloby, qui fait le commerce certain de ses charmes, sont cités à comparaître devant la 13^e Chambre correctionnelle pour extorsion de fonds au préjudice de M. Joseph Kalki, valet de chambre.

M. Joseph Kanfrer laisse tomber avec une lenteur mélancolique sur le banc des

prévenus sa grasse personne enveloppée d'un vêtement bizarre dont on ne sait exactement s'il est une jaquette trop longue ou un pardessus trop court.

M^{lle} Balloby brille par son absence. C'est en vain que M^e Gambier, huissier et homme du monde l'a appelée par trois fois, d'abord avec courtoisie, ensuite avec autorité, la troisième fois d'une voix suppliante... Il faut en prendre notre parti, nous ne verrons pas. M^{lle} Balloby. Du moins pouvons-nous imaginer qu'elle est fort belle.

C'est l'impression que ressentit d'elle, évidemment, M. le valet de chambre Kalki, lorsqu'il la vit pour la première fois.

Cela se passait... Mon Dieu, cela se passait au bord d'un trottoir... Je ne veux rien poétiser...

Écoutons plutôt M. le valet de chambre Kalki, long jeune homme lymphatique, souriant, les cheveux filasse taillés à la Bressant, que M^e Gambier vient précisément d'amener à la barre des témoins.

M. Kalki, qui est venu de Suisse pour être dupe, s'exprime avec l'accent du canton de Vaud.

Il raconte que du bord du trottoir il suivit M^{lle} Balloby dans un hôtel proche de l'Etoile. Il paraît que de cette entrevue M^{lle} Balloby sortit éblouie.

M. KALKI. — Elle me dit : « Mon grand, tu as été vraiment formidable. Un homme de ta trempe... » (*Rires.*)

(*Devant l'hilarité, M. Kalki s'arrête, décontenancé.*)

LE PRÉSIDENT AVEILLE. — Continuez...

M. KALKI. — Elle m'a dit comme cela, enfin, que je pourrais gagner beaucoup d'argent. Elle connaissait une marquise qui recherchait les hommes virils et qui les récompensait.

LE SUBSTITUT DELRIEU. — Vous avez même donné à l'instruction cette précision que M^{lle} Balloby vous avait dit que la marquise offrait 10.000 francs... par représentation.

M. KALKI. — Oui, dix mille francs à chaque coup. (*Rires.*)

M. Kalki fut donc convié à offrir ses hommages à la marquise.

M. KALKI. — Elle ne me donna rien.

Mais M^{lle} Balloby consola M. Kalki en lui disant qu'il ne perdrait rien pour attendre. La marquise était tellement enthousiasmée de son nouvel amant qu'elle rêvait de l'épouser.

M. KALKI. — Seulement elle disait comme cela que M^{me} la marquise ne pouvait pas se mésallier et qu'il fallait que j'achète un titre de marquis.

C'est alors qu'intervint Joseph Kanfrer, le commerçant au commerce incertain.

M. KALKI. — Il m'a vendu, pour neuf mille francs, un titre de marquis.

LE SUBSTITUT DELRIEU. — Et vous vous êtes empressé, dès que vous l'avez eu payé, d'entrer chez un chapelier, et de faire poser dans la coiffe de votre canotier une couronne de marquis.

M. KALKI. — Oui, et j'ai commandé du papier à lettres au Bazar de l'Hôtel-de-Ville.

LE SUBSTITUT DELRIEU. — S'il y avait un championnat du monde de la naïveté (et j'emploie un euphémisme), vous auriez une belle chance. (*Rires.*)

Imperturbable, M. Kalki explique que le titre qui lui avait été vendu était celui de marquis de Joyeuse.

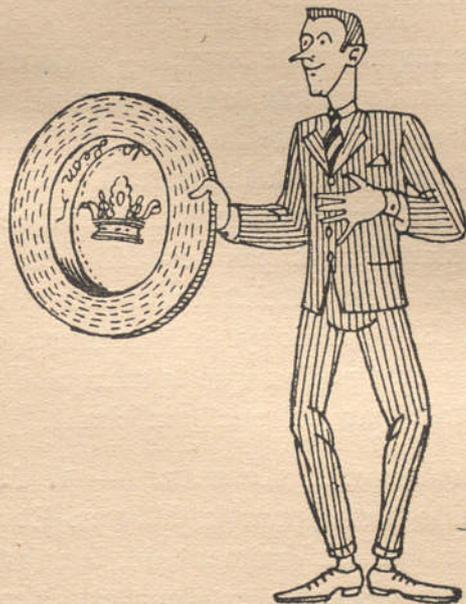
M. KALKI. — Seulement, quelques jours après, M. Kanfrer me fit observer que « Marquis de Joyeuse » n'était pas assez sérieux et il me dit que pour un supplément de 3.000 francs, je pourrais devenir le marquis de Jouvencelles. J'ai accepté.

KANFRER, *se levant.* — Pardon, monsieur...

LE SUBSTITUT DELRIEU *l'interrompant.* — Vous pourriez lui dire : Monsieur le Marquis, il vous a payé assez cher.

KANFRER. — L'argent ne m'était pas

destiné. En tout cas, je tiens à faire observer que c'est monsieur qui a demandé un autre titre sous prétexte que le pre-



mier avait cessé de lui plaire... Il m'a demandé bien autre chose... Si je voulais le dire.

LE PRÉSIDENT AVEILLE. — Dites-le, nous sommes ici pour tout savoir.

KANFRER. — Eh bien ! comme il a le nez fort long, il m'a demandé si je ne connaissais pas quelqu'un qui puisse le lui raccourcir sans l'abîmer.

LE SUBSTITUT DELRIEU. — Mais ce nez long est un symbole, un programme. C'est lui qui a dû séduire la marquise.. (*Rires.*)

Toujours grave à la barre des témoins, M. le valet de chambre Kalki indique que là ne s'arrêtèrent pas ses déboires.

Lorsqu'il eut atteint à son second marquisat, M^{lle} Balloby lui annonça avec tristesse et émotion que la marquise était séquestrée par un oncle méchant.

LE PRÉSIDENT AVEILLE. — Il fallait huit mille francs pour la délivrer. Et vous les avez donnés. Vraiment, M. le substitut avait raison ; votre candeur est inconcevable. Que de telles choses se passent en 1933, voilà ce que je ne comprendrai jamais !

Un joli réquisitoire de M. Delrieu achève de mettre la salle en joie.

M^{lle} Balloby est condamnée à huit

mois de prison ferme ; Kanfrer s'en tire avec trois mois de prison avec sursis, ce qui paraît lui causer une surprise ravie.

Et M. le valet de chambre Kalki se retire très droit, très cérémonieux, persuadé que toutes les dames de l'assistance ont pour lui les yeux de la marquise...



DIEU, LE FACTEUR ET LE NÈGRE

— Où avez-vous rencontré Dieu ?

— A la gare de l'Est.

Ce n'est pas un dialogue évangélique qui s'ébauche ainsi entre le charmant et savant président Passerieux et le prévenu à la peau d'ébène en train de se dandiner dans le box de la 14^e Chambre à la manière d'un pugiliste anxieux d'éviter une beigne (en anglais *swing*).

La suite de l'interrogatoire nous apprend, en effet, que le Dieu rencontré par le nègre à la gare de l'Est est « un gars de la marine » portant ce nom prestigieux. Bénéficiaire d'un « congé libérable », il s'apprêtait à prendre le train pour Bar-le-Duc quand le hasard le mit en présence du noir qui est en train de se défendre.

Ce noir s'appelle Toussaint Tiennoz. Ce n'est pas à la vérité un beau nègre. Mais il est aimable. Ainsi, dans le box, tout en se dandinant, il sourit de toutes ses dents. Evidemment, ses dents ne sont pas très nombreuses. Mais enfin le nègre fait ce qu'il peut.

LE PRÉSIDENT PASSERIEUX. — Vous ne connaissiez pas Dieu quand vous l'avez rencontré ?

TIENNOZ. — Non, moi pas li connaître et li pas me connaître non plus. Mais li très gentil.

LE PRÉSIDENT PASSERIEUX. — Vous l'avez facilement décidé à manquer son train pour venir boire avec vous.

LE SUBSTITUT DELRIEU. — A Bar-le-Duc, le marin a préféré le bar tout court. (Rires.)

Le nègre et le matelot ne s'en tinrent naturellement pas à un toast unique. Tiennoz le proclame avec quelque ostentation.

TIENNOZ. — Nous boire *rie* de la Fidélité. Et puis boulevard de Strasbourg, *rie* Château-d'Eau, *patout, patout...* Ti comprends ?

LE GREFFIER JOUBERT, à *mi-voix*. — Dis donc, ne tutoie pas le président.

TIENNOZ. — Qu'est-ce que ti dis ? Moi dis la vérité, nous bu *patout patout*.

A l'étape d'un bureau de tabac du faubourg Saint-Martin. Dieu et le nègre reçurent le renfort d'un autre poivrot sympathique.

TIENNOZ. — Li avait un gant, un seul, et chapeau melon. Ensuite, li marin nous conduisit chez bistrot République.

LE PRÉSIDENT PASSERIEUX. — Vous

continuez à suivre le chemin de Dieu. (Rires.)

TIENNOZ. — *Toujours, toujours.*

La marche zigzagante du matelot, du nègre et de l'inconnu au gant et au melon les conduisit au bar « Tout va bien », boulevard Saint-Denis.

A cet endroit, la troupe s'augmenta d'un facteur des postes. Si le marin s'appelait Dieu, le facteur se nommait Légglise. Qui donc s'étonnerait qu'ils se soient plu ?

Le marin offrit son bras au facteur et, suivi de ses deux autres compagnons, mena tout le monde... rue Blondel.

Love street, dirait un cinéaste.

LE SUBSTITUT DELRIEU. — Ils avaient beaucoup de choses à se dire sans doute. Voilà pourquoi ils se dirigèrent vers la « Maison des Confidences »... Duvernois *dixit*. (Rires.)

LE PRÉSIDENT PASSERIEUX. — En tout cas, jetons un voile pudique sur ce qui se

passa dans ce lieu. D'ailleurs, on l'imagine aisément.

Mais Tiennoz ne lâche pas si allégrement le bel épisode de la rue Blondel.

TIENNOZ. — Oh ! nous, là, bien ri avec zolies dames. Li facteur saoul, saoul.

LE SUBSTITUT DELRIEU. — Plus noir encore que vous. (*Hilarité.*)

C'est un fait bien connu que la volupté n'étanche pas la soif. Bien au contraire. Sortant de chez Eros, les quatre hommes retournèrent chez Bacchus, personnifié, cette fois, par un bougnat des Halles.

LE PRÉSIDENT PASSERIEUX. — C'est là que se produisirent les faits qui motivent votre comparution devant nous. Le facteur Légglise fut délesté de son portefeuille contenant deux mille francs.

TIENNOZ. — C'est li monsieur avec li gant et li chapeau melon qui a volé.

LE PRÉSIDENT PASSERIEUX. — Mais vous avez serré le facteur entre vos bras pour l'immobiliser.

TIENNOZ. — Ti comprends pas. Moi, j'ai embrassé li facteur. Parce que li très drôle et beaucoup fait rire. Li très gentil. (*Rires.*)

LE PRÉSIDENT PASSERIEUX. — Vous l'avez serré pour l'empêcher de se défendre. Le matelot a même été soupçonné d'en avoir fait autant, mais il a bénéficié d'un non-lieu.

TIENNOZ. — No, ji ti dis, j'ai embrassé li facteur. (*Rires.*)

LE PRÉSIDENT PASSERIEUX. — Allons, asseyez-vous, votre avocat s'expliquera.

TIENNOZ. — Mon avocat li sait pas. Li était pas chez li bistrot. Li connaît pas rien, mon avocat. (*Hilarité.*)

On appelle à la barre des témoins le facteur Légglise. Il ne paraît pas en uniforme, mais en complet beige clair. Il tourne d'un air embarrassé entre ses doigts un chapeau de paille prématuré.

Il a une cravate verte, un nez rouge et un magnifique accent du Cantal.

LE FACTEUR. — C'est une affaire que je ne me rappelle pas très bien.

LE SUBSTITUT DELRIEU. — Je comprends. Vous étiez tellement ivre qu'il a fallu attendre douze heures avant de vous interroger.

LE FACTEUR. — Je vais tâcher moyen de me rappeler... Aujourd'hui que je chuis en pleine lucidité.

LE SUBSTITUT DELRIEU. — Lucidité peut-être provisoire.

LE FACTEUR. — Voilà, je chuis été cherré tout à coup entre des bras que je qualifierai de vigoureux et alors...

Mais renouçons à reproduire les incompréhensibles explications du facteur que le président Passerieux interrompt par cette réflexion :

— En somme, vous ne vous souvenez de rien. Mais j'espère que vous vous souviendrez de cette leçon coûteuse. Quand on est un brave homme et qu'on a 2.000

francs sur soi, on ne s'acoquine pas à des individus de cette espèce.

Me André Chérier plaide habilement le doute. Son client, tandis qu'il parle, le



contemple avec admiration. A la fin, il bat des mains.

TIENNOZ. — Bravo, bravo... li très bien parler.

LE PRÉSIDENT PASSERIEUX. — Le tribunal vous acquitte au bénéfice du doute. Il le fait sans joie, car vous êtes un indi-

vidu peu recommandable, déjà condamné à cinq ans de prison. Vous allez sortir de prison ce soir...

TIENNOZ. — Bravo ! Bravo !

LE PRÉSIDENT PASSERIEUX. — Gardes, emmenez-le.



LES REVERS D'UN ROMAN D'AMOUR A L'ENVERS

Je ne vous ai que rarement conviés, mes chers lecteurs, à m'accompagner à cette dixième chambre sur laquelle règne avec placidité le bon doyen de la correctionnelle (j'entends évidemment le doyen des magistrats), M. Thorel, président

sceptique, spirituel, qui mène les débats à un train fou, dans la terreur de les voir un jour se prolonger au delà de cinq heures du soir.

M. Thorel est assisté de deux juges, assesseurs de classe, M. Locard et M. Ingrand.

M. Locard a son violon d'Ingres ; il exerce la critique musicale dans un quotidien parisien. Quant à M. Ingrand, dont la carrière fut brillante à Tunis et à Nancy, il fut — et il sera demain, espérons-le — un remarquable président d'assises. Il est fin, savant, compréhensif ; c'est l'équité et la conscience mêmes.

C'est devant cet aréopage que vient de comparaître un riche homme d'affaires à qui, par égard pour sa famille, très honorable, nous donnerons ici, si vous le voulez bien, le pseudonyme de M. Cavat.

M. Cavat est inculpé d'un double délit rarement soumis à un tribunal correctionnel : il est prévenu de complicité de désertion et de recel de déserteur.

Ce robuste gaillard à la figure pleine et

dont la moustache affecte la forme d'un guidon de bicyclette, plaide non coupable.

J'imagine que si les faits qui lui sont reprochés étaient justiciables de la cour d'assises, M. Cavat chercherait à attendrir les jurés par cette excuse qui trouve si souvent le chemin de leurs cœurs : « C'est l'amour qui est cause de cela ».

En effet, M. Cavat, tout en se prétendant innocent, est bien empêché de nier la nature très particulière des liens qui l'attachaient au jeune soldat Rabascou, caserné au Havre, dont on lui reproche d'avoir favorisé la désertion.

Comment le contesterait-il quand le dossier de cette étonnante affaire contient une correspondance édifiante ?

Ah ! ces lettres d'amour échangées entre un *businessman* et un fantassin n'enrichiront pas la littérature épistolaire. On conseillera volontiers à ces messieurs (ou plus exactement à ces messieurs-dames) d'aller chercher quelque inspiration poétique dans les dialogues platoniciens.

Le président Thorel, qui ne cherche nullement à dissimuler son dégoût, feuillette les missives du bout des doigts.

LE PRÉSIDENT THOREL. — C'est du propre. Non seulement ces lettres dénotent chez vous des mœurs sur lesquelles je n'insiste pas, mais un état d'esprit abominable. Le 22 mars, après quelques phrases tendres, on trouve celle-ci : « Si tu as l'occasion de parler à ton capitaine, dis-lui de ma part : ... » Inutile de lire le dernier mot.

M. CAVAT. — C'était une simple plaisanterie.

LE PRÉSIDENT THOREL. — Elle est déplorable... Mais voici un autre billet, postérieur...

A cet adjectif, M. Cavat sourit faiblement.

LE PRÉSIDENT THOREL. — Dans ce billet vous insultez le drapeau...

M. CAVAT. — J'étais en colère. (*Rires.*)

LE PRÉSIDENT THOREL. — Vous avez

tout fait pour dégoûter votre ami de la vie militaire. Il a fini par désertier et c'est dans un appartement meublé loué par vous qu'il s'est caché.

M^e BEFFAY, *avocat du prévenu, souriant.*
— Une garçonnière. (*Rires.*)

M. Cavat, d'une voix douce, affirme qu'il engagea, au contraire, son ami à rejoindre son régiment le jour où il fit « cette bêtise ».

LE PRÉSIDENT THOREL. — Nous allons entendre les témoins.

Le premier de ces témoins est le jeune Rabascou en personne.

Rendu à la vie civile, le jeune Rabascou, poudré, gominé, s'avance à la barre avec des grâces de ballerine.

LE PRÉSIDENT THOREL. — Vous jurez de dire la vérité.

RABASCOU, *avec un joli mouvement des hanches.* — Mon Dieu, oui, je dirai la vérité. Je n'ai rien à cacher.

LE PRÉSIDENT THOREL. — Dites simplement : « Je le jure ! »

RABASCOU, *avec un petit cri à la Parysis*. — Je le jure, na !

LE PRÉSIDENT THOREL. — Vous avez comparu devant le tribunal militaire pour désertion et vous avez été condamné à deux ans de prison avec sursis.

RABASCOU, *avec un sourire douloureux*. — Oui, Monsieur, Je l'ai été. Mais mon ami n'aurait pas dû être poursuivi. Jamais il ne m'a conseillé de m'enfuir du régiment...

LE PRÉSIDENT THOREL. — Et les lettres qu'il vous écrivait ? Elles sont claires.

Avec l'illogisme d'une jolie femme, le jeune Rabascou renouvelle sa protestation.

RABASCOU. — On n'aurait pas dû poursuivre mon ami. Ce n'est pas gentil ! Il n'y est pour rien. Je le dis parce que c'est la vérité. Il ne m'est plus rien maintenant.

LE SUBSTITUT PICQ. — Vous êtes brouillés ?

RABASCOU, *très digne*. — Non, mais nous ne nous fréquentons plus. (*Rires.*)

LE SUBSTITUT PICQ. — Je ne saurais trop vous en féliciter.

Paraît ensuite un autre témoin. Il ressemble à Rabascou... comme une sœur. C'est un éphèbe maquillé, qui décline ainsi sa profession :

— Artiste de cinéma en congé.

Cet artiste en congé vient attester que, le soir où il arriva à Paris, Rabascou fut admonesté par M. Cavat qui lui conseilla de reprendre immédiatement le train pour le Havre.

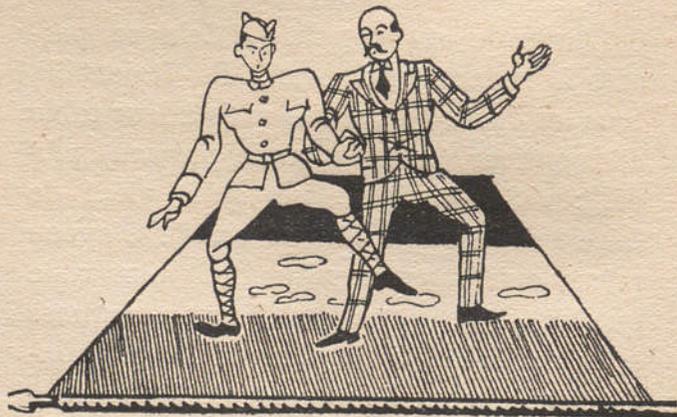
L'ARTISTE EN CONGÉ. — Cela se passait à la brasserie Graff. Ils étaient là tous les deux. Je me suis assis à leur table et monsieur (*il désignait le prévenu*) m'a dit : « Sais-tu la bêtise qu'il vient de faire ? » (*la main sur les seins*). J'avoue même qu'il a employé un mot plus rude que le mot « bêtise ». Ensuite, nous sommes allés au *Sélect*, à Montparnasse, et monsieur a demandé l'indicateur. Il a dit à

Rabascou : « Tu prendras 8 heures 10.

Le substitut Picq a les meilleurs et les plus abondants arguments pour réclamer une peine exemplaire.

Dans sa plaidoirie, M^e Beffay évoque habilement toutes les erreurs, toutes les faiblesses humaines : c'est pour mieux les excuser.

M. Cavat est condamné à un an de prison ferme. Il ne bénéficie pas du sursis que le tribunal militaire accorda à son ami. Ce n'est pas la première fois qu'est donnée la preuve de l'extrême indulgence des juges en uniforme.



C'EST LA FAUTE A LÉA

— Monsieur le juge, faut tout de même avoir un peu pitié du pauvre monde. Tout ce qui m'est arrivé, c'est la faute à Léa.

Le maigre détenu au poil roux, aux yeux bigles qui adjure ainsi le président Diolot, à la 10^e Chambre, s'appelle Hippolyte Couffry.

C'est un garçon de courses qui a omis

de rapporter à son patron une somme de 10.789 fr. 65 qu'il était chargé d'encaisser.

LE PRÉSIDENT DIOLOT. — Quelle est cette Léa à qui vous attribuez la responsabilité de votre abus de confiance ?

COUFFRY. — C'est mon chameau de femme, respect que je vous dois, monsieur le juge. Elle m'a plaqué il y a eu hier six mois pour se mettre en ménage avec un figurant de cinéma qui lui a fait tourner un *flim (sic)* après lui avoir fait tourner la tête.

LE PRÉSIDENT DIOLOT. — Puisque votre femme ne vit plus avec vous, comment peut-elle avoir la moindre part de responsabilité dans votre acte indélicat ?

La bouche fiévreuse de Couffry esquisse un de ces sourires navrants en quoi se résume toute la désolation d'un être malheureux.

COUFFRY. — Monsieur le juge, depuis que Léa s'est trottée avec son cabotin, son romanichel, son propre à rien, je ne

sais plus comment je vis. Le cafard, le noir... Alors, le soir en question...

LE PRÉSIDENT DIOLOT. — Le 15 mai...

COUFFRY. — C'est ça... Ce soir-là, donc, je me dis à moi-même : « Hippolyte, mon p'tit gars, t'es bien trop triste pour rentrer comme ça chez toi. Va t'amuser un peu, ça te distraira ».

Me GEORGES STAMBOULIAN. — Mon client est un disciple de M. de La Palice. Couffry cependant continue imperturbable.

COUFFRY. — Faut vous dire que depuis que je suis censément veuf, je mange le soir chez ma concierge. Le 15 mai, c'était un lundi, et le lundi les bouchers sont fermés...

Le président Diolot esquisse un geste d'impatience.

COUFFRY. — Attendez, vous allez voir l'importance *conséquente* de la chose. Tous les lundis, rapport à la fermeture des bouchers, ma concierge me sert du veau

froid de la veille. Je ne sais pas si ces messieurs aiment le veau froid. Moi, ça me dégoûte... V'là pourquoi je suis été voir les filles au lieu de rentrer chez moi. Eh bien ! c'est pas pour me vanter, j'avais à peine tourné le coin de la rue du Chemin-Vert, dans le boulevard Richard-Lenoir, que j'en trouve deux : une blonde et une brune.

LE PRÉSIDENT DILOLOT. — Je connais votre système de défense. Ces deux femmes, prétendez-vous, vous ont délesté d'une partie de l'argent que vous aviez sur vous.

COUFFRY. — Vrai comme je suis ici et que j'aimerais mieux être ailleurs, voici comme que ça s'est goupillé. J'emmène mes particulières aux Glaces. De *d'là* on va rue Sainte-Apolline, et on arrive enfin au Massif Central.

LE PRÉSIDENT DILOLOT. — Au Massif Central ?

COUFFRY. — C'est un bar très chic. Là, v'là que la brune va aux water, respect que je vous dois, et qu'elle ne revient pas. Comme de juste, je commence à la trouver saumâtre, et je dis à la blonde : « Va donc voir si des fois ta copine ne serait pas tombée faible ». Avec le sexe, on ne sait jamais, pas, monsieur le juge ? Eh bien ! la blonde disparaît aussi.

LE SUBSTITUT BEVIN. — Vous êtes décidément voué aux abandons féminins. (*Rires.*)

COUFFRY. — J'ai la poisse, quoi, une sale passe depuis le coup de Léa.

LE PRÉSIDENT DILOLOT. — Laissez-donc Léa tranquille.

COUFFRY. — C'est de sa faute tout ce qui est arrivé... Enfin, pour en revenir non pas à mes moutons mais à mes deux bergères, ne les voyant pas revenir, je me dis : « Deux femmes de perdues (avec Léa ça faisait même trois) vingt de retrouvées ! » Total, je prends un taxi et je dis au chauffeur : « Hue ! cocotte ».

Me STAMBOULIAN. — Vous n'avez pas dit : « Hue ! cocotte » puisque c'était un taxi-auto.

COUFFRY, *un peu démonté*. — Enfin, je dis au chauffeur : « Menez-moi au premier chose... enfin au prochain machin avec une lanterne rouge ... »

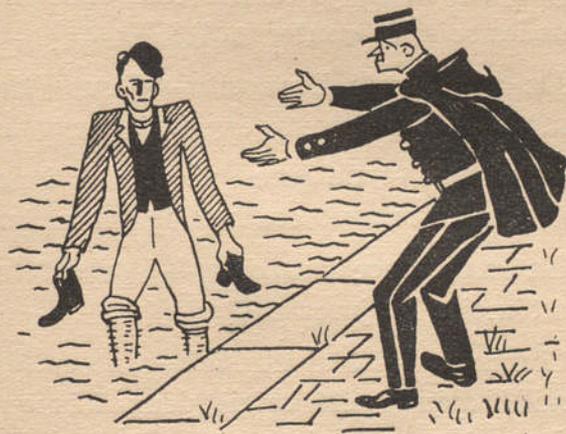
LE PRÉSIDENT DILOTT. — N'insistez pas trop. Nous avons compris.

COUFFRY. — J'avais mis l'argent que j'avais touché dans la poche gauche de mon veston. Je tâte, ça me paraît très mince. Je sors le paquet. V'lan ! il me manquait cinq billets de mille. Je crie au chauffeur : « *Nib* de rigolade et demi-tour plus vite que cela ». J'arrive au bistrot. Les oiseaux s'étaient naturellement envolés avec le fric.

Couffry expose ensuite que devant la porte il rencontra deux détectives amateurs : un homme et une femme qui se firent forts de retrouver les voleuses.

LE PRÉSIDENT DILOTT. — Vos investigations en leur compagnie vous conduisent

en de nombreux débits de boissons et finalement dans une chambre d'hôtel de la rue Amelot où, dans un tête-à-tête, la dame détective demeurée seule avec vous vous prodigue des consolations sur la nature desquelles je n'insiste pas.



COUFFRY. — Drôles de consolations, elle a pris le reste de l'argent.

LE PRÉSIDENT DILOTT. — Tout ce que vous nous avez raconté constitue des affirmations sans preuves. J'ajoute que même en admettant votre système de

défense, l'inculpation pourrait vous reprocher d'avoir converti en prestations amoureuses les fonds de votre patron.

COUFFRY. — Et à Léa, elle lui reproche rien l'inculpation ? Pourtant, tout ça c'est de sa faute. Si elle m'avait pas plaqué il y a six mois, je serais resté chez moi tous les soirs à écouter la T.S.F.

LE PRÉSIDENT DILOLOT. — Vous étiez comptable de l'argent encaissé par vous.

COUFFRY. — Je jure que je suis innocent sur les futures cendres de ma mère.

LE PRÉSIDENT DILOLOT. — Vous n'êtes pas témoin. Ne jurez pas.

COUFFRY. — J'ai été tellement embistrouillé d'avoir été refait deux fois que j'ai voulu me détruire.

LE PRÉSIDENT DILOLOT. — Vous êtes descendu sur la berge devant le Châtelet et, vous déchaussant, vous avez barboté dans l'eau. Un agent est arrivé.

COUFFRY. — Il m'a dit : « Vous voulez donc mourir, pauvre homme ! »

LE SUBSTITUT BEVIN. — D'après son rapport, il vous aurait dit : « Rechaussez-vous, vous êtes ivre ».

COUFFRY, *rougissant*. — Oui, enfin quelque chose dans ce goût-là. (*Hilarité.*)

Condamné avec une extrême indulgence : quatre mois de prison et vingt-cinq francs d'amende, Couffry, en quittant le box, murmure une dernière fois :

— C'est la faute à Léa !





LES DEUX VOLEURS ET LA FEMME NUE

André Pousset et Fernand Mirot n'oublieront pas, j'imagine, leur premier cambriolage. Evidemment, quand je dis : leur *premier* cambriolage, je patauge, comme dit cet autre, dans le lac des conjectures. Pousset et Mirot, quoique bien jeunes, ont peut-être à leur actif

d'autres expéditions, au cours desquelles ils ont réussi, grâce à leur adresse, à conserver, outre leur butin, un précieux anonymat... Peut-être aussi, dégoûtés par le coup manqué qui les a fait coffrer, sont-ils résolus à embrasser une autre carrière...

Ils ont vingt ans et, dans la stalle des détenus de la 12^e Chambre correctionnelle, apparaissent bien dissemblables l'un de l'autre. André Pousset porte, sur un corps long, maigre et déjà un peu voûté, une tête de fouine. Une fouine qui souffrirait de l'eczéma. Il tousse aussi et ses quintes fréquentes soulèvent ses minces épaules. Fernand Mirot est un petit boulot, très propre, avec de bonnes joues bien saignantes.

Or, chose curieuse : c'est le valétudinaire Pousset qui a l'air de supporter le mieux l'adversité. Mirot, malgré sa bonne face rutilante, paraît accablé. Il ne pleure pas, mais son chagrin, qu'on sent réel, s'extériorise par une incontinence verbale vraiment extraordinaire.

A peine le président Dullin a-t-il annoncé que les deux compères ont été trouvés dans la chambre n° 9 d'un hôtel de la Villette que Mirot lève le doigt.

LE PRÉSIDENT DULLIN. — Qu'est-ce qu'il y a ?

MIROT. — M'sieu, je veux vous dire que, moi, je ne suis pour rien là-dedans. Je suis boulanger. Je sortais de travailler. Je vais prendre mon café à « Tout va bien ». Là, je rencontre *Monsieur* Pousset. Je lui dis rien, vu que je ne le connais pas. Alors, voilà qu'il se met à me raconter : « Je suis dans la mouise, je suis en chômage et je ne touche pas ma *location (sic)* ». Alors, moi, bon cœur et tout, je lui répons : « Viens chez moi, j'ai des fringues pour toi. Comme ça, tu seras plus présentable pour trouver du boulot. « Gy ! » qu'y m'dit...

LE PRÉSIDENT DULLIN. — Oh ! quel bavard vous faites. Attendez, nous n'en sommes pas encore là.

Mais Mirot, à qui cette interruption a permis de reprendre haleine, poursuit son récit.

MIROT. — M'sieu, m'sieu, attendez, laissez-moi encore m'expliquer un coup !



J'ai à dire qu'en route *Monsieur* Pousset m'a proposé d'aller voler dans une chambre d'hôtel où il savait qu'il y avait du pognon. Mais moi je l'ai incendié.

LE PRÉSIDENT DULLIN. — Vous l'avez quoi ?...

MIROT. — ...Incendié, engueulé, quoi ! Je lui ai dit : « Je suis boulanger et je ne mange pas de ce pain-là ». (*Rires.*)

Mirot alors se tourne vers son co-inculpé.

MIROT. — *Monsieur* Pousset, si vous êtes un homme, dites que c'est vrai.

POUSSET. — Ah ! tu sais dégoiser, toi, t'as pas besoin d'avocat. C'est marrant ce que tu peux inventer. T'es le roi des bourreurs de crâne.

LE PRÉSIDENT DULLIN. — Il vous a donc accompagné bénévolement, de son plein gré ?

POUSSET. — Vous parlez ! Il aurait plutôt couru devant ! (*Rires.*)

Du coup, Mirot pleure. Il tourne vers la salle un faciès de bébé qu'on vient de fouetter.

POUSSET. — Le v'là qui chiâle... comme au cinéma. Vous parlez d'un sournois. (*Hilarité.*)

C'est désormais à Pousset que va appartenir la parole. Il est beau joueur. Oui,

il a forcé la porte de la chambre n° 9. Mais il croyait entrer au n° 7, qu'il savait inoccupé pendant la journée et où il savait trouver une importante somme d'argent dans une cachette qu'il connaissait.

POUSSET. — J'ouvre la porte. Mirot entre le premier, parce qu'il est plus costaud et qu'on sait jamais... Je l'entends qui crie : « Ah ! m... ! » Au même instant, qu'est-ce que je vois ? Une belle fille toute nue.

LE PRÉSIDENT DULLIN. — Toute nue ?

POUSSET. — Comme je vous vois. (*Rires.*) Elle se lavait les pieds. (*Rires.*)

LE PRÉSIDENT DULLIN. — Elle a dû être très effrayée ?

POUSSET. — Elle s'est mise à pousser des cris : « Au viol ! », je crois, ou peut-être bien : « Au voleur ! ». Vous savez, moi, je commençais à ne pas être dans mon assiette. Et Mirot pleurait comme en ce moment. (*Rires.*) Ah ! pour ce qui

est des chialleries, à lui le pompon. Le patron est arrivé... Haut les mains ! et tout le fourbi, voilà.

On expédie vivement l'audition du patron de l'hôtel, Auvergnat râblé, coléreux, vindicatif, qui déclare « avoir encadré les deux sacripants en moins de deux ». On a hâte de voir arriver la femme nue, qui a été, elle aussi, citée comme témoin.

Elle arrive enveloppée de fourrures, qui, si elles sont authentiques, doivent valoir une fortune.

Elle a les cheveux teints, les joues trop poudrées, les lèvres et les ongles trop sanglants, si bien qu'avant qu'elle ait ouvert la bouche on en arrive à cette conclusion que ce n'est certainement pas par pudeur qu'elle a crié.

Galant homme, le président Dullin lui parle comme s'il s'adressait à une dame de la bonne bourgeoisie, encore que, j'imagine, il ne soit pas dupe.

LE PRÉSIDENT DULLIN. — Vous avez dû, madame, être très émue par cette appa-

rition soudaine de deux individus dans votre chambre ?

LA FEMME NUE, *minaudant*. — Oui-z-et non (*sic*). Faut vous dire qu'avant de monter à Paris j'étais à Marseille et j'ai eu une copine... je veux dire une amie...



qui a été assassinée à côté de moi. Ça se passait rue de la République. Ça a été marqué sur les journaux. Un nommé Nez-Pointu qu'avait fait le coup.

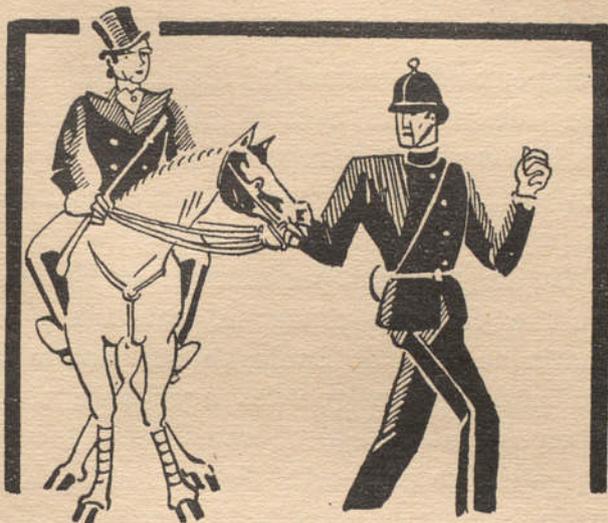
LE PRÉSIDENT DULLIN. — En sorte que vous êtes aguerrie. Le tribunal vous remercie, madame.

LA FEMME NUE. — Y a pas de quoi. A votre service.

Elle s'éloigne d'un pas de déesse.

Pousset et Mirot sont condamnés chacun à dix-huit mois de prison.

Mirot ne pleure plus. Le résultat l'a heureusement surpris.



L'AMAZONE AU WHISKY-SODA

Autant que les petits procès de nos tribunaux correctionnels me plaisent ceux qu'on voit juger à Londres dans les *police-courts* des quartiers. Tout y est fait pour séduire l'amateur de « gaîtés du prétoire » : le froid humour du juge se révélant soudain, dans un décor de solennelle austérité, à travers le jargon

pompeux des formules légales ; le *fair play* des débats et surtout l'inépuisable variété des méfaits reprochés aux inculpés. En vérité l'Angleterre est, par excellence, le pays de la fantaisie délictuelle ».

On imagine mal, par exemple, en France, qu'une élégante amazone, caracolant le matin au Bois de Boulogne, soit conduite au poste parce que les agents se sont aperçus qu'elle est abominablement ivre et qu'elle se comporte d'une manière dangereuse pour la sécurité des passants.

C'est pourtant une aventure de cette sorte qui vient d'amener devant la *police-court* de Marlborough-Street une jeune et charmante femme de la bonne société, Mrs. Berthe Varrel.

Lorsqu'elle succéda, dans le « dock » des prévenus, à trois poivrots du modèle classique et à un pickpocket goguenard, un frémissement d'admiration étonnée parcourut l'assistance. La prévenue était vêtue d'un costume d'écuyère de grand style. Elle tenait à la main un impeccable chapeau haut de forme.

Avec une exquise urbanité, le juge situa le débat :

— Vous êtes, madame, inculpée d'ivrognerie et de conduite désordonnée. Plaidez-vous coupable ou non coupable ?

D'une voix musicale, avec le pâle sourire d'une convalescente, Mrs. Varrel répondit :

— Coupable !

Puis elle précisa qu'elle habitait Grosvenor House, à Park Lane, ce qui est une adresse éminemment respectable, voire impressionnante !

LE JUGE. — Vous avez causé hier, madame, un grand scandale dans l'aristocratie allée de Rotten Row, à Hyde-Park. En ce lieu célèbre où tous les provinciaux, les coloniaux, les étrangers de passage à Londres viennent contempler les évolutions de nos plus brillants cavaliers au nombre desquels ils ont la joie d'apercevoir parfois Leurs Gracieuses Majestés, vous avez donné le triste spectacle d'une amazone complètement saouïe !

MRS VARREL, *sur un ton mélancolique.*
— J'en suis fâchée, très fâchée, Votre
Honneur.

LE JUGE. — Le police-constable Brosnan, qui a eu le regret de procéder à votre arrestation, va nous donner des détails sur ce déplorable incident.

Le police-constable Brosnan, qui a les dimensions d'une armoire à glace, jure sur la Bible de dire la vérité. Et la vérité est triste.

LE P.-C. BROSNAN. — J'ai aperçu cette dame montée sur un superbe alezan, dans Rotten Row. Le cheval marchait en zigzaguant et une foule joyeuse de piétons l'entourait et plaisantait.

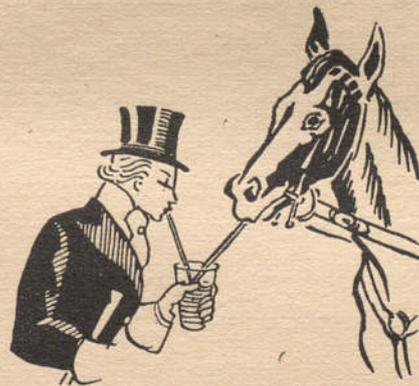
LE JUGE. — Que je sois damné si j'ai jamais vu pareil spectacle dans Hyde-Park.

LE P.-C. BROSNAN. — C'est ce que je me suis dit moi-même, Votre Honneur. J'ai d'abord pensé que c'était le cheval de madame qui était ivre. Sait-on jamais ?

Mais en m'approchant, je me suis aperçu que c'était madame.

LE JUGE. — Sur quoi, police-constable, étayez-vous votre conviction ?

LE P.-C. BROSNAN. — Sur cette parti-



cularité, Votre Honneur, que lorsque j'ai interpellé madame, il n'est sorti de sa bouche que des sons inarticulés.

MRS VARREL. — J'avais eu le tort de prendre trop largement du whisky-soda avant de partir.

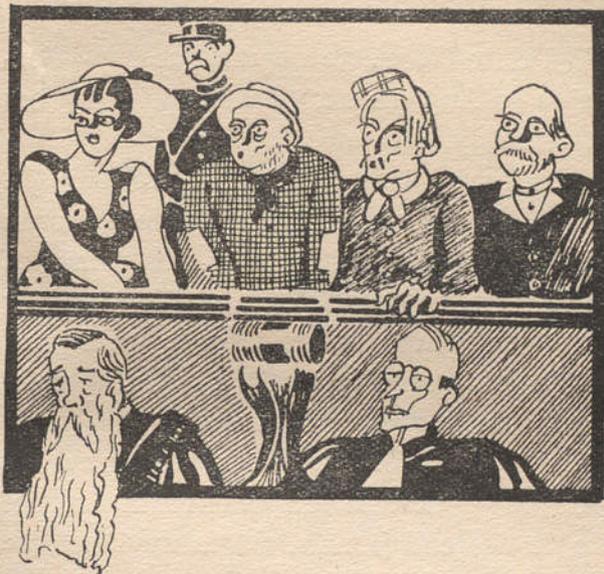
LE P.-C. BROSNAN. — J'ai ensuite prié madame de descendre de son alezan. Elle a refusé.

MRS. VARREL. — *Excuse me.* Je n'ai pas refusé. Je n'ai pas pu.

LE JUGE, *d'un air entendu.* — C'est très possible. Il est difficile de descendre de cheval quand on est ivre.

LE P.-C. BROSNAN. — J'ai donc conduit au poste madame et son alezan.

LE JUGE. — Madame, le tribunal vous remet en liberté avec un sérieux avertissement sur les dangers de l'usage inconsidéré du whisky-soda.



OU LA MÈRE A PASSÉ

M^{me} Cefaldi arbore dans la stalle des détenus de la 12^e Chambre une toilette d'une élégance propre à humilier et à éblouir à la fois les trois vieux clochards qui partagent son banc et qui, impressionnés par sa splendeur, n'osent y poser qu'une de leurs pauvres fesses maigri-chonnes. C'est qu'on s'habille beaucoup

à la Petite-Roquette depuis que M^{lle} Germaine d'Anglemont, ayant pris là ses quartiers, y donne le ton.

Je n'oserai dire que la toilette de M^{me} Cefaldi soit absolument de saison : robe de crêpe de Chine à grands ramages, vaste capeline en paille de riz. Elle a l'air d'un printemps effaré ayant raté son entrée et qui s'écrierait : « Zut ! voici décembre, je suis en retard ».

Mais j'imagine que le mot « zut » est pour M^{me} Cefaldi un minimum auquel elle ne descend jamais. On la devine forte en gueule dans l'ordinaire de la vie, encore qu'avec un geste précieux de ses mains gantées de blanc, elle minaude :

— Je suis malade et demande que mon affaire soit renvoyée.

« L'affaire » de M^{me} Cefaldi n'est guère jolie : cette professionnelle de l'amour tarifé est inculpée d'avoir « excité, favorisé et facilité la débauche de sa fille mineure, Carmencita ».

Dans sa fièvre de répression, le Parquet a inculpé en même temps, d'excita-

tion de mineure à la débauche, un client de passage de Carmencita : M. Bloquert, qui se tient au banc des prévenus libres, tout éberlué d'être mêlé à une cause aussi fâcheuse. Il est marié et père de quatre enfants.

Mais le comble c'est la présence, au banc de la partie civile, de l'authentique mari de M^{me} Cefaldi, un paisible chef comptable, séparé à l'amiable depuis longtemps de cette épouse dispensant à tous ses charmes et ses caresses.

M. Cefaldi estime sans doute que la vertu de sa fille formait partie intégrante du patrimoine de la communauté et il se considère lésé par sa perte prématurée. M^{gr} le duc Miloch de Zéliès, qui dans l'attente du trône de Dalmatie, exerce la profession d'avocat à la Cour de Paris, lui prête l'appui de son original talent, cependant que la mère indigne est défendue par M^e Henri Géraud, gloire incontestée du barreau, qui fut le conseil de Villain, assassin de Jaurès, de Gorguloff, et qui est celui de la grande vedette crimi-

nelle de 1933 : M^{lle} Violette Nozières.

M^{me} Cefaldi qui, à l'instruction, a avoué sans fard son abomination, ergote quelque peu à l'audience.

M^{me} CEFALDI. — Ma fille ment quand elle m'accuse. Evidemment, des messieurs venaient chez moi. C'était pour moi.

LE PRÉSIDENT MONGIN. — Votre fille était présente ?

M^{me} CEFALDI. — Oui. Ils la complimentaient sur sa bonne mine. Parfois, ils la faisaient chanter. Enfin quoi, on s'amusaient gentiment : on mangeait des gâteaux, on faisait des mouvements de culture physique. J'ai toujours dit à ma fille : « Reste sage. Moi, on m'a prise à quatorze ans, toi il faut que tu gardes ton « rididine » (*sic*).

M. Bloquert, l'infortuné co-inculpé de M^{me} Cefaldi, est plus franc : la mère lui a fait connaître sa fille.

BLOQUERT. — Ça me coûtait 500 francs par cachet.



LE SUBSTITUT GAVALDA, *qui assure l'intérim de la 12^e Chambre.* — J'admire l'élégance de cette expression.

BLOQUERT. — Je n'ai commis qu'une seule fois l'irréparable. La mère était là.

LE SUBSTITUT GAVALDA. — Que faisait-elle ?

BLOQUERT. — Elle lisait la liste des numéros gagnants de la loterie. (*Rires.*)

Une hôtelière, amie de la vertu, vient dire comment elle surprit l'odieux trafic. C'est une belle femme qui, si elle consentait à faire raser sa moustache, ressemblerait à la Junon de la villa Borghèse.

L'HOTELIÈRE. — Faut vous dire que, de mon naturel, je suis curieuse. Depuis que j'avais ces deux dames comme locataires, je me doutais qu'elles travaillaient pas de leurs doigts... Euh... non ! c'est pas ça... enfin, je veux dire : pas d'un métier honnête. Bon, v'là qu'un matin, au bureau, s'amène un petit vieux tout tremblotant. « Mam'zelle Cefaldi ? » qu'il me

dit comme ça. « — Au quatrième », que je lui répons. Et, comme il n'y a pas d'ascenseur, je me dis qu'il n'arrivera jamais là-haut. Un quart d'heure après, je suis montée à mon tour, j'ai regardé par le trou de la serrure et qu'est-ce que j'ai vu ?

Ce qu'elle a vu, elle le dit crûment, avec quelque satisfaction de pouvoir parler de telles choses en public.

Paraît ensuite Carmencita. On plaindrait la pauvre enfant, âgée aujourd'hui de seize ans, si elle ne paraissait presque résignée à son sort.

CARMENCITA. — J'avais à peine dix ans quand maman m'emmena avec elle dans les rues. D'abord, rue de Provence, chaussée d'Antin, puis au quartier Latin. Quand nous rencontrions des messieurs nous les emmenions chez nous ou alors au cinéma. Des fois, en taxi... Maman m'avait donné des leçons.

LE SUBSTITUT GAVALDA. — Quel genre de leçons ?

CARMENCITA. — La manière de plaire tout en restant sage... Elle voulait absolument que je reste sage jusqu'à quinze ans. Elle ajoutait parfois : « Ou alors, il faudra beaucoup d'argent ».

En entendant ces mots, Bloquert soupire. Il aura le tact de ne point préciser l'importance de son don à l'ultime et décisive entrevue.

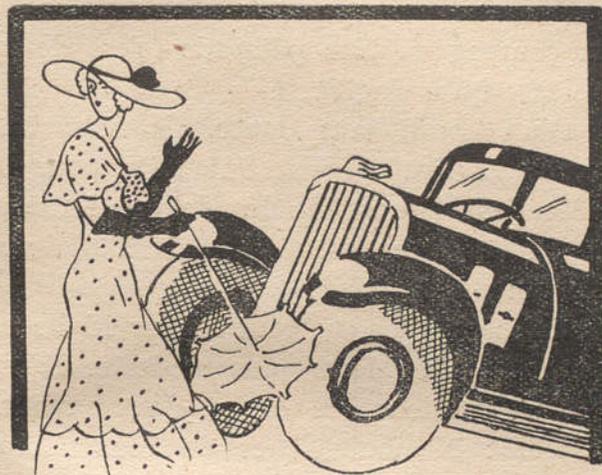
Cependant, terminant l'histoire de sa lamentable jeunesse, Carmencita déclare que « depuis le jour où elle s'est donnée » elle a été dégoûtée de sa mère et qu'elle est partie rejoindre un bel Espagnol qu'elle aimait d'amour.

Le tribunal met l'affaire en délibéré.

M^{sr} le duc de Zéliès entraîne son client M. Cefaldi qui, en passant, a décoché un coup de pied « en vache » au trop galant Bloquert.

LE CHEF DES GARDES. — Allons, messieurs, un peu de tenue.

Ce sera le mot de la fin !



VINGT-QUATRE CHEVAUX ET UN CHEVAL BLANC

Une grosse auto et une petite femme ! Le classique programme de vacances pour un jeune homme « qui a les moyens ». Ne nous étonnons pas que le charmant et beau baron Jean de Nerville l'ait réalisé. Comme il a l'air heureux sur sa vingt-quatre CV. Elle est blonde (je parle de

sa compagne). Elle pétarade (c'est de sa voiture qu'il s'agit).

D'un bond, sans doute, ils vont traverser la France. Ils sont faits pour la Côte des Maures. On les devine dansant à Saint-Tropez, se baignant à Sainte-Maxime !...

Eh bien ! pas du tout ! Leur idylle se contente d'un décor plus modeste. Il est exquis d'ailleurs ce décor, dans sa simplicité : Nemours, cher de tous temps aux peintres et aux poètes ; Nemours dont la grâce classique est faite de mesure ; Nemours, enfin, à l'orée de l'adorable forêt de Fontainebleau !

Ah ! jeune et beau baron Jean de Nerville, vous possédez le plus précieux des biens : la sagesse !

Cette sagesse, vous l'avez poussée jusqu'au dédain d'une entrée à sensation dans un de ces palaces où l'apparition de votre 24 CV eût porté l'espoir au camp des portiers et des chasseurs !

Non, vous êtes descendus, vous, votre gentille compagne et votre magnifique

auto, à l'excellente auberge portant l'enseigne du Cheval Blanc, où la chère est simple, délectable, où les draps fleurent l'honnête parfum de la lavande ! Et puis...

Et puis... et puis jeune, beau et infortuné baron Jean de Nerville, je vous trouve dans le box des détenus de la 14^e Chambre correctionnelle. Vous à Paris, au mois d'août, et en quel lieu, bonté divine !

Votre jeune et habile défenseur, M^e Brûlé, laisse tomber sur vous des regards attendris. Quant au président M. Revol, transfuge d'une chambre civile et qui réussit fort bien ici, je me demande pourquoi il s'obstine à vous appeler André Maillard. Je ne me le demande pas bien longtemps, ayant assez vite compris que le titre et le nom prestigieux de baron Jean de Nerville ne vous appartenaient pas. L'auto, la pétaradante 24 CV..., pas davantage ! Vous avez volé tout cela ! Ah ! jeune homme vous m'avez bien déçu.

Comme nous vivons en des temps pro-

saïques, on ne vous reproche que le vol de l'automobile.

Vous pourriez répondre, comme le font beaucoup de vos confrères, que vous n'avez pas pu résister à la vue d'une aussi belle voiture ; que vous l'eussiez en tout cas rendue à son légitime propriétaire, un baron authentique, celui-là, M. Jean de Nervo.

Non, vous préférez plaider coupable et affirmer la réalité d'un remords dont, à vous entendre, vous auriez déjà donné une preuve évidente.

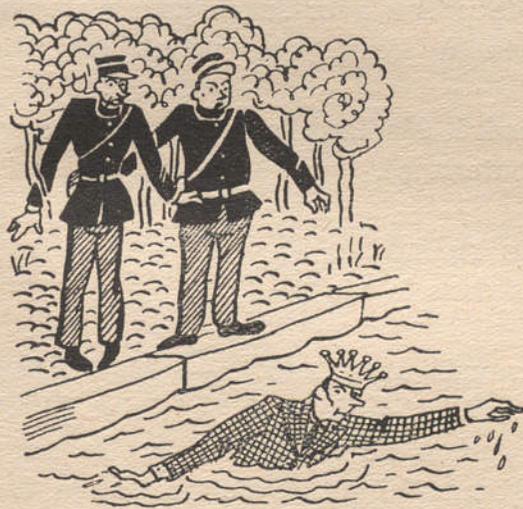
ANDRÉ MAILLARD. — Lorsque deux gendarmes se sont avancés vers moi et m'ont invité à les suivre à leur caserne, j'ai été désespéré. J'ai voulu mourir.

LE PRÉSIDENT REVOL. — Le rapport de la gendarmerie figurant au dossier indique, en effet, que vous vous êtes précipité dans le canal du Loing. Vous étiez à pied à ce moment-là.

ANDRÉ MAILLARD, *trionphant*. — Vous voyez !

Me BRULÉ. — Il ne voulait pas survivre au déshonneur !

LE PRÉSIDENT REVOL. — N'exagérons rien ! Dès qu'il fut dans l'eau, votre client



s'est mis à nager vigoureusement vers le bord et a gagné la berge le plus facilement du monde.

LE SUBSTITUT, M. DE MANOEL-SAUMANE. — Il s'est offert un bon bain avant d'entrer en prison. (*Rires.*)

LE PRÉSIDENT REVOL. — Au surplus, Maillard, vous ne deviez pas être tellement ému d'être arrêté. Ce n'est pas la première fois que cela vous arrive. A votre casier judiciaire figure une condamnation à un an de prison avec sursis pour faits identiques à ceux qui vous conduisent ici !

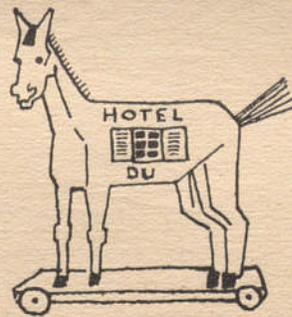
André Maillard a l'air quelque peu décontenancé.

LE PRÉSIDENT REVOL. — Que faites-vous dans la vie ?

ANDRÉ MAILLARD. — Mon Dieu... rien... C'est-à-dire que j'ai travaillé. J'ai été garçon de restaurant sur le vapeur *Californie* faisant le service entre Dunkerque et Dantzig. Le métier m'aurait bien plu, mais il y avait la mer... Dès que nous quitions le port, je « restituais » ! (*sic*)

Allons ! pour cette « restitution », le tribunal n'accordera pas à André Maillard un brevet d'honnêteté. Il le con-

damne à huit mois de prison. Ajouté à l'année de prison avec sursis ce châtement remet aux vacances de Pâques 1935 la prochaine ballade en auto de M. le baron de Nerville.





LE MARI FIDELE ET LA CARTOMANCIENNE

M^{me} Goubert fait profession de prédire l'avenir. Ce doit être un excellent métier à en juger par l'apparence prospère de sa personne, de sa toilette, de ses parures.

Au surplus, en la contemplant replette, rose, les joues en feu, le chapeau en

fleurs, la poitrine bardée de bijoux, on devine qu'elle s'est faite spécialement belle pour venir jouer le rôle de plaignante à la 12^e Chambre correctionnelle.

M^{me} Goubert qui est installée à Pierrefitte-sur-Seine, y jouit d'une renommée éclatante due à ses dons de pythonisse, de somnambule, de cartomancienne, de voyante extra-lucide. J'en passe et des plus impressionnants.

Mais, parmi les innombrables prophéties qu'elle a faites il s'en est trouvé au moins une, qui était fausse. Elle en a été châtiée, comme nous le verrons (ce qu'elle n'avait pas présagé) et c'est ce qui l'amène devant l'aréopage judiciaire... ce qu'elle n'avait pas prévu non plus.

M^{me} Goubert témoigne de quelque impatience de faire connaître ses griefs. D'une voix étrange qui a presque l'air de venir de l'au-delà, elle s'écrie :

— Messieurs, je vais vous dire comment c'est qu'c'est que j'ai été arrangée, qu'ça fait pitié et qu'c'est-t-honteux...

Prélude prometteur que le président Dullin interrompt par ces mots :

— Attendez, laissez-moi interroger le prévenu.

Le prévenu, c'est M. Perray, poursuivi pour coups et blessures sur la personne de M^{me} Goubert. Il n'a vraiment pas l'air sanguinaire. Écoutons-le.

M. PERRAY. — Monsieur le président, je ne suis pas un méchant homme.

LE PRÉSIDENT DULLIN. — En effet, les renseignements recueillis sur votre compte sont parfaits.

M. PERRAY. — Je pense bien. Mais qu'est-ce que vous feriez, monsieur le président, si votre femme allait chez la cartomancienne et si la cartomancienne lui disait que vous courez les filles ?

Tout le monde rit, sauf le président Dullin qui invite le prévenu à s'expliquer sans le mettre personnellement en cause.

M. PERRAY. — Cette femme est allée raconter à la mienne de femme que les cartes disaient que je la trompais. Ça a

fait un coup de Trafalgar chez nous, comme de bien entendu. Ma femme a voulu me quitter, divorcer et tout. Bref, ça m'a mis hors de moi. Je savais qu'elle en avait déjà brisé des ménages c'te cartomancienne de malheur avec ses prophéties « à la mords-moi le doigt ». J'ai pas pu me retenir, je l'ai corrigée.

LE PRÉSIDENT DULLIN. — On comprend votre indignation devant une accusation injuste : celle d'être un mari infidèle, mais on ne doit pas se faire justice soi-même.

M^{me} Perray vient ensuite à la barre affirmer qu'elle avait grande confiance dans les pouvoirs de divination de M^{me} Goubert et qu'elle l'a crue lorsque celle-ci lui déclara : « Je vois votre mari chez une femme rousse. Je le vois aussi dans un lit avec une grande brune, etc. » Maintenant, elle est persuadée que tout cela était « pure invention et impure calomnie ».

Elle est charmante M^{me} Perray et il

eût été navrant que son mari la perdît.

Trois « maris de Pierrefitte », également calomniés, défilent successivement à la barre. Chacun d'eux articule, contre M^{me} Goubert, les mêmes griefs que M. Perray. Le troisième élargit le débat.

LE TROISIÈME MARI DE PIERREFITTE. — Messieurs de la Cour (*rires*), je n'hésite pas à dire que M^{me} Goubert est un véritable danger public à Pierrefitte. Chaque fois qu'une femme mariée va la consulter, la première chose qu'elle lui dit c'est que son mari la trompe. Si la femme ne la croit pas, elle insiste en lui disant, comme dans *Carmen*, que les cartes ne mentent jamais. (*Hilarité.*)

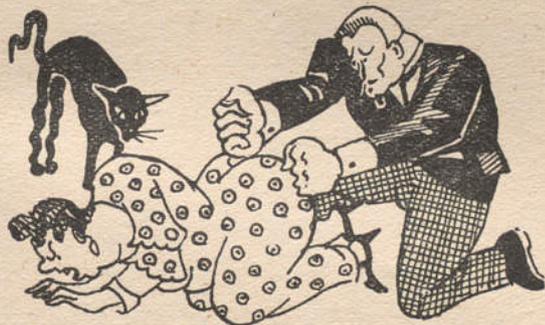
LE SUBSTITUT DEMANGEOT. — De temps en temps, M^{me} Goubert doit dire vrai, car, enfin, il y a bien quelques maris qui trompent leurs femmes, à Pierrefitte comme ailleurs. (*Rires.*)

LE TROISIÈME MARI DE PIERREFITTE (*avec force*). — Non, monsieur. (*Nouveaux rires.*)

M^{me} Goubert écoute, un sourire méphistophélique aux lèvres.

Plusieurs témoins viennent ensuite donner leur opinion sur la sévérité de la correction infligée par M. Perray à la cartomancienne.

L'un dira : « Ce fut un geste symbo-



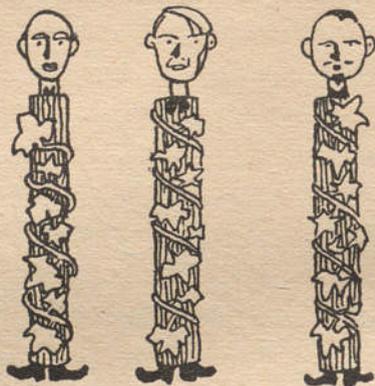
lique ». Un autre, plus simplement, précisera : « Juste deux petites baffes de rien du tout ».

Tragique, une amie fidèle de M^{me} Goubert s'écrie en désignant M. Perray d'un parapluie vengeur :

— Il l'a battue comme plâtre, cette femme de génie. Même qu'il avait les mains rouges de sang !

M. PERRAY. — Ce qu'il faut entendre, tout de même !

M^{me} Goubert s'étant portée partie civile, son avocat M^e Prado présente ses griefs



avec la légèreté de touche d'un homme d'esprit.

Egalement spirituel, M^e Voirin, avocat de M. Perray a un argument-massue.

M^e VOIRIN. — Messieurs, j'aurais pu faire venir à cette barre le vénérable curé de Pierrefitte, M. l'abbé Landel qui connaît et estime mon client. Voici ce qu'il lui écrivait : « Mon bon monsieur, ne vous

tracassez pas, on ne peut pas condamner un homme comme vous. D'ailleurs, ces messieurs, au premier coup d'œil, verront à qui ils ont affaire ».

Pratiquement, la prophétie de M. l'abbé Landel était exacte. Le tribunal se contente d'infliger à M. Perray une amende de cinq francs.

A la façon dont sort la cartomancienne, nous voyons bien qu'elle n'est pas contente.



ECHOS CORRECTIONNELS DU RÉVEILLON

Les prétoires retentissent souvent des échos les plus tumultueux des deux réveillons : celui de Noël et celui de la Saint-Sylvestre. Il est bien vrai, décidément, que tout, dans la vie, aboutit au Palais de Justice, même les cuites les plus « carabinées », comme disaient les « malins

de la rue de la Plume » à l'aurore de ce siècle.

A la vérité, on ne prend plus de « cuite » aujourd'hui dans le monde des poivrots ; pas davantage de « biture ». A peine ose-t-on confesser qu'on a « ramassé une de ces muffées ... » On dit plus volontiers encore qu'on a été « noir » ou, si l'on se pique d'anglomanie : « zigzag ». Mais, sur ce chapitre, notre ami Pierre de Régnier vous renseignerait avec une compétence que je n'ai pas la fatuité de posséder.

« Noirs », MM. Daris, Robin et Nectar l'ont été totalement, la nuit de Noël. Sans aucun doute, ils n'étaient pas les seuls. Mais la répercussion qu'a eue sur leurs actes cet accident est tout à fait particulière.

La lecture des journaux, le lendemain de Noël, nous montre invariablement que, pour être devenus « noirs », beaucoup de gens ont vu rouge. Il n'y a rien de tel qu'un excès alcoolique pour rendre belliqueux jusqu'à un objecteur de conscience.

Daris, Robin et Nectar le bien nommé n'ont frappé personne, mais, pour avoir trop bu, eux qui étaient d'honnêtes garçons, ils sont devenus des voleurs. Ils ont successivement dérobé, à Boulogne-sur-Seine, à l'heure où les fidèles se pressaient à la messe de minuit, un phonographe et un mouton.

Le phonographe, ils l'ont pris à un rez-de-chaussée dont la fenêtre était restée imprudemment entr'ouverte, en dépit du froid. Quant au mouton, il était pendu à l'étal d'un boucher, et ils ont réussi à le faire passer sous la grille fermée en le tirant par en bas.

Daris et Robin sont seuls présents dans la stalle des détenus. C'est que Nectar, renouvelant un des exploits de Latude, s'est évadé du commissariat par un subterfuge fort simple : il a demandé à s'éloigner quelques instants pour se remettre d'un malaise qui parut fort naturel. Il s'est éloigné tellement qu'on ne l'a jamais revu.

Daris a un visage rose qu'allonge une



barbe florentine, dont la blonde soie paraît de fort belle qualité.

Robin se présente sous les traits d'un gaillard immense, avec des poings faits plutôt pour assommer un bœuf que pour « étouffer » un mouton.

Le président Lévy est un excellent magistrat, assez tolérant pour comprendre qu'on fête joyeusement la naissance du Christ.

Mais les méfaits du trio attristent visiblement cet homme de bonne compagnie.

LE PRÉSIDENT LÉVY. — Comment peut-on se mettre dans des états pareils et perdre à ce point le contrôle de soi-même jusqu'à commettre des vols !

C'est le colossal Robin qui lui répond :

ROBIN. — Je suis un faible, je me suis laissé entraîner.

DARIS. — Entraîner ! Fort comme tu es et tout, il en faudrait quelques-uns pour t'entraîner.

ROBIN, *gentiment*. — Oh ! c'est pas toi. C'est Nectar.

Là-dessus, il pleure comme un bébé, un bébé de 90 kilos.

LE PRÉSIDENT LÉVY. — Au lieu de discuter entre vous, veuillez me répondre.

DARIS. — Présent ! (*Rires.*)

LE PRÉSIDENT LÉVY. — Vous reconnaissez bien avoir tous deux volé un phonographe ?

DARIS. — Une belle camelote. Il marchait seulement pas.

LE PRÉSIDENT LÉVY. — Et le mouton, vous ne niez pas davantage l'avoir dérobé à l'étal d'un boucher en le tirant ?

DARIS. — Erreur. Pas un mouton ; sa moitié.

LE SUBSTITUT DELRIEU. — Sa moitié ? Une brebis ?

DARIS. — Non, la moitié d'un mouton.

Me STAMBOULIAN, *défenseur*. — Il y a des hommes ivres qui voient double. Mon client n'a vu qu'une moitié de mouton.

LE PRÉSIDENT LÉVY. — Qu'avez-vous fait de ce mouton ?

DARIS. — Rien du tout. On s'est baladé avec.

ROBIN. — Moi je criais : « Bée... bée... » histoire de faire rigoler les copains. C'était le réveillon, quoi !

LE SUBSTITUT DELRIEU. — Vous tiriez les sonnettes de toutes les maisons. Les voleurs, d'ordinaire, se montrent plus discrets.

ROBIN. — Je ne suis pas un voleur, je suis un spécialiste.

LE SUBSTITUT DELRIEU. — Quelle est votre spécialité ?

ROBIN. — Les autos.

Me STAMBOULIAN. — Le mouton lui réussit moins bien que le cheval-vapeur.

ROBIN, *secouant la tête*. — C'était le réveillon.

LE SUBSTITUT DELRIEU. — Il me semble que vous l'avez déjà dit.

Nous apprenons ensuite que le trio, après cette procession du mouton, se divertit à jouer une partie de football en se servant du mouton comme d'un ballon.

LE PRÉSIDENT LÉVY. — Singulière idée.

LE SUBSTITUT DELRIEU. — Et fâcheuse inspiration que celle qui consista à se livrer à ce jeu, qui devait évidemment attirer l'attention, devant un commissariat de police.

DARIS, *secouant douloureusement la tête*. — Ah ! si qu'on aurait su...

ROBIN. — Ben oui. Mais on n'a pas remarqué. On pensait à rien. C'était le réveillon. Le plus veinard ç'a été Nectar qui a pu les mettre au *commissariat (sic)*.

LE PRÉSIDENT LÉVY, *levant la tête*. — Les mettre ?...

ROBIN. — Mais oui, les mettre, les voiles. Bonsoir et tout.

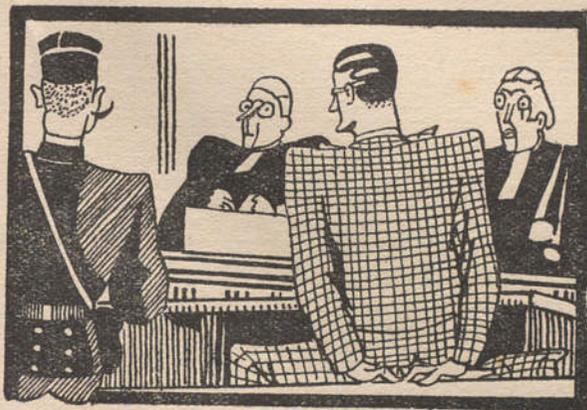
Me STAMBOULIAN. — Les voiles dans lesquelles il y avait du vent,

ROBIN. — C'était le réveillon... (*Rires.*)

M^e Georges Stambouliau et M^{lle} Myers défendent gentiment les accusés présents qui s'en tirent avec deux mois de prison chacun. Nectar, l'évadé et défaillant, écope du double.

Le robuste Robin pleure à chaudes larmes en quittant la stalle.

J'imagine que, plus tard, il contera à ses enfants : « C'était le réveillon... »



DEUX ET UNE

Où diable avais-je déjà vu ce gaillard au chandail lie-de-vin, aux épaules artificiellement rembourrées ?

Soucieux de confort il avait, en s'asseyant, placé entre le bois trop dur du banc des détenus et son derrière, sans doute délicat, ses fortes mains de brute. Ça n'était pas très élégant, mais c'était évidemment pratique. Une cigarette posée délicatement sur son oreille droite témoi-

gnait qu'il ne « s'en faisait pas » trop à l'ombre du cachot. Oui, où donc avais-je vu ce « beau mec » dont le nom, Gustave Fourgaud, ne me disait rien ?

Où je l'avais vu ? Mais dans un dessin de Chas Laborde, parbleu ! Comment n'y avoir pas songé plus tôt ? Gustave Fourgaud était un Chas Laborde typique, le Chas Laborde par définition, dirai-je.

Tandis que je réfléchissais à cela, Fourgaud, poursuivi pour exercice du métier de souteneur, faisait des manières pour se faire juger.

Comme il lui avait fallu se lever pour répondre au président François, il employait ses grosses mains, désormais libérées, à appuyer de gestes énergiques les efforts méritoires d'une dialectique misérablement servie par un filet de voix éraillée. Les paumes tournées vers ses juges, il implorait :

— Messieurs, je peux pas être jugé. Mon avocat n'est pas là. C'est à lui à « discuter le coup ».

LE PRÉSIDENT FRANÇOIS, *d'un ton engageant*. — Il vous est loisible de faire défaut.

Du coup, les poings de Fourgaud se sont serrés. Ils frappent sa poitrine puissante. Il est malheureux, indigné et toujours suppliant.

FOURGAUD. — Voyons, Messieurs, c'est mon avocat qui me fait marron en ne venant pas ici pour « prendre mes crosses » et c'est moi qu'vous dites que j'suis en défaut. Tout de même... c'est pas marquant !

Avec précision, le substitut Delrieu explique à Fourgaud en quoi consiste la procédure par défaut.

FOURGAUD, *très digne*. — Parfait. J'ai compris la musique. Qu'on me reconduise à la Santé. (*S'inclinant.*) Messieurs...

Là-dessus, il sort avec autant de componction qu'on peut en afficher lorsqu'on se retire précédé d'un garde municipal qui tire un peu sur votre cabriolet.

Malgré la carence de Fourgaud, et l'ab-

sence d'interrogatoire qu'elle entraîne, nous allons être parfaitement édifiés sur ses exploits grâce à M^{me} Pardy.

M^{me} Pardy est une forte personne qui s'est offert la fantaisie de posséder au milieu d'un visage étonnamment large et épais, le plus petit nez qui soit au



monde... Cela ne l'empêche pas de pré-luder ainsi, à la grande joie de l'auditoire.

— Moi, j'ai du nez ! Quand j'ai vu M. Fourgaud venir habiter chez mes voisins, les Caillou, je me suis dit : « Il va pousser des cornes dans ce coinsteau-là ».

LE SUBSTITUT DELRIEU. — Dans quoi ?

M^{me} PARDY. — Dans ce *coinsteau*, dans c'te crèche, si vous aimez mieux. Ça n'a

pas traîné. Non seulement c't'ignoble individu — je parle de M. Fourgaud — a couché avec M^{me} Caillou qui lui reflait tout l'argent du ménage, mais encore il battait M. Caillou, un gringalet de rien du tout, faut dire. Le pauvre finissait par avoir le corps couvert *d'esquimaux* (sic).

LE PRÉSIDENT FRANÇOIS. — Fourgaud était donc le parasite du ménage.

LE SUBSTITUT DELRIEU. — Un parasite de la faune marine.

M^{me} PARDY, *convaincue de mettre les choses au point*. — Moi, je vais vous dire : j'appelle ça un ma...

LE PRÉSIDENT FRANÇOIS. — N'achevez pas, madame, vous êtes d'accord avec M. le substitut de la République. C'est la formule qui diffère. (*Rires.*)

Là-dessus, M^{me} Pardy cède la place à M^{me} Goguy.

M^{me} Goguy appartient à la catégorie des « petites vieilles ». Il ne lui manque même pas le cabas dans lequel elle est si

occupée à fouiller, tandis que le président François lui demande de décliner ses nom et qualités, qu'elle ne répond pas.

LE PRÉSIDENT FRANÇOIS. — Eh bien ! Madame, voulez-vous avoir la bonté de prêter attention à ce que je vous dis ?

M^{me} GOGUY, avec l'accent de Georges Chepfer dans un monologue lorrain. — Minute, sans vous commander. Moué j'aime bien de vouer à qui que je cause. Alors je cherche mes lunettes dans ce sapré fourbi... Les v'là. Non, c'est pas core elles. Bon sang. Ah ! ce coup-ci, je les ai... Voyons j'lève la main drouète...

Nous connaissons par M^{me} Goguy une deuxième version des malheurs conjugaux de Caillou. Elle ne diffère pas sensiblement de la première apportée par M^{me} Pardy.

M^{me} GOGUY. — Le mari encaissait les coups et l'amant encaissait les sous. N'en v'là d'eune affaire. C'est du propre. Ce

qu'il faut vouer au jour d'aujourd'hui, Seigneur Jésus !

LE PRÉSIDENT FRANÇOIS. — Vous avez



vu Fourgaud recevoir de l'argent de M^{me} Caillou ?

M^{me} GOGUY. — Comme je vous voué. (Rires.)

M^{me} Caillou elle-même vient déposer ensuite. Elle est jolie et joliment impertinente.

Le petit cours de morale que lui fait le président François l'irrite un peu.

M^{me} CAILLOU. — Tout cela, c'est des menteries de voisines jalouses. Quand mon mari est mort, ces dames ont prétendu que c'étaient les coups de Fourgaud qui l'avaient tué.

LE PRÉSIDENT FRANÇOIS. — Comment, il est mort votre mari ?

M^{me} CAILLOU. — Oui, mais d'une maladie de vessie.

LE SUBSTITUT DELRIEU. — Si l'on s'en rapporte au dossier, la mort a dû être pour lui une délivrance.

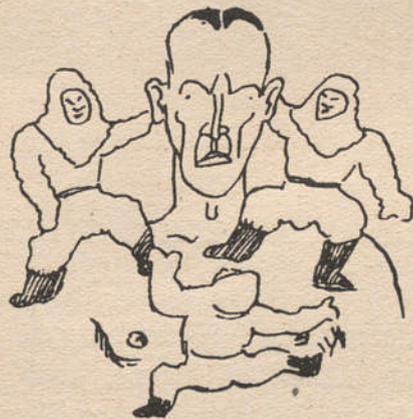
Ces paroles électrisent M^{me} Pardy qui se lève et, tournée vers l'organe du ministère public, lui crie :

— Bravo, monsieur le Président de la République !

LE SUBSTITUT DELRIEU. — Vous me donnez un de ces avancements... Je ne suis que substitut du procureur de la République, madame.

M^{me} PARDY. — Bravo quand même.

LE PRÉSIDENT FRANÇOIS. — Assez, madame... (*Lisant le jugement.*) Le tribunal condamne, par défaut, Fourgaud à six mois de prison.





LE MARIAGE DE CATHERINE

Evidemment, évidemment, si tous les chemins mènent à Rome, tous ne conduisent pas à la mairie, et il n'est pas très indiqué, lorsqu'on est une jeune fille honnête, « bien s. t. l. r. » comme disent éloquentement mais elliptiquement les annonces conjugales, d'aller chercher un mari au bal de la rue de Lappe.

C'est pourtant ce que fit la jeune Catherine Wachtoven, vierge et crémière, riche seulement de ses dix-sept printemps. Native des environs de Strasbourg, cette petite apprentie du commerce des beurres, œufs et fromages ne rêvait pas de conquérir Paris. Un Parisien, un seul, suffisait à son ambition, pourvu qu'il consentît avant toute chose à passer devant M. le maire et devant M. le curé.

... Et voici Catherine citée comme témoin à la 14^e chambre correctionnelle. Elle en est tout éberluée. De toute évidence, elle ne comprend pas encore très bien comment « Monsieur René », rencontré par elle à ce bal de la rue de Lappe et qui s'offrit si obligeamment à lui procurer un mari (et un mari millionnaire, jeune et beau, s. v. p.) a été jeté en prison.

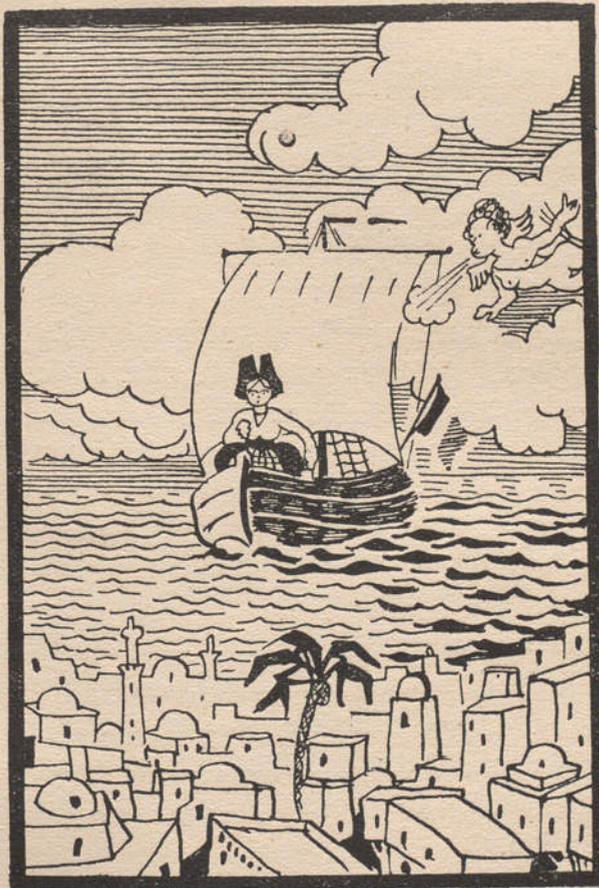
Chère Catherine ! L'ahurissement où vous êtes plongée ajoute à vos charmes. Des charmes un peu replets qui font conjecturer qu'à quarante ans, vous risquez bien d'être une « grosse mémère ». Mais nous n'en sommes pas là...

« Monsieur René », qui s'appelle authentiquement Paul Dorsy, a le physique de son emploi. J'imagine que si quelque sculpteur fantaisiste s'amusait un jour à exécuter la statue du « placeur de maison close », il prendrait volontiers pour modèle Paul Dorsy.

Paul Dorsy est brun (un peu trop) ; il a le teint basané (un peu trop) et les paupières lourdes (beaucoup trop).

Il répond au président Dullin d'une voix assourdie, avec des intonations suaves. Il a de belles mains qui, évidemment, n'ont jamais été souillées par un travail manuel quelconque. Les doigts jaunis de nicotine indiquent que Paul Dorsy est un grand fumeur... comme beaucoup d'intellectuels... Il s'explique posément.

PAUL DORSY. — C'est à tort que MM. les agents des mœurs m'ont arrêté, dans c't'affaire. C'te petite, elle voulait s'marier, et justement je connaissais un jeune homme de très bonne famille, à Alger, millionnaire et tout, qui cherchait comme femme une jeune Alsacienne blonde.



LE PRÉSIDENT DULLIN. — Comment s'appelle ce monsieur ?

PAUL DORSY. — Oh ! monsieur le juge, vu la tournure qu'a prise c't'affaire, vous pensez bien que je ne vais pas vous dire son nom. Sa famille est très connue. Elle serait désolée d'être mêlée au scandale de « mon affaire ».

LE SUBSTITUT DEMANGEOT, *ironique*. — Vous préférez vous sacrifier. Vous êtes un héros. Un héros qui, d'ailleurs, a déjà été condamné pour excitation de mineure à la débauche.

PAUL DORSY. — Et si je vous disais que c'était une erreur ?

LE SUBSTITUT DEMANGEOT. — Je vous croirais difficilement. (*Rires.*)

Paul Dorsy n'insiste pas. Il a compris que le substitut Demangeot est un « dur ». Cependant, la curiosité du président s'éveille.

LE PRÉSIDENT DULLIN. — Vous paraissez vivre largement. Vous avez un

grand appartement, une auto. Quels sont vos moyens d'existence ?

PAUL DORSY. — Les affaires. Je suis représentant.

LE PRÉSIDENT DULLIN. — Pour quelles maisons ?

PAUL DORSY. — Je n'ai pas de maisons attitrées. Je travaille à la commission. Quand on m'a arrêté, j'étais sur une grosse affaire d'éperons pour la cavalerie chinoise. Je devais aller à Liverpool pour signer le machin... les papiers.

LE PRÉSIDENT DULLIN, *visiblement excédé*. — Allons, asseyez-vous !

Catherine Wachtoven s'approche maintenant de la barre des témoins. Elle raconte comment, entrée au bal de la rue de Lappe, elle fit connaissance de « ce monsieur très *chentil*, très convenable », qui lui apprit à danser la rumba.

CATHERINE WACHTOVEN. — La rumba m'avait beaucoup fatiguée. Alors, on s'est assis. On a bu deux consommations

chacun. Il me disait que j'étais bien jolie et que s'il n'était pas marié, je lui aurais plu comme femme. Mais qu'il connaissait un jeune homme très riche en Algérie qui serait bien heureux de marier (*sic*) une Alsacienne. Je lui dis : « L'Algérie, c'est justement là que mon frère est été (*sic*) quand une fois il a été marin. Mais c'est loin, et puis il y a la mer à traverser ». Il m'a répondu : « Vous irez en aéroplane (*sic*) et c'est moi que je paierai tout, parce que je veux faire votre bonheur ».

LE SUBSTITUT DEMANGEOT. — Dans votre candeur, mademoiselle, vous avez trouvé cela touchant.

CATHERINE WACHTOFEN. — Je me disais : « C'est vraiment de la veine, moi que je connais seulement pas personne à Paris, de tomber sur un gentil monsieur comme ça ! »

LE SUBSTITUT DEMANGEOT. — Ce gentil monsieur était en réalité un vilain monsieur.

CATHERINE WACHTOFEN. — C'est ce que m'a dit le monsieur juge d'instruction. Ainsi, voyez, c'est-il possible ? (*Elle hoche la tête.*)

LE SUBSTITUT DEMANGEOT. — Une autre fois, mademoiselle, soyez plus prudente.

CATHERINE WACHTOFEN. — Oh ! la, la, je parle plus à personne.

On rit, tandis que l'excellente Catherine s'écrie :

— Sauf aux clients, bien sûr !

Catherine Wachtoven avait été conduite par Paul Dorsy, en vue de son voyage en Algérie, dans certaine maison hospitalière du Centre, dont la tenancière, que nous appellerons « Madame Anna » pour ne la point désobliger, a été citée comme témoin.

« Madame Anna » est majestueusement vêtue. Sur sa poitrine énorme s'étalent un collier de perles, un autre collier en or, une broche, une croix et une montre.

Je m'excuse de cette nomenclature évidemment incomplète.

MADAME ANNA, *la bouche en cœur*. — Quand M. René m'a amené cette jeune personne, je me suis bien aperçue tout de suite qu'elle était bien trop jeune...

LE SUBSTITUT DEMANGEOT, *l'interrompant*. — Qu'elle n'avait pas le poids.

MADAME ANNA, *toujours très grave*. — Comme on dit... Mais je n'aime pas c'te façon de parler. Alors, j'ai prié M. René de la faire sortir.

LE SUBSTITUT DEMANGEOT. — Si elle avait été majeure, vous l'eussiez expédiée à Alger chez une de vos collègues.

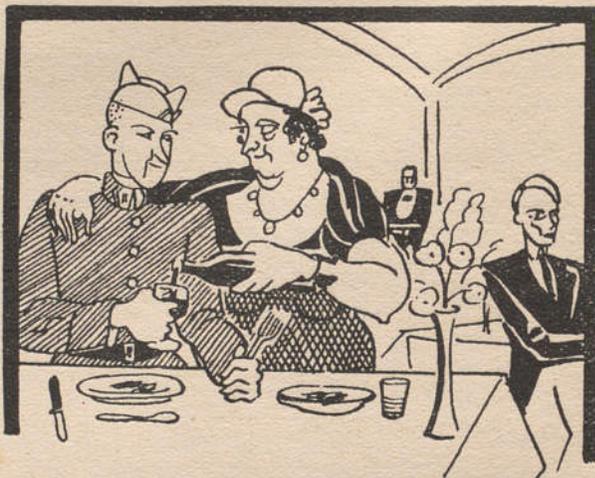
MADAME ANNA, *pincée*. — Oh ! mon procureur ! (*Rires.*) Faut pas dire ça. Ma maison est bien connue sur la place. Vingt-cinq ans d'existence ; jamais le moindre mot avec la police. C'est bien tenu, chez moi, allez !

LE PRÉSIDENT DULLIN. — Je vous re-

mercie, madame. Cette publicité est suffisante. (*Rires.*)

Là-dessus, M. Paul Dorsy est condamné à six mois de prison. Il prend cela très bien. Tous les métiers ont leurs risques.





QUAND LA CONCIERGE FAIT ROTIR LE BALAI

M^{me} Irma Parruchot, concierge, a l'aspect cossu d'une propriétaire. Signe des temps et de leur désarroi, dirait M. Joseph Caillaux.

Ce n'est pas seulement dans le spectacle « confortable » de sa personne qu'on trouve, chez M^{me} Parruchot, les indices

extérieurs d'une opulence en fait illusoire : elle possède aussi un compte en banque.

Le 16 juillet 1933, ayant à verser au gérant de l'immeuble, dont elle a la garde, le total des quittances payées la veille par les locataires, elle lui remet un chèque de 24.214 fr. 70. Or, à l'encaissement, il fut déclaré que le compte de M^{me} Parruchot ne présentant qu'un solde créditeur de 37 fr. 23 centimes, le chèque ne pouvait être honoré.

Le gérant, M. Dessetrat, porta plainte contre la concierge, en émission de chèque sans provision. Cette instance n'est que le prélude à une autre plainte en abus de confiance qui sera déposée par la suite.

Sous ces deux épées de Damoclès suspendues au-dessus de sa tête, M^{me} Parruchot demeurait souriante, l'autre jour, à la 14^e chambre correctionnelle, lorsqu'il lui fallut répondre du premier délit.

LE PRÉSIDENT FRANÇOIS. — Vous vous rendez compte de la gravité de la situa-

tion dans laquelle vous vous êtes mise ? Vous avez dilapidé l'argent du terme et vous avez réglé le gérant avec un chèque sans provision.

Du geste noble dont elle ponctuait, l'indication : « Au troisième à gauche, l'escalier du fond », M^{me} Parruchot désigne son défenseur, M^e Marie.

M^{me} PARRUCHOT. — Mon avocat, monsieur le juge, vous dira ce qui m'est arrivé.

LE PRÉSIDENT FRANÇOIS. — Je préfère d'abord recevoir vos explications.

M^{me} PARRUCHOT. — Bon. (*Au greffier.*) Tenez-moi mon sac... Donc, mon juge, voilà. J'ai perdu l'argent du terme.

LE PRÉSIDENT FRANÇOIS. — Perdu ? De quelle manière ?...

M^{me} PARRUCHOT. — Ah ! voilà ce que je ne sais pas. Pour moi, comme je l'avais mis dans mon corsage, il a dû tomber dans la chaudière, quand j'ai allumé pour l'eau chaude.

LE PRÉSIDENT FRANÇOIS. — C'est invraisemblable. En tout cas, vous discuterez là-dessus quand vous comparâtes pour abus de confiance. Parlez-nous du défaut de provision de votre chèque.

M^{me} PARRUCHOT. — Ah ! là-dessus, je suis forte. J'avais, comme on dit, postdaté le chèque au 1^{er} août. Je pensais avoir pour cette date une rentrée d'argent.

LE PRÉSIDENT FRANÇOIS. — Quelle rentrée ?

M^{me} PARRUCHOT. — C'est de l'argent qu'elle m'appartenait et que j'avais déplacée...

LE PRÉSIDENT FRANÇOIS. — C'est votre explication qui me paraît déplacée.

Conseil du gérant, M^e Parent, avocat habile et bien disant, intervient en cet instant.

M^e PARENT. — Si le tribunal le veut bien, un témoin que j'ai fait citer, M. Desuet, employé de M. Dessetrat, va venir

édifier le tribunal sur la mauvaise foi de M^{me} Parruchot. Il verra qu'elle a tout simplement dilapidé les fonds du terme.

M. Dessuet, élégant jeune homme, entre, visiblement ravi.

M. DESSUET. — Voici : secrétaire de M. Dessetrat, le gérant, j'ai eu l'occasion d'apercevoir plusieurs fois la concierge au bureau. Mais je ne crois pas qu'elle me connaisse, même de vue.

M^{me} PARRUCHOT, se tournant vers le témoin. — Non, monsieur, je n'ai pas l'honneur de vous connaître. Quoi c'est que vous me voulez ? (*Rires.*)

LE PRÉSIDENT FRANÇOIS. — N'interrompez pas le témoin... Continuez, monsieur.

M. DESSUET. — Eh bien ! j'allais vous dire qu'un soir je dînais avec des amis au restaurant « Marianne », boulevard de Clichy. Mon Dieu ! je ne voudrais pas être désagréable à M^{me} Parruchot, mais d'ordinaire on ne rencontre pas là des

personnes appartenant à l'honorable corporation des concierges, que j'estime d'ailleurs. Eh bien ! M^{me} Parruchot était là, attablée avec un artilleur.

LE PRÉSIDENT FRANÇOIS. — Un artilleur ?

M. DESSUET. — Oui, monsieur le pré-



sident, et je puis vous donner ce détail qu'à la table voisine était assise Mistinguett avec..., avec..., oh !... vous savez, cet artiste si drôle.

LE PRÉSIDENT FRANÇOIS. — Le tribunal ignore les artistes drôles, mais cela n'a pas d'importance. A quelle date cette rencontre ?

M. DESSUET. — La veille du protêt du chèque.

Me PARENT. — C'est clair.

Mme Parruchot se dresse, frémissante.

Mme PARRUCHOT. — C'est-t-honteux. L'artilleur était mon neveu, môssieu.

M. DESSUET. — Je ne dis pas le contraire. En tout cas, vous aviez l'air de bien l'aimer ! Et vous le soigniez ! Deux fois et à haute voix vous avez réclamé du corton au sommelier.

Me PARENT. — Corton, s'il vous plaît !
(Hilarité.)

Mme PARRUCHOT, *délirante*. — Devant Dieu et devant les hommes... je jure que l'artilleur était mon neveu.

LE PRÉSIDENT FRANÇOIS. — Tout doux... ne vous emportez pas. Vous avez le droit

de dîner à Montmartre avec un artilleur ; c'est-à-dire ne pas désarmer à votre âge. Mais il nous faut constater que vous faisiez la bombe... avec un artilleur... Avec quel argent ? Enfin, il ne s'agit ici que du chèque sans provision.

Condamnée à trois mois de prison avec sursis, la concierge infidèle s'en va en criant :

— En tout cas, c'était mon neveu.





L'AMOUR EN ASSOCIATION

J'eusse aimé contempler Dugommier en chair et en os.

Mais Dugommier (dont on ne sait même pas si c'est là son véritable nom) n'a été cité ni comme inculpé, ni comme témoin au procès qui se déroule dans l'affreux local de la 15^e chambre du tribunal correctionnel, qui est celle « des enfants » et que le Palais de Justice, comme s'il en

avait honte, a rejetée hors de ses murs, au 36 du quai des Orfèvres, face aux bureaux de la police judiciaire.

Que Dugommier soit absent du débat, voilà qui est inexplicable. Car enfin les avocats auront beau jeu de prétendre qu'il est

Ce taré, ce galetteux d'où nous vient tout le mal.

.....
Dugommier donc, bourgeois cossu, n'est puissant que d'argent.

Ce qui lui manque irrémédiablement constitue sans doute le chagrin de sa vie. Dugommier y a suppléé par beaucoup d'invention.

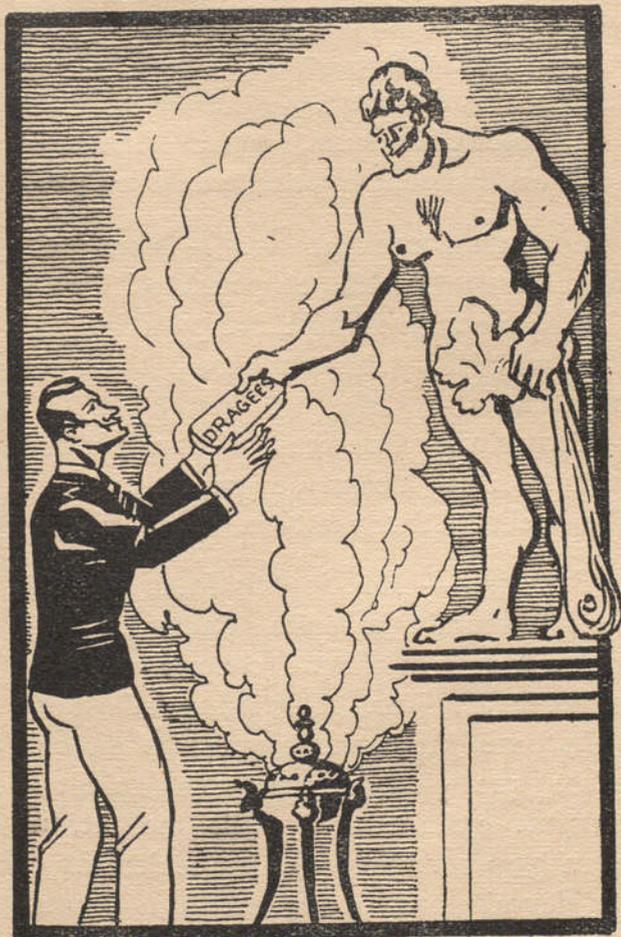
Tous les vendredis soir on le voyait pénétrer dans la maison (j'omets la majuscule par pure discrétion) de M^{me} Talogé, située proche la gare de l'Est. Là, des gaillards bien bâtis et bien payés lui montraient, à tour de rôle, dans l'intimité, les joies qu'il eût pu procurer à Carmen ou à Flora si la nature s'était montrée moins ingrate à son endroit.

Simple spectateur, Dugommier eût pu concevoir quelque humiliation de ce rôle. Bien au contraire, il l'enchantait. Après avoir applaudi à chacun des duos, il paraissait ravi... sans le montrer, évidemment, le pauvre...

La « brigade mondaine » a mis fin à ces petites fêtes hebdomadaires parce qu'elle a découvert, un soir, que Dugommier avait assisté à trois représentations, dont deux données (fort brillamment, il va sans dire), par des garçons mineurs.

Le Parquet a poursuivi tout le monde, hormis Dugommier : M^{me} Talogé qui s'est laissée tomber sur le banc des prévenus avec l'accablement d'une princesse antique un jour de défaite ; sa principale collaboratrice M^{lle} Anna (que le réquisitoire traite sans galanterie de sous-maîtresse) ; M. Ternier, « démonstrateur majeur » et les deux « démonstrateurs » mineurs dont nous ne donnons pas les noms, conformément à la loi sur les délits enfantins.

Quant à la pensionnaire de la maison



qui servit, cette fois, de partenaire aux « démonstrateurs », on l'a, elle aussi, laissée hors de cause.

Les deux mineurs, gosses vicieux et sournois, baissent hypocritement les yeux.

LE PRÉSIDENT GIBERT. — Vous semblez tout intimidés, et pourtant, l'un et l'autre, vous avez déjà comparu ici pour d'autres faits et vous avez déjà été condamnés.

Terner a plus de cran. C'est une « belle nature » : des biceps, des pectoraux, etc... Du moins, l'imagine-t-on.

TERNER. — Moi, je suis franc en tout. Je fréquentais la boîte. Ça me coûtait vingt francs à chaque coup, sauf votre respect. Un jour, M^{lle} Anna m'a dit : « Un beau gars comme vous (je dis cela parce que c'est comme cela qu'elle a causé)... enfin, bref, qu'elle me dit, un beau gars comme vous non seulement ça ne devrait pas payer, mais ça devrait être payé. Ça m'en bouche, naturellement, un coin. Elle m'explique alors la com-

bine... Ma foi, je me suis dit : A Juanles-Pins, c'est tout juste si on n'en est pas là. Voilà, comme j'ai débuté dans ce truc-là. Je l'ai pas fait par vice. Je suis pépère et normal, moi.

LE PRÉSIDENT GIBERT. — Combien étiez-vous payé et par qui ?

TERNER. — M^{lle} Anna me remettait chaque fois cent francs.

M^{lle} ANNA, *digne mais zozotante*. — Z'avais reçu les instructions de madame.

Madame se lève plus digne encore. C'est pour implorer l'indulgence du tribunal. Sur les cendres de diverses personnes de sa famille, elle jure qu'elle ignorait que les jeunes gens fussent mineurs.

MADAME, *avec pompe*. — Différemment, messieurs, vous pensez bien qu'avec une maison conséquente comme la mienne, je connais la loi et j'aurais pas fauté. J'aurais plutôt dit au client : « Monsieur je regrette, mais je n'ai pas cela ici ». Tenez, il y a des maisons très bien qui font de la flagellation. (*Avec un sourire sublime.*)

Pas chez nous. Et pourtant, ça rapporte !

Ah ! ne tordons pas son cou à l'éloquence... Celle de madame (à laquelle s'ajoute très utilement celle plus orthodoxe de M^e Antonio Coen) triomphe. Dans son jugement, le tribunal admet que madame a pu ignorer l'âge des deux « démonstrateurs ». Non seulement, il lui accorde son indulgence, mais il l'absout. Madame défaut de joie...

Le vigoureux Ternier (défendu fort habilement par M^e Deprès) est également acquitté et salué à la ronde. Une belle plaidoirie de M^e David Lambert, un des espoirs du jeune barreau, vaut à M^{lle} Anna une condamnation bénigne : dix jours de prison et mille francs d'amende.

Quant aux deux éphèbes, ils sont confiés à un patronage.

Nous les reverrons un jour.



LA MAITRESSE CHANTEUSE

Le métier de maître chanteur paraissait, jusqu'ici, l'apanage du sexe fort. Une jeune femme anglaise, Mrs. Pearl Mawson, s'est mis en tête d'en faire une conquête féminine. Fâcheuse innovation, puisque la voici devant les assises de Leeds.

Les choses de cette nature ne traînent pas, en Angleterre. En France, le chantage est une carrière de tout repos. On en meurt, parfois, chargé d'ans et d'hon-

neurs. Je pourrais citer un exemple récent. Je préfère laisser à la sagacité de mes lecteurs le soin d'en évoquer le souvenir.

La belle Pearl Mawson a eu la fâcheuse inspiration d'opérer du mauvais côté de la Manche.

Elle avait usé de ses charmes pour subjugué un honorable commerçant que, pour ne point nous rendre involontairement coupable de chantage nous-même, nous appellerons, si vous le voulez bien, le « monsieur de Leeds ».

L'ayant ainsi charmé, elle lui fit subir « mille morts » en menaçant de tout révéler à sa femme. Un mari parisien eût, sans doute, répondu : « Et après ? » Un mari londonien aussi, j'imagine.

Mais un monsieur de Leeds !... Celui-ci fut plongé dans la désolation. Il se fit suppliant, câlin, mais la *professional beauty* avait, naturellement, plus soif d'argent que de caresses.

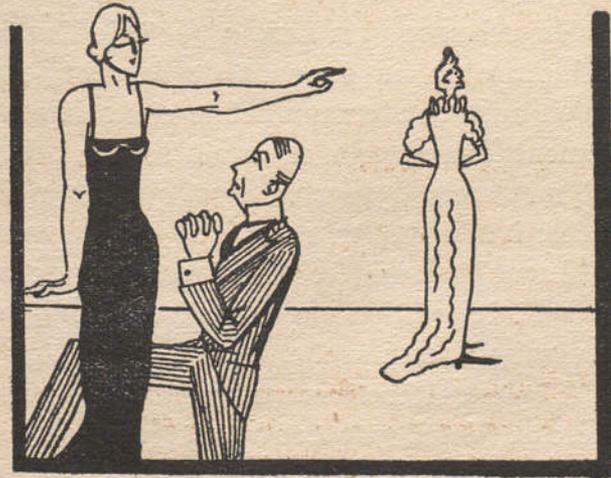
Laissons la parole au président des assises, Mr. Justice Humphreys, qui admoneste l'accusée en ces termes :

— Vous êtes une femme éminemment dangereuse et méchante.

Cet exorde prometteur est suivi de cette question :

— Quand l'homme qui fut votre proie voulut rompre avec vous, n'est-il pas exact que vous lui ayez dit : « Vous avez fini, mais maintenant c'est moi qui vais commencer » ?

PEARL MAWSON. — C'est exactement ce que j'ai dit, j'ai le regret de l'avouer, Votre Honneur.



LE JUGE. — Et vous avez ajouté : « Votre femme saura tout, et si elle est réellement une *lady*, jamais plus elle n'aura confiance en vous ».

Quelques banknotes eussent arrangé cela. Mais le « monsieur de Leeds » est d'origine écossaise, et les Ecossais sont réputés pour préférer quelques ennuis à une dépense trop forte.

C'est, d'ailleurs, à peu près la confession que vient faire, à la barre des témoins, la « victime ».

LE MONSIEUR DE LEEDS. — Si je l'avais fait taire en lui donnant de l'argent, elle m'en aurait redemandé et le ciel sait seulement quand cela se serait terminé. Un de mes amis, épicier en gros, qui fut jadis détective privé, m'a dit que ces romans d'amour inconsidéré sont fort bien clos par l'intervention de la police. Alors, je me suis adressé à elle.

L'épicier-détective ne paraît pas aux débats. Voici, par contre, un chef-détective officiel, Mr. Booth.

MR. BOOTH. — L'accusée, pour inspirer confiance, se fait passer pour la veuve d'un colonel et pour inspectrice de l'Assistance publique. Parfois, elle inspire assez confiance à ses amants pour que



ceux-ci l'accueillent chez eux lorsque les circonstances s'y prêtent. Une fois dans la place elle fait main basse sur tout ce qu'elle peut trouver.

LE JUGE. — C'est donc une voleuse,

en même temps qu'une maîtresse chanteuse ?

MR. BOOTH. — J'oserai le dire. Elle a été condamnée dix fois pour vol.

LE JUGE. — Est-ce là tout ?

MR. BOOTH. — Non. Elle a été également condamnée pour tentative de suicide.

LE JUGE. — Voilà qui est sérieux.

Le suicide, en effet, n'est pas péché véniel, en Angleterre, si le chantage l'est en France.

On devine la plaidoirie qu'eût prononcée, dans un de nos tribunaux, un avocat français chargé d'assister Pearl Mawson. Le « monsieur de Leeds » eût passé un quart d'heure fort désagréable. A la grande joie de l'auditoire, le défenseur lui eût reproché son manque de galanterie, la cruauté qu'il y a à faire souffrir une jolie femme qui vous a procuré du plaisir.

Ce n'est point sur ce terrain sentimen-

tal que s'engage le débat de Leeds. Aussi bien l'accusée elle-même n'y songe guère, elle plaide coupable et n'invoque même pas les circonstances atténuantes d'un amour réel humilié et attristé par une rupture injustifiée.

Fataliste, elle est prête à subir son sort. Sans doute, devine-t-elle que ce sort sera rude, car la voici qui s'abandonne aux larmes. A moins que... sait-on jamais?... L'âme féminine a des replis profonds et mystérieux. Dans sa vie misérable, Pearl Mawson avait peut-être vu dans le « monsieur de Leeds » l'amant vrai, le rédempteur. Malgré le sale argent qu'elle tenta de lui arracher parce qu'elle en avait besoin, il était peut-être, dans son espoir ou dans son désespoir, « l'homme de sa vie ».

Qui sait?... Qui sait?... Cependant, douze jurés, hommes et femmes, délibèrent. Pour que leur sentence soit valable, il faut qu'ils aboutissent à un vote unanime.

Pearl Mawson est déclarée coupable.

Nouvelle admonestation du juge Humphreys.

LE JUGE HUMPHREYS. — Par une action abominable, vous avez essayé de salir un malheureux homme, de détruire son foyer. Le jury vous a déclarée coupable de ce forfait. Vous subirez la peine de quatre ans de pénale servitude.

Quatre ans de prison. La malheureuse a tremblé. Un instant seulement. Elle reprend ensuite sa respectabilité apparente, si chère aux Anglais de toute condition, et disparaît, comme happée par le trou du dock des prisonniers.



SOMBRE HISTOIRE D'UN VEAU

J'adore le département de l'Ariège, dont les beautés agrestes me furent révélées par le plus parisien de ses enfants, le cher Casimir Bez, cordial et compréhensif ami des lettres et des arts.

J'aime l'Ariège non seulement pour ses sites adorables, vers lesquels vous courriez, Parisiens mes frères, si vous aviez

l'idée de ce qu'ils sont, mais pour l'esprit malicieux de ses habitants, leur sens de la drôlerie, leur finesse narquoise.

Il n'y paraît pas dès l'abord. Parlez à un Ariégeois. Il vous répondra d'un ton nonchalant, avec cet accent rocaillieux si formidable qu'il semble que les mots butent sur quelque obstacle. Puis tout à coup le trait part, rapide, inattendu, irrésistible.

Je me doutais bien que quelque jour cette pittoresque région serait justiciable de ma « critique ». C'est fait... Transportons-nous donc, si vous le voulez bien, devant la justice de paix de Vicdessos. On y plaide un procès d'importance, puisque M^e Raoul Dupin, civiliste très grave et très habile du barreau de Paris, s'est imposé le long voyage pour intervenir dans cette affaire et que le préfet du département, les élus, notamment le conseiller général, M. Caujolle, en attendent avec anxiété le résultat.

Les faits de la cause se sont déroulés à Lercoul, un petit trou perdu, situé sur la

montagne à 1.200 mètres d'altitude, tout près de la République d'Andorre.

L'endroit est ravissant mais pas très central, vous le voyez. La vie y coulerait monotone, si Lercoul n'avait pas la bonne fortune — que tout le monde n'apprécie d'ailleurs pas — de posséder en la personne d'un de ses habitants, M. Philippe Servin, une manière de La Brige local, processif en diable, chatouilleux à l'extrême sur ses droits et sur son droit. Ah ! en a-t-il fait dans sa longue existence des procès, ce sacré type de Servin ! On ne voit que lui au Parquet, à la gendarmerie, chez le préfet !

Le voici chez M. le juge de paix de Vicdessos, bien décidé à obtenir réparation de ce qu'il considère comme une iniquité. Écoutons-le :

M. SERVIN. — Monsieur le juge, je demande justice. Vous savez que chez nous, là-haut à Lercoule, il n'y a pas de boucher. Le jour de la Saint-Martin et celui de la fête patronale, le maire, M. Caze

qui est fermier, tue un veau. Tout le monde en achète. Eh bien ! le veau qu'il a vendu ce coup-ci n'était pas régulier, mais là pas régulier du tout.

Avec le plus grand sérieux, le juge a écouté les doléances de M. Servin.

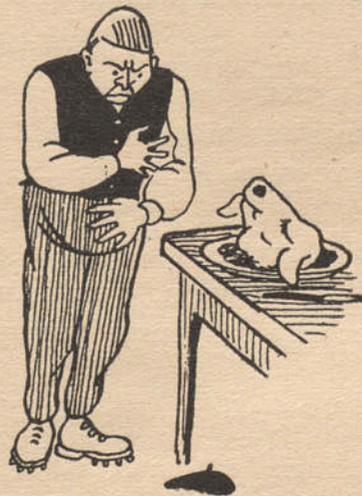
LE JUGE DE PAIX. — Qu'est-ce que vous lui reprochez, à ce veau ?

M. SERVIN. — Je ne lui reproche rien, il est mort. Mais je reproche à M. le maire, propriétaire du défunt veau, d'avoir violé la loi. Je la connais, moi, la loi, allez. Il y a un arrêté du préfet qui enjoint aux propriétaires de bêtes comestibles de les faire examiner avant de les abattre. Il ne l'a point fait. (*La main sur le cœur.*) J'ai mangé de ce veau et ça m'a fait mal.

M. CAZES, à la demande du juge, s'avance dans le prétoire.

M. CAZES. — M. Servin est un chicancier. J'ai été trop bon de lui céder un morceau de poitrine de mon pauvre veau. Une poitrine, monsieur le juge, comme

vous n'en avez jamais vu. Voulez-vous demander à M. Servin combien de jours après avoir mangé ce beau morceau de poitrine, il a été malade ?



M. SERVIN. — Je suis juste, le lendemain je n'ai rien senti.

LE JUGE DE PAIX. — Et le surlendemain ?

M. SERVIN. — Non plus : frais comme l'œil ! Je suis allé à la chasse à l'isard.

Mais trois jours après, je me suis senti empoisonné.

M. CAZES. — Empoisonné ; c'est vous qui nous empoisonnez ! Et que tout le village descendrait bien pour le dire.

LE JUGE DE PAIX. — Voyons, monsieur Servin, êtes-vous bien sûr que ce soit le veau qui vous ait incommodé ? Comment pouvez-vous le savoir trois jours après.

M. Servin hausse les épaules et psalmodie : « C'est le veau, c'est le veau... » Il prend ensuite un temps pour préparer un effet.

M. SERVIN. — Notez, monsieur le juge, que je n'accuse pas mon adversaire de tentative d'homicide par imprudence...

LE JUGE DE PAIX. — Vous êtes bien bon.

M. SERVIN. — Mais je veux, pour l'exemple, qu'il soit condamné pour non-observation d'un arrêté préfectoral.

M. CAZES. — Voyons, monsieur le juge

de paix. Mon veau, une bête superbe et saine, me coûtait 400 francs. Si j'avais fait venir un vétérinaire du chef-lieu de canton, il aurait eu quatre heures de voyage. Ça m'aurait coûté 150 francs s'il n'avait pas été trop voleur. Comment vouliez-vous que je m'en sorte ?

M. SERVIN, *silencieux*. — Ça ne me regarde pas. Je ne veux pas risquer la mort pour vous faire faire des économies.

M. CAZES. — Oh ! la mort ! Vous allez un peu fort, comme on dit à Foix. Tout le monde a mangé du veau et il n'y a que vous qui vous soyez plaint.

M. SERVIN, *toujours de plus en plus silencieux*. — Il y a des gens qui acceptent d'avoir la colique par la faute du voisin. Pas moi, j'en appelle à la justice.

Me RAOUL DUPIN, *souriant*. — Et à la postérité, comme dirait Daubenton.

M. CAZES. — Il y a trente-cinq ans que je suis maire, je n'ai jamais eu une histoire pareille.

M. SERVIN. — Apprenez qu'à défaut du vétérinaire, vous auriez pu faire examiner votre bête par une personne ayant sa subrogation, par exemple par le cordonnier, le tailleur ou le maçon, comme on le fait dans d'autres villages privés de vétérinaire.

M. CAZES. — C'est insensé ! Qu'est-ce



qu'ils y connaissent en veau, ces gens-là ?
A quoi cela aurait-il servi ?

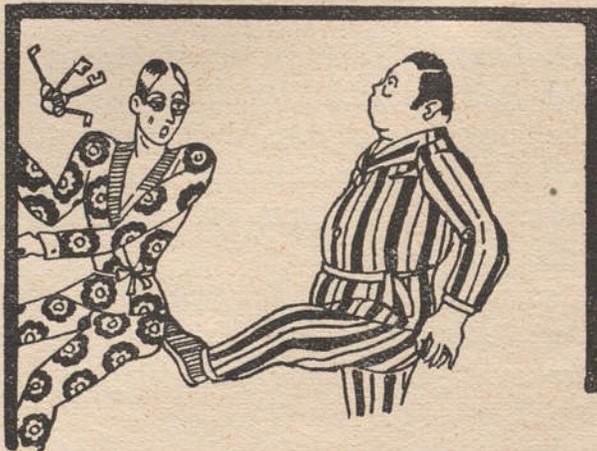
M. SERVIN. — A rien, mais le règlement aurait été respecté. Cela m'aurait suffi.

M. CAZES, *souriant*. — Et vous auriez eu la colique en silence, sans doute. (*Hilarité.*)

M. SERVIN. — Oui, puisque le règlement était respecté. (*Hilarité.*)

Le juge de paix dans un long considérant indique sa volonté de ne frapper l'intimé que du minimum prévu : un franc d'amende.

Comme dirait cet Ariégeois pur sang qu'est le duc de Lévis Mirepoix, l'auditoire avait bien rigolé pour vingt sous.



L'HEURE DE LA JUSTICE

Xavier Rotzmann est valet de chambre. Un valet de chambre sans maître. On pourrait ajouter : sans maîtresse, puisqu'il proclame avec cynisme l'hétérodoxie de ses mœurs.

Il a une voix caressante, le coup d'œil aguichant du professionnel. Bref, on l'imagine fort bien arborant avec impudence l'uniforme de marin...

Il a aussi un casier judiciaire, et le président Revol (qui vient de faire à la 14^e Chambre correctionnelle un intérim éclatant) le lui rappelle à l'instant de l'interroger pour le vol qui lui est reproché.

LE PRÉSIDENT REVOL. — Vous êtes un inquiétant personnage. Bien que vous vous prétendiez valet de chambre, vous ne travaillez pas.

ROTMANN. — Monsieur le juge, pardon. J'ai servi chez un lord anglais, à Cannes, il y a trois ans.

LE PRÉSIDENT REVOL. — Et depuis ?

ROTMANN. — Depuis ?... Mon Dieu, je suis en chômage.

LE PRÉSIDENT REVOL. — La police déclare que vous passez toutes vos nuits dans les endroits les plus mal famés de Montmartre et que vous vous livrez à un trafic dont j'imaginai, dans ma candeur, que les femmes de mauvaise vie avaient le monopole. (*Hilarité.*)

ROTZMANN. — La police est méchante !
Oui, méchante .

LE PRÉSIDENT REVOL. — Alors, ce n'est pas vrai ?

ROTZMANN. — C'est exagéré. (*Rires.*)

LE PRÉSIDENT REVOL. — Vous reconnaissez avoir volé une montre en or à M. Aziz el Benum, avocat à Bakou ?

ROTZMANN, *rougissant comme une vierge.* — Oui... mon Dieu, un coup de folie !

LE PRÉSIDENT REVOL. — Estimez-vous heureux de ne pas être poursuivi en même temps pour coups et blessures et même pour chantage.

ROTZMANN. — Oh ! pour coups... moi qui suis si doux ! (*Hilarité.*)

La victime, M^e Aziz el Benum, qui a la lourdeur majestueuse d'un rajah, s'avance à la barre.

Je ne sais pas si M^e Aziz el Benum est un authentique avocat du barreau de

Bakou. Il s'exprime en tout cas fort bien, encore qu'avec l'accent dont Maurice Barrès disait qu'on ne l'entend que dans les couloirs des trains internationaux.

Son aventure est bizarre et compliquée. A la terrasse du Fouquet's, il avait fait connaissance d'une charmante femme. Il la ramena dans l'appartement meublé qu'il occupe pendant son séjour en France.

M^e AZIZ EL BENUM. — Me sentant fatigué, j'ai dit à cette madame que j'é voulais mé coucher seul et jé l'ai renvoyée en lui donnant un honoraire dé cent francs.

LE SUBSTITUT RIBES. — Honoraire me plaît ! (*Rires.*)

M^e AZIZ EL BENUM. — En partant, cette madame m'emporta une lettre qui m'était adressée et que je n'avais pas encore ouverte. Une demi-heure après, un vieux monsieur que je ne connaissais pas me rapporta la lettre, en disant qu'il l'avait trouvée dans un taxi. Puis arriva

monsieur. Il me réclama cinq cents francs, en m'expliquant que le vieux monsieur qui a trouvé la lettre était son oncle ! (*Rires.*) J'ai refusé. Alors il a crié très fort et m'a menacé d'aller se plaindre que j'avais fait avec lui des choses vilaines... Et puis il a sorti des clés de sa poche et m'a frappé. Il m'a aussi griffé. Je l'ai mis à la porte à coups de pied dans le derrière. (*Rires.*) Mais il avait subtilisé ma montre en or.

Rotzmann se lève, non dans le dessein de protester d'avoir été puni là où il a si souvent péché, mais « pour une rectification ».

ROTZMANN. — Monsieur oublie de dire que la discussion s'est passée dans son lit. (*Hilarité.*)

LE SUBSTITUT RIBES. — Vous avez toute honte bue !

LE PRÉSIDENT REVOL. — Un témoin qui a déposé à l'instruction a entendu une voix de femme.

ROTZMANN. — C'était moi, la femme (*Hilarité.*)

LE SUBSTITUT RIBES. — Décidément, il y tient !

Une spirituelle plaidoirie de M^e David Lambert. Le jugement : trois mois de prison.

Rotzmann exhibe le sourire de la Joconde.





POUR LA FÊTE D'ADÉLAÏDE

L'huissier Gambier s'époumone à appeler :

— Félix Maucouleur... Félix Maucouleur...

L'écho seul lui répond.

M. Raisin-Dadre, président de la 13^e Chambre, ouvre alors le dossier de l'affaire numéro 23.

LE PRÉSIDENT RAISIN-DADRE. — Messieurs, l'inculpé fait défaut. Il s'agit d'une affaire de coups et blessures : un mari qui a frappé sa femme d'un coup de poing, puis d'un coup de couteau... Un coup de couteau sans gravité d'ailleurs...

A ce moment, du fond de la salle s'avance, en traînant les pieds, un personnage ahuri et goguenard tout ensemble. Un pince-nez se balance à l'extrémité de son nez. Un nez à la pointe rouge.

LE GREFFIER LABROUSSE. — Qui êtes-vous ?

L'HOMME. — Où faut-il que je me mette ?

LE GREFFIER LABROUSSE. — Mais répondez-moi ! Qui êtes-vous ?

L'HOMME. — Je suis Maucouleur, pardi ! On me demande, je viens ; j'ai reçu un papier comme quoi...

Il tend un feuillet froissé. M. Labrousse ne l'est pas moins.

M. LABROUSSE. — Vous ne pouvez pas répondre à l'appel de votre nom ?

MAUCOULEUR, *avec un bon sourire.* — Je réponds puisque me v'là.

LE PRÉSIDENT RAISIN-DADRE. — Ah ! le prévenu est là, messieurs. Et votre femme ? Elle a été citée comme témoin. Est-elle là ?

MAUCOULEUR. — Elle est là. Mais elle ne veut pas me parler. Madame fait sa tête...

LE PRÉSIDENT RAISIN-DADRE. — Il est naturel qu'elle vous en veuille un peu. Vous l'avez frappée d'un coup de couteau.

MAUCOULEUR. — Faut voir le couteau. Un couteau de poupée.

Cependant, grande, grosse, les mains sur le ventre, une femme fait son apparition dans le prétoire.

LE PRÉSIDENT RAISIN-DADRE. — Vous êtes M^{me} Maucouleur ?

M^{me} MAUCOULEUR. — Malheureusement, oui.

Elle lâche son ventre et tend les bras vers le tribunal.

M^{me} MAUCOULEUR. — Ce que j'ai passé, c'est affreux. Figurez-vous, messieurs...

LE PRÉSIDENT RAISIN-DADRE, *l'interrompant.* — Attendez que j'interroge votre mari.

Maucouleur s'est assis et a retiré son lorgnon dont il polit les verres après avoir soufflé dessus, comme il convient.

LE PRÉSIDENT RAISIN-DADRE. — Maucouleur, levez-vous...

MAUCOULEUR, *se dressant tout d'une pièce.* — Oh ! pardon...

LE PRÉSIDENT RAISIN-DADRE. — Vous êtes concierge avec votre femme... Bons renseignements... Pourquoi l'avez-vous frappée le 16 décembre d'un coup de poing et d'un coup de couteau.

MAUCOULEUR. — Je vais vous dire : le 16 décembre, c'est la Sainte-Adélaïde... C'est sa fête.

LE PRÉSIDENT RAISIN-DADRE. — Ce n'est pas une raison,

MAUCOULEUR. — Evidemment... Je vais vous dire, c'te fête on l'avait souhaitée bien gentiment. Adélaïde avait eu des fleurs de sa sœur qu'est aux Halles. On avait bu du mousseux...

LE PRÉSIDENT RAISIN-DADRE. — Trop de mousseux, sans doute.

MAUCOULEUR, *modeste*. — J'avais bien fait les choses. Moi, j'ai du sentiment.

M^{me} MAUCOULEUR, *qui donnait à la barre des signes d'impatience de plus en plus évidents*. — Oh ! elle est raide celle-là.

MAUCOULEUR, *la dévisageant après avoir remis en équilibre son lorgnon*. — Qu'est-ce qui est raide ?

M^{me} MAUCOULEUR, *haussant ses puissantes épaules*. — Ça va, ça va.

MAUCOULEUR, *avec beaucoup de dignité*. — Madame, laissez-moi m'expliquer avec mes juges.

M^{me} MAUCOULEUR. — Tu joues au marquis, parce que t'es furieux que j'divorce et que t'auras pas la loge.

LE PRÉSIDENT RAISIN-DADRE. — Allons ! madame, vous vous expliquerez à votre tour. Maucouleur, dites-nous brièvement pourquoi vous vous êtes laissé



aller sur votre femme à des voies de fait qui eussent pu avoir des conséquences sérieuses.

MAUCOULEUR. — Parce que madame m'a dit qu'avec mon nouveau chapeau

marron, j'avais une gueule de cocu, sauf votre respect.

M^{me} MAUCOULEUR. — Et je m'en dédis pas. (*Rires.*) Il n'est bien qu'en casquette, comme tous les voyous. (*Rires.*)

MAUCOULEUR, *tendant les deux paumes.*
— Vous l'entendez, v'là comme elle est. Et ça dure depuis (*il... compte*) huit ans... non sept... non, je dis bien, huit ans !

M^{me} MAUCOULEUR quitte la barre. Son amie, M^{me} veuve Lombard, la remplace.

LE PRÉSIDENT RAISIN-DADRE. — Vous avez assisté à la scène ?

M^{me} VEUVE LOMBARD, *avec une fierté visible.* — Comme je vous vois.

LE PRÉSIDENT RAISIN-DADRE. — Eh bien ! racontez-la.

M^{me} VEUVE LOMBARD, *un peu désespérée.* — Le coup du chapeau ou le coup du couteau ?

LE PRÉSIDENT RAISIN-DADRE. — Les deux sont liés, madame.

M^{me} VEUVE LOMBARD. — Donc, j'étais invitée chez M. et M^{me} Maucouleur vu que je suis leur meilleure amie. On mange, on boit. Tout à coup v'là que M. Maucouleur me parle d'un chapeau marron



qu'il avait acheté à un déballage boulevard Voltaire. « Ma femme, qu'il me dit, ne l'aime pas, mais moi je me trouve assez gandin avec ». « Faites voir », que je dis... Ah ! si j'aurais su... Enfin, bref, elle le traite de tous les noms... Il lui flanque un ramponneau sur l'œil gauche...

Et puis il prend son couteau encore plein de la crème du saint-honoré, et malheur, v'lan... Ah! ça m'a barbouillé le cœur de voir ça.

LE PRÉSIDENT RAISIN-DADRE. — La blessure heureusement n'a causé aucune incapacité de travail.

M^{me} VEUVE LOMBARD. — On a emmené M^{me} Maucouleur à l'hôpital. M. Maucouleur s'est enfui. Total : j'ai dû garder la loge pendant quatre jours. Je crois que j'ai droit à quelque chose.

LE PRÉSIDENT RAISIN-DADRE. — Le tribunal n'est pas compétent.

Maucouleur est condamné à deux mois de prison avec sursis et vingt-cinq francs d'amende.

LE PRÉSIDENT RAISIN-DADRE. — Si vous n'êtes pas condamné d'ici cinq ans, vous ne ferez pas votre peine. Vous comprenez ?

MAUCOULEUR. — Non. (*Au greffier La-*

brousse.) Qu'est-ce qu'y faut que je fasse ? Ils vont me mettre en taule ?

LE GREFFIER LABROUSSE. — Non, allez-vous-en, c'est fini.

MAUCOULEUR, *exultant*. — Je suis libre... Ah! tant mieux... Salut, m'sieu, dames.



QUAND LE CHOU-FLEUR EST CHER

Quel dommage qu'avec ce physique irrésistible, Abraham Manigaud n'ait point songé à faire du music-hall ! Il est vrai qu'il est encore temps pour lui : il n'a pas tout à fait quarante ans.

Abraham Manigaud, avec sa face ronde, son nez désinvolte, son air à la fois effaré et ravi, rappelle le bon Dorville, dont il

possède la voix, l'accent et jusqu'aux rugissements et aux onomatopées.

Abraham Manigaud n'est pas un artiste. Et encore !... Le métier de camelot qu'il exerce ne nécessite-t-il pas le meilleur des dons de l'artiste ?

Pour l'instant, Abraham Manigaud subit une assez pénible épreuve, puisque le voici comparaisant devant le tribunal correctionnel de Senlis pour s'être rendu coupable (lisons l'assignation) : « d'avoir à Senlis, le 23 juin 1933, en tout cas depuis un temps non prescrit, outragé par paroles, gestes et menaces le gendarme Marvaut ».

Manigaud n'a pas l'air très impressionné par son aventure. Ses malheurs n'ont point abattu sa gaîté. Assis au banc des prévenus, il sourit gentiment au tribunal et songe sans doute à tout autre chose qu'à son procès, car il faut que le président, M. Jorrot, l'interpelle à trois reprises pour qu'il réponde.

LE PRÉSIDENT, à la troisième reprise. —

Voyons, c'est bien vous Abraham Manigaud ?

MANIGAUD, *comme sortant d'un rêve.* — Oh ! pardon, excuse... (*Epanouissant son sourire.*) D'accord, c'est moi.

Me HENRI SEBAG, *son avocat.* — Voyons, levez-vous pour répondre à M. le président.

MANIGAUD, *se dressant tout d'une pièce.* — Oh ! m... ! Je ne savais pas, moi... Excusez-moi, monsieur le juge, j'ai pas l'habitude de ces trucs-là. Je suis honnête et tout.

LE PRÉSIDENT. — Vous êtes marchand forain.

MANIGAUD. — Depuis la crise, oui. Je suis camelot, je vends sur les marchés, je me dém..., pardon, excuse, je me débrouille, quoi, système D. Régulier et tout, naturellement. Avant, j'ai été représentant en parfumerie et secrétaire chez un contentieux qui a été coffré. V'là ce que je suis.

LE PRÉSIDENT. — Vous êtes inculpé d'injures à la gendarmerie.

MANIGAUD, *éclatant de rire.* — Ça n'existe pas. Y a pas plus doux que moi. Et pour la politesse et les bonnes manières, j'erais personne. Vous entendez, messieurs, j'dis pas ça pour faire le mariolle, mais moi je suis *gentleman* avant tout, et puis c'est marre. Avec monsieur le gendarme, j'ai eu des mots, rapport à sa dame. On a discuté le coup, quoi ! Mais pour l'avoir injurié, ça serait ballot de dire ça...

LE PRÉSIDENT. — Nous allons entendre le gendarme.

MANIGAUD. — C'est ça, qu'il s'amène. On va s'expliquer.

Le gendarme Marvaut est d'une beauté classique. Il est grand, fort et solennel. Il a une de ces longues moustaches que les gendarmes eux-mêmes commencent à délaisser pour la coupe américaine.

LE PRÉSIDENT. — Veuillez indiquer au tribunal ce qui s'est passé.

LE GENDARME. — Le 23 juin, vers 15 h. 30, je me trouvais de repos à la gendarmerie, lorsque M^{me} Marvaut, mon épouse, vint m'avertir qu'ayant marchandé le prix de deux gros choux-fleurs à un individu qui vendait ces comestibles au marché, elle avait été violemment interpellée par le susdit individu.

MANIGAUD. — Je n'ai rien interpellé du tout. V'là le cas : la dame de monsieur le gendarme est venue quatre fois me tenir la jambe sous prétexte qu'elle voulait des choux-fleurs, mais qu'elle ne voulait pas les payer cher. Elle m'offre un prix dérisoire la première fois. Je lui réponds en haussant les épaules. Ça, c'est correct, pas, vrai ? La seconde fois, je lui réponds : « Madame, pour vous vendre des choux-fleurs comme ça à huit francs les deux, il faudrait que j'aie gagné le gros lot ou bien que je sois devenu marteau ». Ça encore, c'est correct, hein ? La troisième

fois, je l'aperçois de loin. Je me dis : « Non seulement elle est radin, mais c'est un crampon ». Je suis resté *ostiné* et j'y ai rien répondu. Même qu'elle faisait la gueule. Ça l'a pas empêchée de revenir une quatrième fois. Ah ! ce coup-là, je l'ai un peu rembarrée. Mettez-vous à ma place. Mais y avait pas de quoi fouetter un chat.

LE GENDARME MARVAUT, *explosant*. — Voici les paroles exactes du prévenu, d'après le rapport exact de M^{me} Marvaut, ma femme : « Va te faire foutre ! » (*Rires.*)

MANIGAUD, *bondissant*. — Oh ! jamais j'ai dit ça. Je connaissais même pas cette expression.

LE PRÉSIDENT. — Vous exagérez.

M^e HENRI SEBAG, *souriant*. — Mon client veut dire qu'elle ne fait pas partie de son répertoire. (*Hilarité.*)

LE PRÉSIDENT. — Allons, Manigaud, qu'avez-vous dit exactement ?

MANIGAUD. — Je lui ai dit à la bonne dame : « Allez-vous-en chez ta mère ». Là-dessus, elle est partie chez son mari, et son mari était gendarme. Ah ! malheur !...

Je renonce à décrire le succès de Manigaud. On va jusqu'à l'applaudir, et il faut toute la courtoise autorité du président pour rétablir l'ordre.

LE PRÉSIDENT, *au gendarme*. — Lorsque votre femme fut venue se plaindre à vous, vous êtes allé demander des explications au prévenu ?

LE GENDARME. — Je voulais qu'il fasse des excuses, tout simplement. Mais il a même refusé de me montrer ses papiers.

MANIGAUD. — J'ai dit à monsieur le gendarme : « D'abord, vous n'êtes pas en service, parce que les gendarmes, quand ils sont en service, s'en vont par deux. Un gendarme tout seul, c'est comme qui dirait un particulier... »

LE PRÉSIDENT. — Qui a pu vous donner

de telles notions ? (*Au gendarme*.) Que s'est-il passé ensuite ?

LE GENDARME. — Il a fini par me donner ses papiers.

MANIGAUD. — Il m'avait filé un bon ramponneau, pardi !

Le gendarme nie « la voie de fait ».



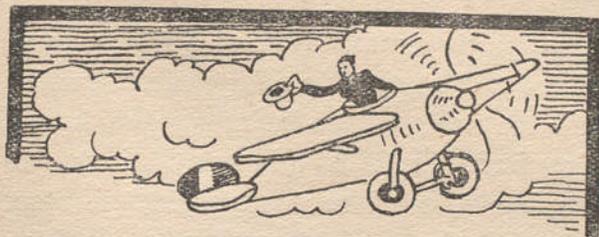
LE GENDARME. — C'est lui qui a voulu m'influencer en me disant : « Je vais téléphoner à Torrès et à Boncour ». (*Rires*.)

Me HENRI SEBAG. — Ce n'est pas un délit. (*Rires*.)

LE GENDARME. — Enfin, le prévenu m'a dit : « Si je vais manger des haricots à la taule, t'en boufferas aussi, c'est moi qui te le dis ».

MANIGAUD. — Jamais, jamais, sur les cendres de ma tante qui m'a élevé...

Les juges de Senlis sont des gens d'esprit et de cœur. Ils ne condamnent le joyeux Manigaud qu'à une amende de cinq francs avec sursis. Le minimum !



A BORD DE L' « ARLANZA »

Voici, en vérité un procès qui est bien de saison. On y évoque l'océan Atlantique, l'île Madère et un magnifique paquebot qui s'appelle l'*Arlanza*... Un vrai décor de vacances !

Jamais les magistrats de la 14^e Chambre n'ont été à pareille fête.



Les faits remontent bien loin : il y a quatre ans, et si cette affaire n'est soumise dans son intégralité à la justice que durant la canicule de 1933, cela est dû à ce que le prévenu, condamné par défaut à deux mois de prison, vient seulement de faire opposition.

Il eut sans doute, dans l'intervalle, d'autres chats à fouetter.

Ce prévenu, un assez joli garçon blond, M. Edouard Paquet, est poursuivi pour coups et blessures, ce qui ne laisse pas que d'étonner : il a l'air bien doux, bien sage.

Artiste d'une tournée théâtrale revenant du Brésil, M. Edouard Paquet en a administré une, extrêmement violente, à un autre membre de la troupe, M. Marchand. Les faits se sont passés à bord de l'*Arlanza*, au voyage de retour, et l'Union des Artistes, estimant que leur nature peut porter atteinte à la bonne renommée des acteurs français à l'étranger, intervient dans le débat par l'organe de M^e Pimienta.

Je ne sais pas si, lorsqu'il joue sur la

scène, M. Edouard Paquet fait recette, mais dans le rôle d'inculpé il n'a guère attiré la foule.

Les « clochards » et les petits rentiers qui forment le public habituel des enceintes correctionnelles sont évidemment partis pour la mer ou la montagne.

M. Edouard Paquet, d'une voix bien « dans le masque », déclare qu'il ne conteste pas la matérialité des faits. Dans un mouvement de colère, il a à moitié assommé Marchand.

LE PRÉSIDENT REVOL. — Voilà de singuliers procédés pour un artiste.

M. EDOUARD PAQUET. — Je ne suis plus artiste et je tiens à le dire. Ce milieu ne me plaisait guère.

LE PRÉSIDENT REVOL. — Vous l'avez prouvé avec un excès de violence.

M. EDOUARD PAQUET. — C'est un milieu où l'on fait trop la bombe. J'en suis dégoûté et guéri.

Au nom de l'Union des Artistes M^e Pimenta proteste.

LE PRÉSIDENT REVOL. — Le tribunal sait que la vie des artistes est généralement fort décente. Monsieur, il ne faut pas exagérer.

M. EDOUARD PAQUET. — En tout cas, maintenant, je m'occupe d'aviation et cela me plaît infiniment mieux d'être dans le ciel que sur les planches. (*Rires.*)

Cependant la victime, M. Marchand, s'avance à la barre.

Il s'exprime avec quelque solennité, ce qui ne saurait surprendre, puisque nous apprendrons qu'il se destine à la Comédie-Française.

M. MARCHAND. — A l'escale de Madère, plusieurs de nos camarades avaient fait à M. Paquet une plaisanterie anodine.

M. PAQUET. — Anodine ? A votre santé ! Vous trouvez que c'est anodin de dévisser toutes les ampoules électriques de la cabine d'un monsieur, de lui mettre

son lit en portefeuille, de joncher le sol de feuilles de papier hygiénique et de le laisser barboter dans la nuit ?

M^e ALBERT DEGUMENT, *avocat de M. Paquet.* — La plaisanterie manquait d'humour et d'élégance à la fois.

M. MARCHAND, *avec la voix de feu Mounet-Sully.* — Ce n'était pas moi, monsieur ! Mais monsieur s'en est pris à moi parce qu'il m'en voulait. Un jour, au théâtre Copacabagna, à Rio de Janeiro, j'avais refusé de prêter à monsieur le manuscrit d'une pièce dont j'avais absolument besoin à cause de mes nombreuses entrées. Monsieur m'a fait des menaces.

M. PAQUET. — Je dois dire que le jour où la chose s'est produite, j'étais très énervé. A Madère, j'ai eu beaucoup de mal à trouver une bouteille de gin qui m'avait été demandée par la femme de chambre de M^{lle} Alice Cocéa.

M. Marchand explique ensuite que M. Paquet le frappa à coups de poing, à coups de pied et à coups de fauteuil.

M. MARCHAND. — Notre chef d'orchestre M. Pierre Chaignon voulut s'interposer...

LE PRÉSIDENT REVOL. — Il trouvait que Paquet manquait de mesure. (*Rires.*)

M. MARCHAND. — En tout cas il ne réussit pas. M. Paquet le bouscula. Il cria : « Je vais vous foutre tous les deux à la mer ! »

M. PAQUET, *haussant légèrement les épaules.* — Peuh!... De la conversation!...

M. MARCHAND. — Finalement, j'ai perdu connaissance. Je me suis réveillé couché dans ma cabine. J'ai été malade plusieurs jours. Le médecin du bord m'a refusé un certificat. Je suppose qu'il ne voulait pas avoir d'histoires.

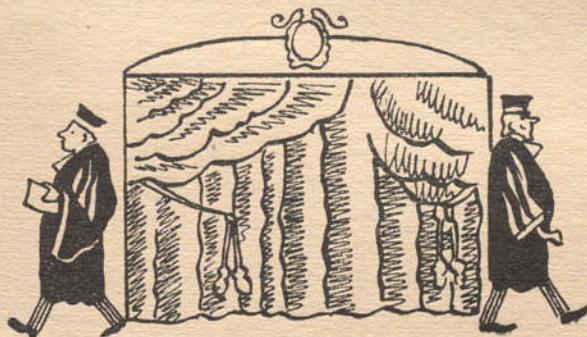
En terminant, M. Marchand déclare que tous ses camarades ont jugé que M. Paquet avait donné à sa colère une expression tragique excessive.

Le tribunal se montre indulgent pour

la colère de M. Paquet. Il réduit la peine de deux mois prononcée par défaut à un mois et lui accorde le bénéfice du sursis.

M. Paquet sort côté cour ; M. Marchand, côté jardin.

Le rideau tombe... Pardon, je veux dire : l'audience est levée.





LE RÉCHAUD DE LA POSTIÈRE

Vous souvient-il de la petite femme de Courteline qui rêvait de posséder une lanterne à verres de couleur, en imitation de fer forgé, et que cette ambition mesurée conduisit aux pires ennuis ?

M^{lle} Millot, postière à Villers-Cotterets, avait nourri un espoir encore plus

modeste et plus utilitaire : celui d'acquiescer dans de bonnes conditions un réchaud à pétrole. Cela lui a coûté fort cher.

M^{lle} Millot apparaît devant l'aréopage des juges de la 12^e Chambre au moment où l'huissier appelle vainement à tous les échos le nommé Michel Janson, inculpé de vol. Quand il s'est bien époumoné, l'huissier se répond à lui-même par la célèbre formule :

— Cité au parquet !

Ces trois mots, mystérieux pour le profane, signifient que le prévenu, sans domicile connu, a mis de la distance entre la justice et lui-même.

C'est alors que nous vîmes surgir à la barre des témoins M^{lle} Millot, la postière de Villers-Cotterets. Elle était souriante, elle était aussi un peu en nage, et nous expliqua pourquoi :

— J'avais un avocat et je ne le retrouve plus. Je l'ai cherché dans tout le Palais. Je suis partie civile.

Le président Delegorgue lui fit observer que l'affaire Michel Janson étant la der-

nière inscrite au rôle du jour, il se voyait contraint de la juger.

M^{lle} Millot, qui est décidément une bien aimable postière, s'écria gaiement :

— Ma foi, tant pis, je m'en passerai, de cet avocat. Je me porte partie civile contre M. Michel Janson qui m'a volé 1.000 francs et je réclame 500 francs de dommages-intérêts.

M^{lle} Millot, sur un ton allègre, entreprit le récit de son aventure.

M^{lle} MILLOT. — J'ai rencontré M. Michel Janson dans un train. Nous nous sommes trouvés tout seuls, en tête à tête, dans un compartiment de chemin de fer pendant un trajet de trois heures. C'était un causeur très agréable.

LE PRÉSIDENT DELEGORGUE. — Y a-t-il indiscretion à vous demander, mademoiselle, sur quoi roula votre conversation ?

M^{lle} MILLOT. — Oh ! pas du tout, mon président. Ce monsieur m'a parlé d'un réchaud à pétrole. (*Rires.*)

LE PRÉSIDENT DELEGORGUE. — D'un réchaud à pétrole ?

M^{lle} MILLOT. — Mais oui. Il y a longtemps que j'en cherchais un qui fût vraiment pratique. Ce monsieur m'a dit qu'il était représentant d'une maison qui en vendait. Il m'expliqua que cela valait 400 francs et comme je trouvais cela un peu cher, il ajouta qu'il touchait 75 francs de commission là-dessus. Ma foi, nous en sommes restés là et quand je descendis il me salua fort courtoisement.

Quelques jours plus tard, M^{lle} Millot eut la surprise de voir arriver, chez elle à Villers-Cotterets, le représentant en réchauds.

Elle en fut surprise, car elle ne lui avait pas donné son adresse.

M^{lle} MILLOT. — On la lui avait indiquée à la poste. Il venait m'offrir sa marchandise. (*Rires.*) Ma foi, je ne me méfiais pas, parce que réellement il inspirait confiance.

LE PRÉSIDENT DELEGORGUE. — Il avait une bonne tête.

M^{lle} MILLOT. — Très sympathique. Il m'a parlé du fameux réchaud et d'un tas de choses. Et puis il a essayé de m'emprunter 2.000 francs pour s'acheter une automobile. J'ai refusé.

Ravie de cette visite, tout compte fait, M^{lle} Millot le fut moins le lendemain en constatant la disparition de dix billets de 100 francs placés par elle dans une mallette.

M^{lle} MILLOT, *toujours souriante*. — C'est lui qui me les avait *barbotés*.

LE PRÉSIDENT DELEGORGUE. — Êtes-vous bien sûre que ce soit lui qui vous les ait *barbotés*, comme vous dites si élégamment ?

M^{lle} MILLOT. — Il n'y a aucun doute. Jamais personne n'entraît chez moi.

LE PRÉSIDENT DELEGORGUE. — Cette existence solitaire doit être bien triste.

M^{lle} MILLOT, *sibylline*. — C'est peut-être changé aujourd'hui.

LE PRÉSIDENT DELEGORGUE. — Eh bien ! pour une unique personne que vous avez reçue, vous êtes tombée sur un joli coco.

M^{lle} MILLOT. — Pourtant, il avait l'air très bien. Ce n'est sûrement pas un imbécile.

LE PRÉSIDENT DELEGORGUE. — Non ce n'est pas un imbécile, lui. (*Rires*.)

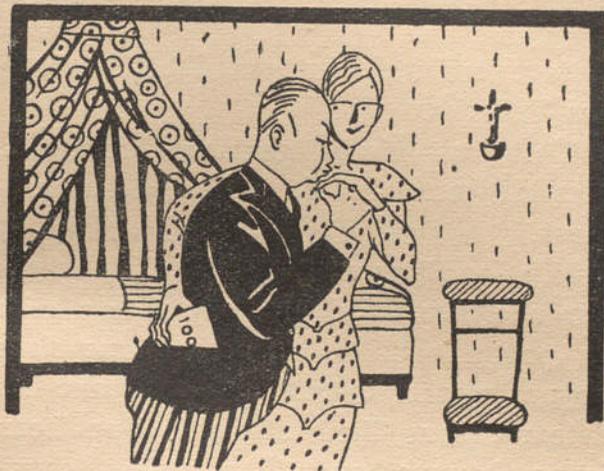
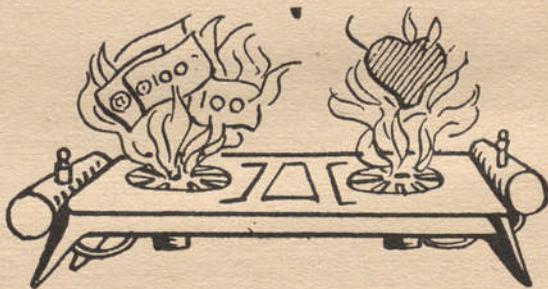
Après avoir prononcé par défaut la condamnation de Michel Janson à un an de prison et accordé à M^{lle} Millot le remboursement de la somme dérobée et 200 francs de dommages-intérêts, le président Delegorgue ajoute :

— Entre nous, vous avez quatre-vingt-dix-neuf chances sur cent de n'être jamais payée.

M^{lle} MILLOT. — Oh ! il m'a dit qu'il était de très bonne famille.

LE PRÉSIDENT DELEGORGUE. — Ah ! s'il vous l'a dit ? Alors !... En tout cas, un conseil. Dans le train qui va vous ramener à Villers-Cotterets, ne parlez à personne.

M^{lle} MILLOT. — Non, je lirai.



L'AVENTURE DE M. LÉON BLUM CATHOLIQUE PRATIQUANT

Assisté de son avocat, M^e Maurice Guerrier, dont la barbe et la chevelure sont deux fleuves harmonieux, M. Léon Blum s'est assis au banc de la partie civile, à la 12^e Chambre correctionnelle.

M. Léon Blum, que n'enorgueillit pas une homonymie très voyante, est le chef

d'étage nocturne d'un grand hôtel proche des Tuileries.

C'est un fort gaillard, rubicond, musclé, costaud. Un « dur », évidemment.

M. Léon Blum a été volé de 7.300 francs par une demoiselle que la justice a mise en prison pour ce méfait et que nous voyons pleurer discrètement au banc des détenus, sous l'œil attendri d'un beau jeune homme que l'inculpation considère comme son complice.

La demoiselle s'appelle Georgette Huylebrecht ; le beau jeune homme, Robert Anthoine.

M. Léon Blum est orateur. Il a l'accent de la sincérité et celui de notre chère Alsace.

M. LÉON BLUM. — Ce n'est pas mon *archent* que je regrette. C'est mes illusions. Je croyais que la mademoiselle allait accepter de devenir ma femme, et elle m'a volé. C'est-t-honteux.

M. Léon Blum explique qu'il connut

Georgette Huylebrecht un soir, place de la Bastille.

M. LÉON BLUM. — Elle me dit : « Viens-tu, chéri ? » J'ai dit : « Oui ». Et nous sommes allés au cinéma.

LE PRÉSIDENT DULLIN. — Au cinéma, seulement ?

M. LÉON BLUM. — Oui, monsieur, jusqu'à l'heure de prendre mon service. Je suis de nuit.

Me GUERRIER. — Elle aussi. (*Rires.*)

M. Léon Blum explique qu'il revit souvent sa promesse, mais que ses rapports avec elle furent toujours chastes.

LE PRÉSIDENT DULLIN. — J'avoue que cela me paraît assez surprenant.

M. LÉON BLUM. — Mais non, monsieur le président. Je ne sais pas comment cela se passe dans votre pays. Mais moi, je suis de Strasbourg et je suis catholique pratiquant. (*Rires.*)

M^e GUERRIER. — C'est l'exacte vérité. M. Léon Blum est catholique. J'ai d'ailleurs à mon dossier son certificat de baptême.

LE PRÉSIDENT DULLIN, *souriant*. — Ne nous égarons pas. Ceci est en dehors de la question.

M. LÉON BLUM, *bougonnant*. — Voyons, est-ce qu'on couche avec sa fiancée quand on est catholique ? On attend ! (*Rires.*)

M. Léon Blum n'offrit donc à celle qui allait porter son nom célèbre que d'aimables paroles et, s'il lui remit quelque argent, ce fut uniquement à titre de prêt.

M. LÉON BLUM. — Elle m'a signé des reçus sur papier timbré. Mais cet argent ne lui a pas suffi. Un jour qu'elle était avec moi dans ma chambre, elle m'a volé des valeurs. C'est dégoûtant, ça...

LE PRÉSIDENT DULLIN. — Sa présence dans votre chambre est un peu en contradiction, je dois le dire, avec les sentiments

pudiques que vous affichiez tout à l'heure.

Comme M. Léon Blum n'a pas l'air de comprendre, le président insiste.

LE PRÉSIDENT. — Voyons, monsieur, à quel titre cette personne venait-elle dans votre chambre ?

M. LÉON BLUM. — Quels titres ? Des « Crédit National ». (*Rires.*)

M^e BRILLE, *avocat de Georgette Huylebrecht*. — Le fait que ma cliente venait dans votre chambre, monsieur Léon Blum, me paraît assez démonstratif.

M. LÉON BLUM. — Non, parce que je suis catholique et que...

LE PRÉSIDENT. — C'est entendu... (*Rires.*)

M^{lle} Huylebrecht plaide d'ailleurs coupable. Mais son compagnon, Robert Anthoine, à qui l'on reproche d'avoir vendu les titres dérobés par son amie, se targue d'avoir été de bonne foi,

M. ROBERT ANTHOINE. — Vu qu'elle était en deuil, j'ai cru que c'était un héritage.

LE SUBSTITUT DEMANGEOT. — Vous vivez avec cette fille, sans qu'on connaisse exactement vos moyens normaux d'existence.

ROBERT ANTHOINE. — J'ai été valet de chambre.

LE SUBSTITUT DEMANGEOT. — Où cela ?

ROBERT ANTHOINE, *dans un grand geste vague*. — De temps à autre, quoi. Vous savez, avec la crise, c'est un métier difficile. On remplace partout les valets de chambre par des femmes de ménage. (*Rires.*)

LE SUBSTITUT DEMANGEOT, à *Georgette Huylebrecht*. — Voyons, mademoiselle. Il résulte des renseignements de police que

vous découchiez souvent. Dans ces cas-là que disiez-vous le lendemain à votre ami ?

GEORGETTE HUYLEBRECHT. — Je lui disais que j'avais été « faite » dans une rafle. (*Rires.*)

LE SUBSTITUT DEMANGEOT. — Cela suffit pour apprécier la moralité de votre amant.

Me JEAN SCHWAB. — Cette moralité, je vous l'abandonne. Mais vous n'avez pas la preuve de sa culpabilité dans cette affaire.

Me Jean Schwab développera d'ailleurs triomphalement cette thèse puisque le tribunal acquittera Robert Anthoine.

Georgette Huylebrecht est condamnée à huit mois de prison.

Son ancien fiancé a l'air bien content. Il l'est davantage lorsqu'il entend qu'elle est en outre astreinte à lui rembourser la valeur des titres volés.

Après le prononcé du jugement il s'approche du tribunal,

M. LÉON BLUM. — Alors, on va me rendre mon argent ?

LE PRÉSIDENT DULLIN. — Entre nous, n'y comptez pas trop.

Il reste à M. Léon Blum la ressource d'aller invoquer saint Antoine de Padoue.



LE FRONT D'UN NOTAIRE

J'imagine que le bon Edmond About, auteur de l'exquis roman intitulé *Le Nez d'un notaire* qui a fait les délices de ma jeunesse comme il a certainement fait celles de la vôtre, ne fût point demeuré indifférent à l'étonnante aventure dont fut victime un infortuné tabellion.

Elle l'eût sans doute inspiré au point

qu'il eût donné à son œuvre ce pendant logique : *Le Front d'un notaire*.

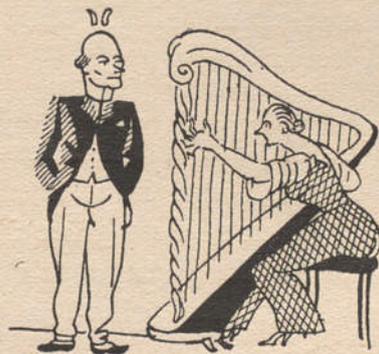
L'honorable tabellion dont il s'agit, Me X..., notaire dans une localité de l'Oise, se portait partie civile, devant le tribunal correctionnel de Senlis (présidé par M. Hulot, un de ces fins et habiles magistrats qu'on trouve si souvent dans les enceintes un peu somnolentes des tribunaux de province) dans une instance contre son ex-beau-père, M. Joseph Bertrand, directeur, à Lille, de la succursale d'un grand établissement de crédit.

M. Joseph Bertrand, dont le passé est naturellement sans tache, était poursuivi pour dénonciation calomnieuse à l'égard de son ancien gendre. Il plaidait non-coupable avec une émotion impressionnante.

Deux brillants avocats, Me Pinganaud pour le notaire, Me Pierre Lœwel pour l'ex-beau-père inculpé, étaient venus de Paris pour s'affronter dans cette querelle post-familiale. Me René Pinganaud

est un redoutable debater, ardent et spirituel. Quant à Me Pierre Lœwel, son talent dépasse de beaucoup celui de certains avocats à la bruyante renommée.

Me René Pinganaud entreprend de



conter aux magistrats les malheurs de son client avec une verve qui déride tout le monde, à l'exception de l'intéressé... et naturellement du prévenu qui a toutes les raisons de se montrer inquiet.

Me PINGANAUD. — Messieurs, il est arrivé d'abord à Me X... un malheur initial : sa femme l'a trompé.

Et M^e Pinganaud d'expliquer qu'ayant épousé la jeune et charmante artiste qu'était M^{lle} Bertrand, virtuose du piano et de la harpe, lauréate du Conservatoire de Lille, il eut l'amertume de constater au bout d'un trimestre de mariage, que son épouse se promenait à l'écart du sentier de la vertu conjugale.

M^e PINGANAUD. — C'est l'administration des P.T.T. qui a officiellement annoncé à M^e X... son infortune. (*Rires.*) Mais oui, messieurs, c'est grâce à la vigilance de ces services, que nous critiquons quelquefois, que mon client a su qu'il était...

M^e PIERRE LEWEL. — Nous avons compris. (*Rires.*)

M^e PINGANAUD. — J'entends bien, mais je veux m'expliquer. Donc, M^{me} X... avait un amant. Elle lui écrivait des lettres d'amour et elle les lui écrivait, ce qui est plus piquant, sur le papier à tête de l'étude maritale. Une de ces lettres fut adressée poste restante à Vittel. Comme

elle ne fut pas réclamée par son destinataire, l'administration, au bout du laps de temps imparti par les règlements, l'ouvrit, vit l'adresse du notaire et, sans malice assurément, lui renvoya le billet qui constitua pour lui une triste et irréfragable révélation. Messieurs, si le service des postes était moins bien fait, M^e X... vivrait peut-être encore dans la béatitude de l'ignorance... comme beaucoup de maris.

Accablé par cette « lettre en souffrance » (jamais l'expression ne se justifia mieux), M^e X... demanda et obtint le divorce, d'abord devant le tribunal de Senlis, puis, sa femme ayant fait appel, devant la Cour d'Amiens.

Il pensa alors qu'il vivrait désormais dans la quiétude et, qui sait ? qu'il pourrait un jour refaire sa vie avec une femme moins explosive.

M^e PINGANAUD. — Mais furieux que sa fille eût perdu le titre de notairesse et les avantages qui s'y attachaient, M. Jo-

seph Bertrand inventa une machination abominable. Dans une lettre dont je puis bien dire qu'elle est anonyme, puisqu'elle est signée d'un nom imaginaire : Verdier, il dénonça à M. le garde des Sceaux de prétendus « tripotages du notaire avec des agents d'affaires de Paris ».

« Messieurs, ces accusations iniques ont torturé mon client. La chambre des notaires de l'arrondissement de Senlis a heureusement fait une vérification de la comptabilité de M^e X... et elle a proclamé qu'il n'y avait absolument rien à lui reprocher ».

Au rappel du calvaire moral gravi par lui, le pauvre notaire baisse la tête pour dissimuler son trouble, cependant que M^e Pinganaud conclut :

— Messieurs, il est établi par des expertises irréfutables que M. Joseph Bertrand est l'auteur de la dénonciation. Nous vous demandons justice...

Tout au long de cette curieuse audience, M. Joseph Bertrand niera, sans véhémence.

LE PRÉSIDENT HULOT. — Cependant tout vous accable. La lettre calomnieuse contenait des détails que vous étiez un des rares à connaître.

Après une sagace et nerveuse plaidoirie de M^e Pierre Lœwel, le tribunal déclare que M. Joseph Bertrand a bien « mécham-



ment et de mauvaise foi » dénoncé fausement son ex-gendre.

Il lui accorde toutefois les circonstances atténuantes que peut mériter un père emporté peut-être par son amour pour sa fille.

M. Joseph Bertrand est frappé d'une peine de 100 francs d'amende avec bénéfice du sursis, ce qui est presque un minimum, puisque l'article 373 visé en l'espèce prévoit des sanctions pouvant aller jusqu'à un an de prison.

Mais il est condamné en outre à verser à son ex-gendre la somme de 20.000 francs de dommages-intérêts. Une manière de contre-dot !...

M^e X... est sorti de l'audience en s'épongeant le front... ce front qui...



LA PHARMACIENNE ET LE PIED-BOT

M^{me} Pandan est assise au banc des prévenus de la 14^e Chambre dans une attitude d'humilité totale. Elle baisse le front, elle baisse les yeux. Sa poitrine elle-même s'incline (dame, à cinquante-six ans !...). Il n'y a que son coquin de petit nez qui relève cavalièrement le bout, nuisant ainsi à l'harmonie repentante de l'ensemble.

M^{me} Pandan est prévenue d'avoir jeté un bol de vitriol à la figure de la femme légitime de son amant, M. Raviolo.

Geste doublement répugnant. Le président, M. Fourier, ne le lui envoie pas dire. Mais geste sans graves conséquences, M^{me} Raviolo sortit indemne de l'aventure. Il n'y eut qu'une victime : un renard, assez approximatif, d'ailleurs, qu'elle portait au cou.

LE PRÉSIDENT FOURIER. — Il a fallu un miracle pour que cette dame ne fût pas atteinte. Vous dépassez vraiment les bornes. Non seulement vous lui prenez l'affection de son mari, mais vous essayez de la défigurer. Le vitriol est l'arme la plus lâche. Il y a si longtemps que nous n'avions eu à juger une vitrioleuse que nous pensions que la sinistre série était close.

M^{me} Pandan s'est dressée (sa poitrine aussi, avec une évidente bonne volonté). Elle exhale un soupir profond où un psychologue discernerait peut-être tout en-

semble, son chagrin (de comparaître en correctionnelle) et ses regrets (d'avoir manqué sa rivale). Une larme perle au bord de chacun de ses deux yeux. Le petit nez mutin renifle... Hé! hé! après tout, M^{me} Pandan était peut-être belle sous l'empire... de la colère. Elle parle enfin. D'une voix agréable, un peu étranglée au début, elle aligne des phrases harmonieuses, agrémentées parfois de liaisons dont la hardiesse donnerait le vertige à M. Abel Hermant.

Tout d'abord une affirmation de principe.

M^{me} PANDAN. — Monsieur le président, je ne suis pas celle que vous croyez.

LE PRÉSIDENT FOURIER. — Je ne me forme, madame, aucune idée préconçue sur votre personne.

M^{me} PANDAN, *avec un sourire de convalescente*. — Vous êtes bien bon, monsieur le président.

Elle se tourne ensuite vers son avocat, M^e Jean-Louis Thaon.

M^{me} PANDAN. — Je peux-t-il dire qui que je suis ?

M^e JEAN-LOUIS THAON, *avec un geste à la Talma*. — Le tribunal est la bonté même. Il vous entendra. Parlez.

M^{me} PANDAN, *rectifiant avec élégance*. — Je vais *causer* à ces messieurs.

Elle toussotte, laisse tomber un gant, le ramasse, souffle dessus et trouve, pour préluder, une variante à la formule classique : « Fille d'un officier supérieur... ». Elle déclare :

— Veuve d'un pharmacien de première classe...

LE SUBSTITUT DEMANGEOT. — Est-ce dans son officine que vous vous êtes rendu compte des vertus, si j'ose dire, du vitriol ?

M^{me} PANDAN. — J'ai eu le malheur de perdre M. Pandan étant encore toute jeune... Mon Dieu, je suis assez ferme sur les principes, mais vous comprenez qu'une femme, mon Dieu, pas encore vieille...

Enfin, M. Raviole m'a plu, je l'avoue sans fard...

« Sans fard »... M^{me} Pandan exagère peut-être un peu...

Elle continuerait en tout cas volontiers ses épanchements sentimentaux, si le président Fourier ne l'interrompait.

LE PRÉSIDENT FOURIER. — Madame, vos principes et vos ardeurs ne nous intéressent que médiocrement. Contentez-vous de nous indiquer les mobiles de votre acte.

M^{me} PANDAN, *minaudant*. — C'est l'amour, oh ! oui, l'amour pour de vrai (*sic*).

LE PRÉSIDENT FOURIER. — Quel âge a M. Raviole ?

M^{me} PANDAN. — Comme moi, il est de 77. (*Rires.*) Mais il est beau, ardent, charmant, galant. Il cause bien. (*La larme à l'œil*). Evidemment, il a sa petite infirmité, un pied-bot. C'était une raison de plus pour moi de le consoler, de le cajoler,

de lui donner des petites compensations. C'est moi qui lui achetais ses bottines et elles coûtaient cher, vu que la gauche était anatomique, comme on dit.

Me JEAN-LOUIS THAON. — S'il n'y avait eu que cela, mais M. Raviole faisait même payer ses charmes en espèces.

LE PRÉSIDENT FOURIER. — Philémon avait donc besoin d'argent ?

Me JEAN-LOUIS THAON. — Incapable de marcher, il faisait marcher sa maîtresse. (*Rires.*)

Mme PANDAN. — Il était un peu mou au travail et sa femme ne voulait pas lui donner de l'argent. Alors je me dévouais... Ça allait chercher dans les mille francs par mois. Des fois plus, des fois moins, c'était selon, comme on dit.

LE PRÉSIDENT FOURIER. — Tout cela ne nous dit pas pourquoi vous vous en êtes prise à cette pauvre M^{me} Raviole.

Mais M^{me} Raviole, qui se tient depuis



dix minutes à la barre des témoins, va nous édifier.

C'est, elle aussi, une quinquagénaire. Mais elle a abdiqué visiblement. Elle tient à la main, dans un geste symbolique, dirait-on, les restes consumés de son renard.

Elle s'exprime avec une volubilité extraordinaire et une impassibilité de gendarme.

M^{me} RAVIOLE. — J'ai fait mon rapport au *commissariat*. Faut le refaire ? Bon, très bien. Donc, madame, que je connaissais, comme de bien entendu, les cochonneries et les manigances avec mon mari, vient chez moi me trouver. « C'est vrai, qu'elle me dit comme cela, que vous lui avez fait avoir une place dans le gaz, à Marseille ? » — « Oui, que je lui dis, et s'il y en a une que ça ne regarde pas, c'est vous. Sortez, madame, ou je sors, moi, de mon caractère ». Là-dessus, elle m'agonit que les voisins se mettent aux fenêtres. « Madame, que je lui dis, j'ai l'habitude

de faire les choses proprement et en règle. Allons à deux pas d'ici, boulevard Voltaire, chez mon homme d'affaires ». On arrive sous la porte, elle me crie : « Saloperie ». Et v'lan, elle tire un petit flacon. Ça dégouline ; devant Dieu et devant les hommes, je le jure.

M^{me} Pandan est condamnée à un an de prison avec sursis. Elle effectue une retraite pleine de dignité...





L'ADJUDANT ET SES POULES

M. Nardot, adjudant-chef de la garde républicaine mobile de Montreuil-sous-Bois, est un fort joli garçon. Il a une figure aux traits réguliers, la moustache hitlérienne

et le cœur bien français. Quand il passe en uniforme dans la rue de Paris ou sur le boulevard Rouget-de-Lisle, les gens se retournent et murmurent : « Quel bel homme ! »

Ceux qui sont bien renseignés ajoutent : « Qu'est-ce qu'il a comme poules ! »

Ce qui est vrai ! M. l'adjudant-chef a beaucoup de poules. Elles lui rapportent même pas mal...

Ne vous récriez pas : « C'est du propre ! » Attendez que je vous aie expliqué que les poules de M. l'adjudant sont des gallinacés qui vivent fort sagement avec leurs poussins d'enfants dans le poulailler de M. l'adjudant-chef.

Apprenez maintenant qu'une tragédie a ravagé, certaine nuit, le poulailler de M. l'adjudant-chef. Douze poules et poussins furent trouvés morts, étouffés dans un sac. On reconstitua facilement les phases du forfait. L'ordonnance de M. l'adjudant-chef, le garde mobile Peters, chargé de guetter les chapardeurs, qui sont légion dans le voisinage, en avait surpris un.

Mais, tout garde mobile qu'il était, il ne l'avait pas été assez pour empoigner le sacripant, lequel s'était enfui en abandonnant son butin.

L'enquête sur cet assassinat, confiée à la gendarmerie, cette sœur aînée de la garde républicaine mobile, avait amené l'arrestation du coupable présumé : un assez mauvais sujet, nommé Pierre Matont.

Pierre Matont m'est apparu dans la stalle de la 12^e Chambre correctionnelle assez peu repentant de son affreux crime.

Il est vrai que ce petit gars malicieux, aux yeux de renard dans une tête de fouine (curieux phénomène zoologique), plaidait non coupable, à la grande indignation d'ailleurs du bon président Dullin, lequel caressait sa barbe en répétant inlassablement :

— C'est pas vous, c'est pas vous... Mais, enfin, il y a au dossier un procès-verbal de vos aveux à la gendarmerie.

MATONT. — Si j'ai avoué, c'est qu'on m'a *ballé* (sic). Pas vrai ?

Ce disant, Matont se penche vers son avocat, M^e Jacques Hamelin, jeune et brillant civiliste, transfuge de la première chambre à la douzième. Secrétaire de la



conférence, M^e Jacques Hamelin, dans un discours demeuré justement fameux, tâcha naguère à réhabiliter Baudelaire. Il aura plus de mal à innocenter Matont. Aussi bien n'abonde-t-il pas dans le sens de son client quand celui-ci prétend que ses aveux lui furent arrachés par la force.

Me JACQUES HAMELIN, *souriant*. — Je note simplement que le rapport dit : « Pressé de questions, Matont avoua ». « Pressé de questions » peut en dire long. (*Rires dans la salle.*)

LE PRÉSIDENT DULLIN, A MATONT. — Vous n'êtes d'ailleurs pas un délinquant primaire.

MATONT, *vaguement inquiet*. — Quoi ?

LE PRÉSIDENT DULLIN. — Vous avez déjà été condamné plusieurs fois pour vols.

MATONT. — Oui, deux coups régulièrement, mais pour le troisième j'étais-t-innocent. C'est comme ce coup-ci. Si que ça serait moi, je le dirais, parbleu ! Mais c'te nuit-là, j'suis pas sorti d'chez moi.

LE PRÉSIDENT DULLIN. — Soit ; expliquez-vous puisque vous invoquez un alibi.

MATONT. — Parfaitement, un *abili...* (*Rires.*) Je vais vous dire. A l'heure du

vol, j'étais couché chez moi. Même que ma femme me faisait...

LE PRÉSIDENT DULLIN, *dont la pudeur est alarmée*. — Je vous en prie, surveillez-vous !

MATONT, *goguenard*. — Oh ! Monsieur le juge, c'est pas ce que vous croyez. J'étais couché, mais ma femme ne l'était pas, et ce qu'elle me faisait, c'était du café. Parce que moi, je vais vous dire, c'est le contraire des autres. Le café me fait dormir. Même que pendant ce temps-là notre voisine, M^{me} Vassaut, est entrée pour faire un brin de causette avec mon gouvernement... je veux dire avec ma femme.

Me JACQUES HAMELIN. — Cette personne est d'ailleurs citée comme témoin.

LE PRÉSIDENT DULLIN. — Eh bien ! nous allons l'entendre.

M^{me} Vassaut est d'une élégance très simple : pas de chapeau, les cheveux tirés avec un tout petit chignon par der-

rière, une camisole, un tablier bleu à taches rouges, des savates dont l'une bâille, peut-être d'émotion.

M^{me} VASSAUT. — Devant Dieu, devant Jésus, je le jure...

LE PRÉSIDENT DULLIN. — Levez la main droite et dites simplement : « Je le jure ». Quels sont vos nom, âge, profession, domicile ?

M^{me} VASSAUT. — Clotilde Martin, veuve Vassaut. Je suis de 64, je suis matelassière et je suis née native de Montreuil ousque je reste.

LE SUBSTITUT DEMANGEOT. — Matelassière, madame est qualifiée pour nous éclairer sur la question du lit.

M^{me} VASSAUT. — Je suis une honnête femme que tout le monde me connaît à Montreuil. Je jure que M. Matont était couché dans son lit le soir du vol.

LE PRÉSIDENT DULLIN. — Mais quelle heure était-il ?

M^{me} VASSAUT. — Je suis une honnête femme. Donc j'ai pas de montre. Je ne sais pas quelle heure qu'il était, mais je peux dire que je suis pas restée plus de cinq minutes. Moi je suis pas collante. (Rires.)

LE SUBSTITUT DEMANGEOT. — L'alibi



n'est donc pas établi et les aveux restent.

MATONT, hochant la tête. — Alors ça, vous parlez d'une histoire ! Tout de même, mon *abili*, c'est pas du *poure*.

Il ne reste plus à M^e Jacques Hamelin qu'à désarmer des juges maintenant

convaincus. Il s'y emploie fort utilement. Un civiliste plaide toujours mieux qu'un spécialiste du criminel.

Matont, bien qu'en état de récidive légale s'en tire avec deux mois de prison seulement. Il s'attendait à pire et déclare en connaisseur :

— C'est raisonnable...



QUAND LES GRENADES PLEUVENT

M. Manossat, épicier, eût pu être lutteur, si les nobles sports que furent jadis la gréco-romaine et le *catch as catch can* n'avaient été à jamais discrédités par le chiqué.

Oui, à contempler M. Manossat au banc des prévenus de la 14^e Chambre, je songeais qu'il eût pu figurer sous le sobri-

quet impressionnant de Zéphyrin l'Épicier (car Zéphyrin est son doux prénom) sur le tapis qu'illustrèrent des gloires périmées ou disparues comme Constant le Marin et Raoul le Boucher.

Je songeais aussi que M. Caramara, son fournisseur, Castillan brun et mince comme un toréador, avait dû être mis assez mal en point lorsqu'il lui paya de quelques gnons une facture qu'il lui déplaisait de régler en francs-papier.

Ah ! les débiteurs ont fait quelque progrès depuis le temps de Molière et la scène de M. Dimanche prend une autre tournure !

En l'espèce, il conviendrait de l'appeler « la scène de dimanche », car c'est ce jour-là qu'elle se déroula et c'est ce qui vexa par-dessus tout Zéphyrin l'Épicier.

Il le dit tout net au président François, un bien charmant magistrat, qui est la preuve vivante que l'esprit des lois n'est pas incompatible avec l'esprit tout court.

Bombant le torse, esquissant des gestes qu'il voudrait gracieux, avec une main large comme un comptier, Zéphyrin

l'Épicier murmure avec l'ineffable accent du délicieux comique Bach dans le rôle d'un adjudant :

— Respect qu'j'vous dois, mon président, c'est-il honnête et tout de s'amener dans ma boutique, un dimanche matin à onze heures quand c'est plein et tout et de me réclamer comme ça devant tout le monde les 2.000 francs que je dois ?

Le président François pourrait répondre du tac au tac : « C'est-il honnête et tout de frapper un pauvre créancier ! » Mais ce n'est pas exactement sa façon de s'exprimer.

LE PRÉSIDENT FRANÇOIS. — L'honnêteté consisterait peut-être à payer ce qu'on doit. Elle ne consiste pas, en tout cas, à payer ce qu'on doit à coups de poing.

Zéphyrin l'Épicier a des épaules de démenageur. Elles se soulèvent en cet instant dans un geste de pitié.

ZÉPHYRIN L'ÉPICIER. — Respect que j'vous dois, mon président, j'voudrais bien vous voir...

LE PRÉSIDENT FRANÇOIS. — Je vous dispense de me mettre en cause.

ZÉPHYRIN L'ÉPICIER. — J'ai perdu la tête quand M. Caramara s'est mis à me jeter des grenades à la tête.

LE PRÉSIDENT FRANÇOIS. — Vous oubliez de dire que ces grenades étaient des fruits. (*Explosion de rires.*)

ZÉPHYRIN L'ÉPICIER. — Ça fait tout de même mal quand on en prend une sur le coin de la gueule.

LE PRÉSIDENT FRANÇOIS. — Parlez donc de vous-même avec un peu plus de grâce.

Zéphyrin laisse tomber sur le président un regard bovin.

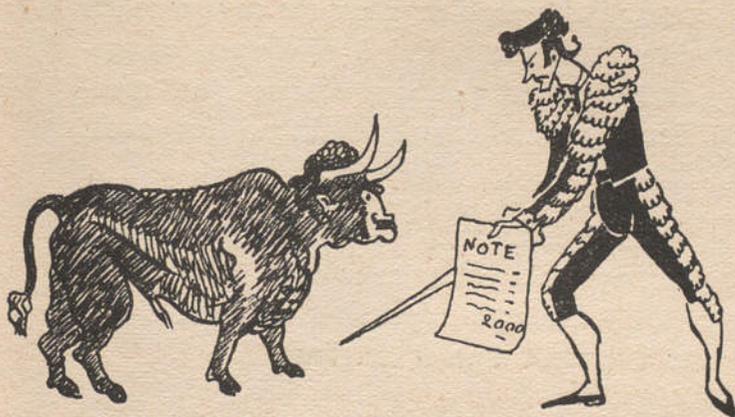
M. Caramara paraît à la barre des témoins. J'ai dit qu'il ressemblait à un toréador. Il regarde Zéphyrin comme il regarderait un taureau, c'est-à-dire avec méfiance et sans tendresse.

M. CARAMARA. — En me voyant entrer ma factoure à la main, monsieur a sorti

un gros portefeuille bourré de sa poche et s'est mis à chanter :

J'ai dou bon tabac tou n'en auras pas.

Et pouis tout dé souite il m'a flanqué un coup de poing qué jé mé souis roulé



par terre. Jé mé relève, il m'en flanqué ouun autre.

ZÉPHYRIN L'ÉPICIER. — Et les grenades que vous m'avez foutues, monsieur, c'est-il du *poure* ?

M. CARAMARA. — C'est après, les grenades...

LE SUBSTITUT DELRIEU. — La grenade est un fruit astringent. J'eusse pensé que le prévenu aurait été induit à plus de réserve. (*Hilarité.*)

ZÉPHYRIN L'ÉPICIER. — Mon procureur, j'ai pas bien compris ce que vous dites, mais moi, j'ai à dire que ces grenades étaient pourries et que c'est monsieur, naturellement, qui me les avait fournies.

LE SUBSTITUT DELRIEU. — Votre façon de payer n'a pas valu mieux.

M^{me} BIDAGUE, deuxième témoin, apparaîtrait, gigantesque et tragique.

M^{me} BIDAGUE, montrant la victime. — Le pauvre monsieur est tombé sur une bande d'assassins, de brutes, de dégoûtants.

LE PRÉSIDENT FRANÇOIS. — C'est bien tout, madame. Vous n'oubliez rien ?

M^{me} BIDAGUE. — Mais non ce n'est pas tout. (*Rires.*) Je jure que l'agent qui

faisait le trottoir aurait pu intervenir. (*Nouveaux rires.*)

LE SUBSTITUT DELRIEU. — Pour qu'il n'y ait pas d'équivoque, je précise que



madame veut dire : l'agent de service sur le trottoir.

M^{me} BIDAGUE. — Bien sûr... Et je ne partirai pas avant d'avoir dit que c'est t-honteux des choses comme cela. Je le

jure sur la tête de mes cinq enfants présents et à venir (*sic*).

LE SUBSTITUT DELRIEU. — Mes compliments... à la mère sinon au témoin. (*Rires.*)

Encore une femme-canon. C'est l'épouse de Zéphyrin l'Épicier, proportionnée au costaud dont elle est la légitime.

Ce colosse est habillé en enfant de Marie : toilette bleu tendre et blanche faisant ressortir pleinement ses avantages naturels. Elle confie le parapluie qui la gêne à un vieil avocat, qui se trouve fort embarrassé de ce dépôt inattendu.

Par une émouvante allusion au trépas de M^{me} sa mère, elle jure sur les cendres de cette défunte que son mari « un homme doux, monsieur, et que tout le quartier connaît comme il est bon et tout » est innocent, complètement innocent.

C'est le sympathique M^e Joseph Python — un avocat d'assises très coté — qui présente la défense de Zéphyrin l'Épicier.

Il y a des gens qui ne rient jamais. Je crois que personne n'a jamais vu M^e Python ne pas rire. Sa gaîté est de mise dans une telle affaire qui se traduit, à la grande joie de Zéphyrin l'Épicier et de sa « dame » par une bénigne condamnation à huit jours de prison avec sursis et vingt-cinq francs d'amende.





LA VILAINE HISTOIRE DE L'HISTORIEN

M. le professeur Fraisier — il ne m'en voudra pas de l'abriter ici sous un modeste et propice pseudonyme — est, paraît-il, un authentique savant.

Disciple lointain de l'immortel Eusèbe, l'évêque de Césarée qui, voici quelque quinze siècles, entreprit d'écrire une histoire des religions, il a conçu un dessein identique.

C'est pourquoi, dans une studieuse retraite, proche du Luxembourg, il poursuit d'austères travaux, commencés à la colonie, où il séjourna longtemps.

Hélas ! s'il y a l'Histoire, il y a aussi les histoires, et celle qui conduit le professeur Fraisier devant les magistrats de la 12^e Chambre correctionnelle, eût fait rougir de honte le très illustre et très saint prédécesseur de M. le professeur Fraisier.

M. le professeur Fraisier, lui, est fort pâle quand il répond à l'interrogatoire discret, mais direct, du président Delegorgue, dont je ne dirai jamais assez le tact, la science et la conscience.

Rarement on vit, à cette triste place, prévenu aussi correct d'allure. M. le professeur Fraisier porte la barbe de Michel de l'Hôpital et la redingote de M. Thiers.

Il porte aussi un air de mélancolie profond. Cette mélancolie s'accroît au fur et à mesure que le président Delegorgue raconte les faits de la cause.

Or donc, M. le professeur Fraisier, ayant à classer d'innombrables fiches, songea

à faire appel aux services d'un jeune garçon.

Il apposa dans ce dessein une petite affiche chez un commerçant de son quartier.

Conduit par sa maman, un joli blondinet de treize ans se présenta qu'il embaucha sur-le-champ.

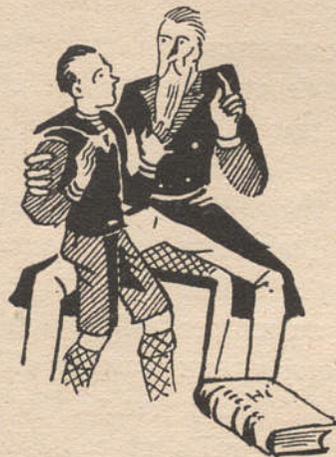
Au bout d'une heure, il prit l'enfant sur ses genoux et saisit dans sa bibliothèque un livre d'histoire. Comme par hasard, le volume s'ouvrit à la page où le bon roi Dagobert commet une étourderie vestimentaire demeurée célèbre.

Faut-il croire à la réalité de la théorie du refoulement chère à Freud ? Cette leçon d'histoire dans une bibliothèque effraya l'enfant à un point tel qu'il s'enfuit en poussant des cris perçants. Par bonheur, la clé était restée dans la serrure verrouillée et il put sortir de l'appartement sans autre dommage que cette peur compréhensible.

M. le professeur Fraisier se montre fort surpris d'être poursuivi pour si peu de chose...

Il reconnaît bien volontiers qu'il a pris le petit garçon sur ses genoux, voire tapoté les cuisses.

LE PRÉSIDENT DELEGORGUE. — Singu-



lière attitude envers un enfant que vous ne connaissiez que depuis une heure.

LE PROFESSEUR FRAISIER. — J'ai une figure qui fait parfois peur aux gens. Je l'ai senti inquiet, ce petit, alors je l'ai pris sur moi pour le calmer.

LE SUBSTITUT HURLAUX. — Eh bien, je vous rendrai, moi, cet hommage que vous avez, au contraire, une figure fort avenante. Votre explication ne tient donc pas.

LE PROFESSEUR FRAISIER. — Je suis au regret de vous contredire, monsieur le substitut, ma tête fait parfois peur aux gens. Dans le quartier, les gamins m'appellent parfois Landru et quand j'ai été arrêté à l'occasion de cette malheureuse affaire, trois cambrioleurs qui se trouvaient au poste au moment où l'on m'y a écroué se sont écriés, eux aussi : « Tiens, voilà Landru ». (*Rires.*) Aussi, je me rends compte de ce qui s'est passé dans l'esprit de ce petit garçon.

LE SUBSTITUT HURLAUX. — Hélas ! je me rends compte de ce qui s'est passé dans le vôtre. Peut-être votre séjour à la colonie... Oh ! je ne veux pas généraliser... mais enfin, vous avez pu prendre là-bas certaines habitudes.

LE PROFESSEUR FRAISIER. — Je suis un honnête homme.

LE SUBSTITUT HURLAUX. — Je pourrais vous répondre que l'honnêteté ne fait rien à l'affaire.

LE PRÉSIDENT DELEGORGUE. — Le docteur Claude, monsieur, qui vous a examiné au point de vue mental, déclare que vous êtes normal, mais que vous avez un habitus extérieur assez étrange.

LE PROFESSEUR FRAISIER. — Un habitus ?

LE PRÉSIDENT DELEGORGUE. — Un habitus, parfaitement, monsieur. (*Rires.*)

Le premier témoin appelé à la barre est le père du petit garçon, un fort brave homme, qui, lui, ne refoule que sa juste indignation.

LE PÈRE. — Vous pensez, messieurs, un historien demandant un petit garçon, cela m'a donné confiance. Je me suis dit : « Il va apprendre à Gaston l'orthographe, le style, un tas de choses ». Un tas de

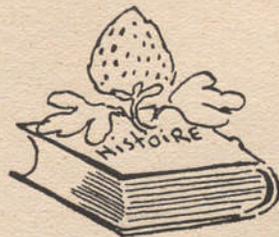
choses ! Evidemment, je ne pensais pas à ce qui a failli arriver. Quand mon petit Gaston est venu me trouver à mon travail et qu'en pleurant il m'a raconté ce qui a failli arriver, ah ! j'ai tout lâché pour chercher l'individu. C'est heureux pour lui... et pour moi... que je ne l'aie pas trouvé... Oh ! oui, c'est heureux. Ça, un historien, messieurs ? Non : un hystérique. Dégoûtant, va !

Le petit Gaston est appelé à déposer à son tour. Le président Delegorgue le fait s'approcher du tribunal et l'interroge à mi-voix. Gaston est de toute évidence un honnête petit bonhomme, très pur, bien différent en cela de certains gamins vicieux qu'on trouve trop souvent en ces sortes d'affaires. Son témoignage précis, modéré, qu'il fait en pleurant, impressionne gravement les juges.

Si le professeur Fraisier avait pu être sauvé, il l'eût été par l'admirable plaidoirie de M^e Séjournant, avocat du Trésor, spécialiste des affaires de Bourse, appelé exceptionnellement à prendre la

parole dans un procès de ce genre. Voilà une nouvelle preuve que les vrais grands avocats se trouvent souvent parmi les civilistes.

M^e Séjournant réussit à induire le tribunal à l'indulgence. Condamné à huit mois de prison, M. le professeur Fraisier ne quittera pas sa bibliothèque pour la prison. Il bénéficie du sursis...





LA MÈRE MICHEL ET SON CHAT

Dieu soit loué!... Après les lourdes audiences du procès Sarret, à Aix-en-Provence, après les tragiques évocations des bains de cadavres dans l'acide sulfurique, des jeunes poitrinaires achevées au sel de zinc, voici, dans la quiète 14^e Chambre correctionnelle de la Seine, une petite cause bouffonne. Plus de morts, cette

fois, mais simplement deux blessés. Deux blessés qui n'en mourront certes pas : l'un (je devrais dire l'une) a reçu un coup de couteau dans la fesse gauche ; l'autre, un coup de poing dans le nez. Comme vous le voyez c'est, comparativement, très gentil.

S'il y a deux victimes, il y a aussi deux inculpés qui se sont assis, l'air un peu vexé, au banc des prévenus libres : M. Le Tétour qui a donné le coup de couteau et reçu le coup de poing ; M. Sabourin qui a donné le coup de poing sur le nez de M. Le Tétour sans, d'ailleurs, avoir reçu rien de lui.

A Aix-en-Provence, il y avait parmi les accusés un adjoint au maire de Marseille. M. Le Tétour, fut, lui aussi un édile. Il l'indique avec quelque fierté en déclinant son identité.

M. LE TÉTOUR. — Monsieur le président, je ne suis pas ce que vous croyez. Je suis été conseiller municipal de Saint-Ouen.

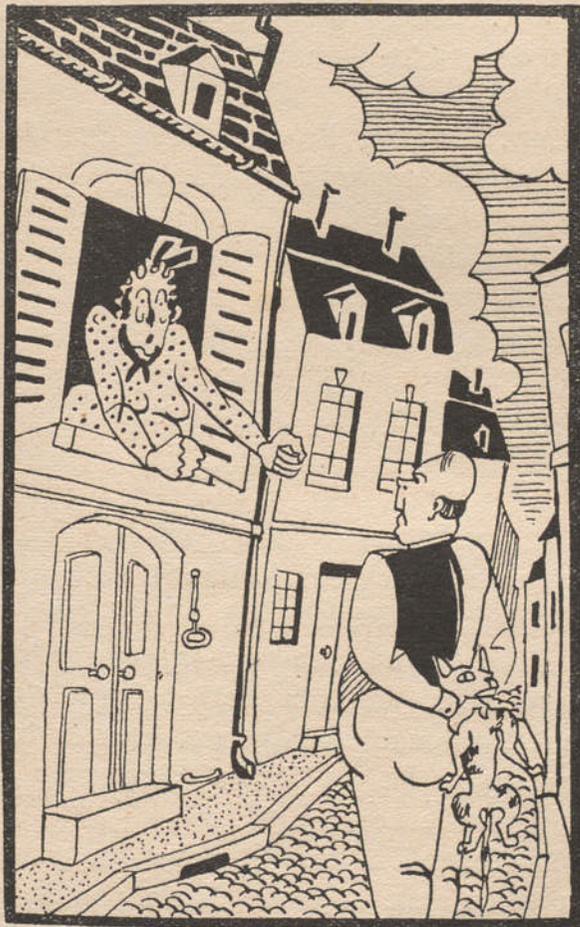
LE PRÉSIDENT FRANÇOIS. — Précisément, un homme qui a eu la confiance de ses concitoyens devrait se comporter mieux que vous ne l'avez fait. Vous avez eu une discussion avec votre voisine, M^{me} Le Govic et comme argument suprême vous lui avez donné un coup de couteau.

LE TÉTOUR. — Qu'est-ce que vous voulez ? Cette femme m'a *ostiné*. Elle ne faisait que de me dire qu'elle avait perdu son chat, et que c'était sûrement moi que je l'avais, comme elle disait, empoisonnée, c'te bête.

LE PRÉSIDENT FRANÇOIS. — Le tribunal revit ainsi un vieux dossier : le procès de la mère Michel et du père Lustucru. (*Rires.*)

Lustucru... je veux dire M. Le Tétour, tend le bras dans la direction de ses juges. Il a l'air de leur dire : « Vous saurez tout ».

LE TÉTOUR. — Je vais vous dire une



chose, messieurs, c'est moi que j'ai été frappé par c'te dame.

LE PRÉSIDENT FRANÇOIS. — En sorte que votre comparution ici est une grosse erreur judiciaire ?

Le président François se tourne maintenant vers le second prévenu, M. Sabourin, qui, durant tout l'interrogatoire de Le Tétour, a été secoué du rire silencieux du trappeur dont parle Mayne-Reyd.

LE PRÉSIDENT FRANÇOIS. — Vous, Sabourin, vous vous êtes mêlé de la querelle qui avait éclaté entre Le Tétour et M^{me} Le Govic. Que vous ayez, chevaleresquement, défendu cette dame c'est peut-être louable. Mais vous avez eu tort de frapper M. Le Tétour d'un coup de poing sur le nez.

L'idée qu'il a pu galamment se porter au secours de M^{me} Le Govic paraît déplaire fort à Sabourin, grand garçon blême, extrêmement poli.

SABOURIN. — Je vous demande pardon, monsieur le juge, mais je ne me suis mêlé à rien du tout. Je regardais la bataille, tout simplement.

LE PRÉSIDENT FRANÇOIS. — Vous étiez neutre, au-dessus de la mêlée.

SABOURIN. — Exactement. M^{me} Le Govic venait de recevoir *son* coup de couteau. Tout à coup, Le Tétour m'aperçoit. Je ne lui disais rien, je ne l'ouvrais pas, et le v'là qui me dit : « Toi, si t'es pas un feignant, viens ». Qu'est-ce que vous auriez fait à ma place ? On est un homme ou on ne l'est pas. Je m'amène. Le Tétour lève la main sur moi. Moi, qui me méfiais, comme de bien entendu, je lui en laisse tomber un. Il le reçoit en plein dans le nez. Il dégringole. Et voilà, c'est tout. (*Rires.*)

LE TÉTOUR. — Je suis tombé raide, dans les pommes !

Dissimulant mal son envie de rire, le président François ordonne qu'on fasse

venir à la barre l'unique témoin : M^{me} Le Govic.

Elle fait une entrée un peu théâtrale, celle d'une victime miraculeusement échappée à la mort. Ses bonnes grosses joues indiquent que ses jours ne sont plus en danger. Elle s'exprime d'une voix lente et solennelle.

M^{me} LE GOVIC. — Monsieur, que j'avais accusé d'avoir empoisonné mon pauvre chat, m'a suivie à la cave. Là, il m'a dit : « Vieille vache, tu vas crever ». Là-dessus, il m'a posé son couteau sur la poitrine...

LE PRÉSIDENT FRANÇOIS, *l'interrompant*. — Et vous avez été blessée dans le bas du dos. Madame, il ne faut tout de même pas dramatiser.

M^{me} LE GOVIC, *avec le douloureux sourire d'une vierge*. — Ça n'empêche pas que j'aurais pu mourir.

LE TÉTOUR, *avec un beau sourire*. — Mourir ? Pensez-vous ? Avec un tout petit coup de couteau insignifiant dans le...

LE PRÉSIDENT FRANÇOIS. — N'interrompez pas le témoin et surtout ne le narguez pas après l'avoir blessé.

LE TÉTOUR. — Mais je vous dis que c'était insignifiant. Ce qui m'a fichu en colère, c'est qu'elle m'a accusé d'avoir tué son coq.

LE SUBSTITUT DELRIEU. — Allons bon ! c'est un coq maintenant.

Le Tétour saisit la balle au bond. Tourné vers le substitut Delrieu, qu'il considère maintenant comme un allié, il lui crie :

— Mais oui, pour son coq aussi, elle disait la même chose. C'est comme pour son chien, je vais vous dire...

A la barre des témoins, M^{me} Le Govic manifeste son impatience, sa rancœur, sa colère et synthétise tous ces sentiments en cette formule vague :

— C'est tout de même malheureux de voir « ça » !

Quel est ce « ça » ? Nous ne le saurons jamais.

M. Le Tétour apprend ensuite qu'il est condamné à quinze jours de prison avec sursis pour son coup de couteau et M. Sabourin qu'il est acquitté malgré son coup de poing.

Tous deux ont l'air enchanté.



MADO ET SES VALISES

Il n'y a pas que les rois et les princes qui voyagent incognito. Il y a aussi, et en plus grand nombre certes, les interdits de séjour.

Lorsque l'incognito d'un roi ou d'un prince est découvert, les journaux s'élancent à sa poursuite dans le dessein de lui offrir l'hospitalité de leurs colonnes.

Lorsque l'incognito d'un repris de justice est découvert, la poursuite est effectuée par la police et l'hospitalité offerte est celle d'une prison.

Ce fut le lot de M. Guy Landormain un bien charmant jeune homme à l'air à la fois candide et ennuyé, qui, dans la stalle des détenus de la 14^e Chambre, jette autour de lui des regards langoureux, comme s'il quémendait une manifestation de sympathie.

Il est évidemment à plaindre puisque deux inculpations pèsent sur lui : celle de vol et celle d'infraction à un arrêté d'interdiction de séjour. Sa situation appelle une réflexion de l'aimable juge, M. Fourrier, qui préside à titre exceptionnel les débats de ce jour.

M. FOURRIER. — Vous vous êtes évidemment mis dans un mauvais cas. Vous avez un casier judiciaire très chargé qui vous a valu, lors de la dernière condamnation prononcée contre vous, la peine accessoire de l'interdiction de séjour. Eh

bien ! vous êtes revenu à Paris et vous avez commis un vol.

M. Guy Landormain répond avec une courtoisie raffinée à peine gâchée par un accent un peu trop traînard et par une syntaxe hésitante. Une courtoisie qui semble être la démonstration mathématique du fameux dicton : « Trop poli pour être honnête ».

LANDORMAIN. — Excusez-moi si je vous demande pardon, mon président. C'coup-ci que je suis *tombé*...

M. FOURRIER. — Tombé ?

LANDORMAIN. — Oui, enfin, c'coup-ci qu'j'ai été fait marron, j'suis blanc. J'ai pas volé, quoi. J'suis la victime d'une femme.

M. FOURRIER. — D'après le dossier, c'est le contraire. Vous vous êtes mis en ménage avec une demoiselle Mangon Mado, et vous lui avez volé ses bagages...

Du ton sombre d'un Werther qui ne se suicidera tout de même pas, Landor-

main explique que Mado, volage, a quitté subrepticement le nid dans lequel ils s'étaient installés tous deux. Nid discret à cause de MM. les inspecteurs de la Sûreté.

M. FOURRIER. — Elle est partie, mais vous avez gardé ses bagages. Allez-vous prétendre que c'est à titre de souvenir ?

LANDORMAIN. — Ah ! je prétends que pouic... je veux dire que je prétends rien... Que voulez-vous, mon président, elle s'est barrée en me laissant tous ses trucs. Je suis resté chocolat avec tous les machins.

M. Fourrier riposte que les choses n'ont pas dû se passer exactement comme le raconte si éloquemment Landormain, puisque Mado a porté plainte contre lui.

LANDORMAIN. — Eh bien ! elle est culottée, Mado. (*Rires.*)

Landormain est défendu par un des plus remarquables jeunes avocats du barreau parisien, M^e Jean-Louis Tixier, à qui, ces jours derniers, Léon Bérard, maître

en l'art de bien dire, tressa de justes lauriers.

M^e J.-L. Tixier a préparé un coup de théâtre. Pas moins...

M^e J.-L. TIXIER. — Mon client a si peu voulu s'approprier les valises de l'infidèle M^{lle} Mado qu'il les a fait apporter ici par son jeune frère.

Sur ces mots, M^e J.-L. Tixier, tel un magicien, fait un signe, et nous voyons surgir du fond de la salle un minuscule jeune homme, exacte réplique en diminutif de l'inculpé. Mais si Landormain *junior* est petit, il est joliment costaud, car c'est à peine s'il ploie sous la charge de quatre magnifiques valises qui pèsent certainement beaucoup plus que lui.

LANDORMAIN JUNIOR, *avec le geste gracieux d'un athlète venant d'accomplir un exploit.* — Et voilà !

M. FOURRIER. — C'est très gentil de transformer la salle d'audience en consigne de gare. Mais que voulez-vous que nous

fassions de tous ces bagages ? Il fallait les rendre avant !

LANDORMAIN JUNIOR, *s'épongeant le front*. — Mince, alors ! Va falloir que je les remporte à cette heure ? Vous parlez d'un business.

LE SUBSTITUT DEMANGEOT. — En tout cas, jeune homme, c'est très bien de votre part d'essayer de sauver votre frère.

Mais M^e J.-L. Tixier a plus d'un tour dans son sac. Il est vraiment le « prestidigitateur aux grandes manches » dont parla M^e Camille Chautemps au procès Barataud. Nouveau geste de magicien de sa part et, cette fois, c'est M^{lle} Mado elle-même qui paraît à la barre. Personne ne l'a citée comme témoin, mais elle est là. Elle est même un peu là, comme dirait Landormain, qui lui jette un regard stupéfait.

M^{lle} Mado n'est entendue qu'à titre de renseignement, c'est-à-dire sans prêter préalablement serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

Cette circonstance permet à cette jeune personne d'énoncer sans trop rougir ce fait si contraire à tout ce qu'établit le dossier :

— Je n'ai pas porté plainte contre monsieur. S'il a gardé mes bagages, c'est ma faute. Je me suis sauvée de chez lui en les lui laissant.

Mensonge pieux en tout cas et qui mériterait sans doute l'absolution.

Ayant ainsi parlé, M^{lle} Mado, à genoux, le plus tranquillement du monde, entreprend l'inventaire de ses biens. Elle ouvre ses valises, en sort un pantalon rose, une chemise de soie crème.

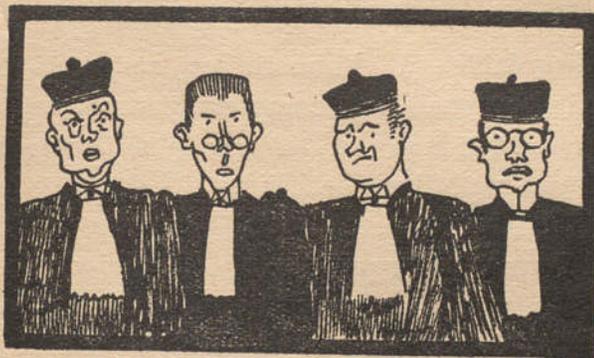
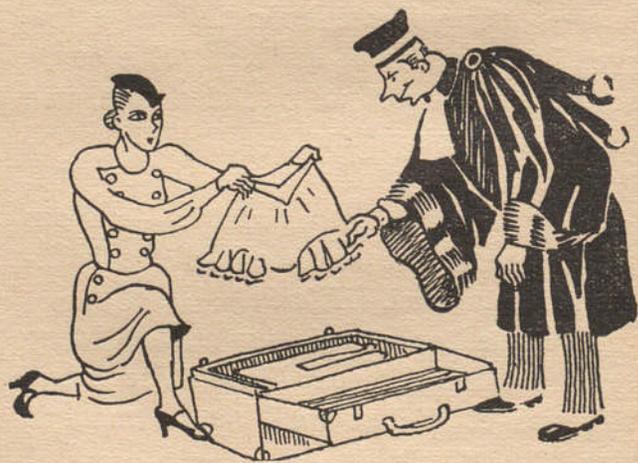
LE SUBSTITUT DEMANGEOT. — Nous avons presque le sentiment d'être indiscrets en étant ici. (*Hilarité.*)

Aidée de Landormain *junior*, M^{lle} Mado termine tranquillement l'inventaire de ses richesses et déclare qu'il ne lui manque rien.

Dans ces conditions, le tribunal acquitte Landormain aîné du chef de vol et ne le

condamne que pour l'infraction à l'arrêté d'interdiction de séjour : ci, deux mois de taule.

Très digne, suivie de Landormain junior, Mado part... sans se retourner, comme dans la chanson de Lucienne Boyer, où il est également question d'une belle volage.



QUAND L'AMOUR MEURT...

Vivrai-je cent ans, je n'oublierai pas la tête des quatre avocats qui se trouvaient dans la salle de la 12^e chambre correctionnelle lorsque le président Dullin, ayant demandé au détenu Mamezet s'il avait un défenseur, reçut de lui cette réponse catégorique :

— Moi, un avocat ? Et pourquoi faire. Je suis bien assez grand pour me défendre moi-même.

Ce disant, Mamezet ne nourrissait certainement pas le sombre dessein d'être

désagréable à l'honorable corporation qui s'enorgueillit de compter dans ses rangs un prétendant au trône ; j'ai nommé M^{gr} le duc Miloch de Zéliès.

Non, Mamezet n'avait l'esprit ni au sarcasme, ni au paradoxe, ni à la rigolade.

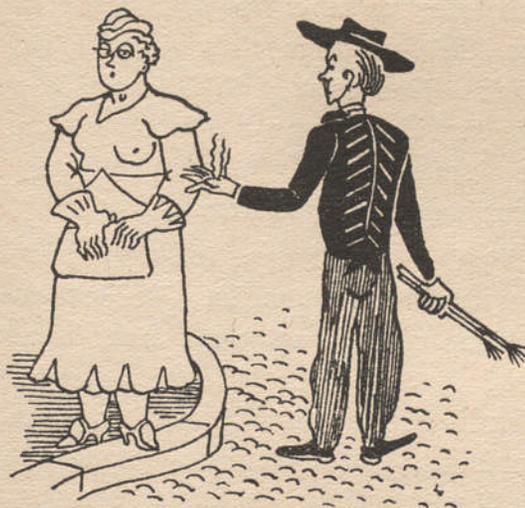
Il pleurait, le pauvre, il pleurait comme ne pleurera jamais M^{lle} Violette Nozières. Pourtant Mamezet n'avait pas tué père et mère. Il avait juste blessé d'un coup de revolver à la fesse droite son amie M^{lle} Claude Léger. Epilogue tragi-comique d'une idylle achevée par volonté unilatérale. Quand l'amour meurt, tous les amants ne meurent pas, mais beaucoup sont frappés. C'est ce qui advint à M^{lle} Claude Léger. Béni soit le ciel qui voulut, dans sa clémence, qu'elle ne fût atteinte qu'à la fesse droite.

La voici à la barre des témoins. Une blonde ayant pénétré très avant dans la trentaine. Teint rosé : poids approximatif : cent kilos.

LE PRÉSIDENT DULLIN. — Vous vous livrez régulièrement à la prostitution ?

M^{lle} CLAUDE LÉGER, avec un beau sourire de franchise. — Oui, Monsieur. *Pourvu que je suis inscrite.*

« Pourvu que » au lieu de « puisque ».



J'aurais dû deviner que cette forte personne est du Nord.

Elle explique que, tandis qu'elle faisait le trottoir, son ami Mamezet faisait de l'aquarelle.

M^{lle} CLAUDE LÉGER. — Même que s'il voulait il pourrait faire de belles choses.

Mais Monsieur a dans la main plus de poils qu'il n'y en a à son pinceau.

LE PRÉSIDENT DULLIN. — Bref, vous en aviez assez de le nourrir. Des scènes éclataient sans cesse entre vous à ce sujet. Vous êtes vous-même très violente, mademoiselle. Vous avez jadis été arrêtée pour avoir tiré des coups de revolver sur un autre amant qui vivait avec vous en concubinage avant Mamezet.

M^{lle} CLAUDE LÉGER, *toujours avec son beau sourire de franchise*. — C'est exact, monsieur. Même que ça a été sur les journaux !

Tandis que se poursuit, ce dialogue entre le président et le témoin, l'aquarelliste-aquatique continue de laisser tomber sur le rebord de sa stalle des larmes abondantes.

LE PRÉSIDENT DULLIN. — Expliquez-vous sur votre geste.

MAMEZET. — C'est l'amour qui a armé mon bras.

LE PRÉSIDENT. — Jolie phrase. Elle n'est pas de vous.

MAMEZET. — C'te femme, je l'aimerai jusqu'à la mort.

LE PEÉSIDENT DULLIN. — La sienne ou la vôtre ?

MAMEZET, *les mains jointes*. — Oh ! chérie, ma crotte, pardonne-moi.

Avec grâce, M^{lle} Claude Léger articule ces mots généreux et décisifs :

— Je te pardonne *et tout*, à condition que tu me foutes la paix.

LE PRÉSIDENT DULLIN. — Vous n'avez pas subi une longue incapacité... je n'ose dire de travail ?

M^{lle} CLAUDE LÉGER, *stoïque*. — Mais non, monsieur. Une balle dans la fesse, c'est moins que rien. Deux jours après je redescendais comme d'habitude.

Comme la salle s'esclaffe, M^{lle} Claude Léger se tourne, sévère, vers les rieurs et déclare :

— Faut rien être ballot pour rire de ça. Devant le courroux de la femme-canon, on reprend son sérieux.

Cependant, profitant d'une accalmie lacrymale, Mamezet s'est dressé :

MAMEZET. — Je peux-*t'y* dire quelque chose ?

LE PRÉSIDENT DULLIN. — Vous avez la parole.

MAMEZET. — Excusez-moi si je vous demande pardon. Mais tout à l'heure on a prétendu que *j'en mangeais*.

LE PRÉSIDENT DULLIN, *dont les études argotiques n'ont pas été très poussées*. — Que dites-vous ?

MAMEZET. — Oui, on a eu l'air de prétendre que c'était Madame qui me nourrissait. Je tiens à dire que je lui rapportais ma paye quand c'est que je travaillais.

LE PRÉSIDENT DULLIN. — Dans votre propre intérêt, vous feriez mieux de ne pas insister sur la question d'argent.

M^{lle} CLAUDE LÉGER, *avec un sourire qui en dit long*. — Oui, ça vaut mieux pour lui, Messieurs, avant de quitter c'te barre,

je vous demande votre indulgence pour c't'homme. Mais je l'avertis : à sa sortie de prison, s'il vient me relancer et m'embêter, je ferai comme lui. Et je ne le raterai pas, moi.

LE PRÉSIDENT DULLIN. — Ca promet ! Je vous avertis que si cela se produit vous prendrez le même chemin que lui.

M^{lle} CLAUDE LÉGER. — Tant pis !

Le tribunal condamne Mamezet à six mois de prison. Celui-ci pleure et se lamente.

MAMEZET. — Six mois... Oh ! c'est dur... Six mois... Vingt dieux ! mon mouchoir qu'est tombé de l'autre côté !... Ah ! merci, monsieur le garde... Six mois !... Oh ! vingt dieux !...



TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----|
| Le Syndicat des entôlés..... | 7 |
| Les Graisseurs de Sainte-Opportune..... | 15 |
| J'ai deux amours..... | 23 |
| La Vertu d'Aline et la souffrance de Jean..... | 31 |
| Derrière la caserne..... | 38 |
| Le Nudiste au balcon..... | 47 |
| Les Duettistes du bain de vapeur..... | 56 |
| Quand la prisonnière veut s'échapper..... | 64 |
| L'Aventure de M. le Marquis..... | 72 |
| Dieu, le facteur et le nègre..... | 80 |
| Les Revers d'un roman d'amour à l'envers | 89 |
| C'est la faute à Léa..... | 97 |
| Les Deux voleurs et la femme nue..... | 106 |
| L'Amazone au Whisky-soda..... | 115 |
| Où la mère a passé..... | 121 |
| Vingt-quatre chevaux et un cheval blanc..... | 129 |
| Le Mari fidèle et la cartomancienne..... | 136 |
| Echos correctionnels du réveillon..... | 144 |
| Deux et une..... | 153 |
| Le Mariage de Catherine..... | 162 |
| Quand la concierge fait rôtir le balai..... | 172 |
| L'Amour en association..... | 180 |
| La Maîtresse chanteuse..... | 187 |
| Sombre histoire d'un veau..... | 195 |
| L'Heure de la justice..... | 204 |
| Pour la fête d'Adélaïde..... | 210 |
| Quand le chou-fleur est cher..... | 220 |
| A bord de l' « Arlanza »..... | 229 |
| Le réchaud de la postière..... | 236 |
| L'Aventure de M. Léon Blum, catholique pratiquant.. | 243 |

320 LA JUSTICE ET SES SOURIRES

| | |
|---|-----|
| Le Front d'un notaire..... | 251 |
| La Pharmacienne et le pied-bot..... | 259 |
| L'Adjudant et ses poules..... | 268 |
| Quand les grenades pleuvent..... | 277 |
| La vilaine histoire de l'historien..... | 286 |
| La Mère Michel et son chat..... | 294 |
| Mado et ses valises..... | 303 |
| Quand l'amour meurt..... | 311 |

" *Vieille Maison, Vieux Papiers* "

Achat - Vente

32700 MARSOLAN

Tel. 62 68 85 16

Sam, Dim,

15H - 19H

